

# RAPPORT ANNUEL 2023



المكتب الوطني للمطارات  
Office National Des Aéroports









# SOMMAIRE

<b>EDITO</b> .....	6
<b>RAPPORT DE GESTION</b> .....	9
1.Marché et environnement.....	12
2.Stratégie Envol 2025.....	17
3.Faits marquants de l'année 2023 .....	21
4.Résultats des activités.....	28
5.Risques et gestion des risques.....	46
6.Perspectives.....	52
<b>RAPPORT FINANCIER</b> .....	55
1.Chiffres clés.....	56
2.Compte de produits et charges 2023.....	59
3.Situation financière 2023.....	71
4.Tableau de financement 2023 .....	84
<b>RAPPORT ESG</b> (ENVIRONNEMENT, SOCIAL ET DE GOUVERNANCE) .....	87
<b>ANNEXES</b> .....	115

**L'Office National Des Aéroports (ONDA) clôture l'année 2023 avec une fierté immense, portée par des accomplissements sans précédent dans tous les aspects de son activité. Une année riche, marquée par des records historiques en termes de trafic de passagers, de chiffre d'affaires, de rentabilité et de qualité de service, en plus de nombreux projets novateurs. Des réalisations qui illustrent la résilience et la capacité d'innovation de l'ONDA dans un environnement en constante évolution, confirmant sa position de leader dans le secteur de l'aviation civile.**

## DES PERFORMANCES REMARQUABLES

En 2023, les performances de l'ONDA ont atteint des sommets inégalés, avec un trafic aérien culminant à un niveau record de 27 millions de passagers, surpassant de 8% les chiffres d'avant la crise sanitaire. Un chiffre d'affaires historique de 4,7 milliards de DH a également été enregistré, soit une hausse de 11% par rapport à 2019 et de 22% par rapport à 2022. En termes de rentabilité, des niveaux exceptionnels ont été atteints avec un excédent brut d'exploitation de 2.417 MDH, représentant une marge de 51%, et un résultat d'exploitation de 1.401 MDH, soit une marge de 30%.

## UNE EXCELLENCE CONFIRMÉE

Un nombre record de 16 aéroports ont été certifiés par la Direction de l'Aviation Civile, ce qui représente plus du double par rapport aux années précédentes. L'Office a atteint un taux de conformité de 91,8% par rapport à l'indice de sécurité aéroportuaire AGA de l'OACI, une augmentation significative par rapport aux 62% enregistrés en 2015. Les aéroports internationaux Mohammed V de Casablanca et Marrakech-Ménara ont obtenu d'excellents scores en termes de qualité de service, avec des notes respectives de 4.55 et 4.14. Le Conseil

International des Aéroports (ACI) leur a également décerné de multiples distinctions, et ce dans diverses catégories telles que « Meilleur Aéroport en Afrique », « Personnel le Plus Dévoué », et « Voyage le Plus Agréable ».

## UNE GESTION FINANCIÈRE OPTIMISÉE

L'engagement de l'ONDA au service d'une gestion financière de premier plan s'est traduit par des résultats probants en 2023. Les comptes de l'ONDA ont été certifiés sans réserve et sans observation par l'auditeur externe. De plus, les créances clients ont été réduites de manière notable, les ramenant à seulement 2,2 mois de chiffre d'affaires. À noter également la diminution du délai de paiement des fournisseurs, passant de 63 jours en 2022 à 51 jours en 2023.

## DES INITIATIVES INNOVANTES ET UN ENGAGEMENT GLOBAL

En 2023, le Maroc a été confronté au séisme tragique d'Al Haouz qui a coûté la vie à des milliers de personnes. Grâce à la robustesse de ses infrastructures, au courage et aux compétences de ses femmes et ses hommes, l'ONDA a pu assurer la continuité d'exploitation et aucun vol n'a été impacté.

Parallèlement, l'ONDA s'est mobilisé pour apporter le soutien logistique nécessaire en coordination avec les services des FAR

**« Un trafic aérien culminant à un niveau record de 27 millions de passagers, surpassant de 8% les chiffres d'avant la crise sanitaire. »**

## « Un chiffre d'affaires historique de 4,7 milliards de Dirhams, soit une hausse de 11% par rapport à 2019 et de 22% par rapport à 2022. »

et la Fondation Mohammed V pour la Solidarité, qui ont accompli un travail remarquable, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'assiste, afin de venir en aide aux populations sinistrées.

2023 a aussi été marquée par le succès de l'organisation et l'accueil des Assemblées Générales de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International, ainsi que par le lancement de nombreux projets ambitieux dans les domaines de la navigation aérienne et aéroportuaire, tels que la mise en place du système ManagAir, la réduction de la séparation des aéronefs, et l'inauguration de nouvelles infrastructures et services améliorant considérablement l'expérience des passagers.

### CAP VERS L'AVENIR

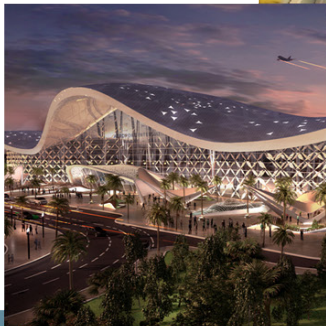
Toutes ces réalisations témoignent de l'engagement perpétuel de l'ONDA à promouvoir l'excellence dans le secteur de l'aviation civile au Maroc et à l'international.

Fort de ces succès, l'Office s'engage à poursuivre sa stratégie d'innovation et d'amélioration continue pour offrir des services de qualité supérieure à ses clients et partenaires, et continuer de contribuer efficacement au développement économique et social du Maroc.

Avec l'accueil de la Coupe d'Afrique des Nations en 2025, des cinq éditions annuelles de la Coupe du Monde féminine U17 entre 2025 et 2029, et de la Coupe du Monde de la FIFA en 2030, les perspectives pour les années à venir s'annoncent plus que prometteuses pour notre pays.

Déjà en 2024, grâce aussi à la synergie et au concours des principaux acteurs du secteur touristique, plusieurs compagnies aériennes ont renouvelé leur confiance et d'autres ont décidé d'investir davantage sur la destination Maroc, en multipliant leurs offres en sièges et en ouvrant de nouvelles routes aériennes.

Pas moins de dix compagnies aériennes inaugureront 37 nouvelles routes, offrant une capacité substantielle de 706 000 sièges dans 12 aéroports. Douze compagnies aériennes renforceront 31 liaisons existantes, ajoutant ainsi 673 000 sièges supplémentaires dans 9 aéroports. L'événement phare de la saison estivale 2024 reste néanmoins le lancement des vols intérieurs par Ryanair, qui marquera une nouvelle étape majeure dans le paysage aérien marocain. C'est sur cette lancée que l'ONDA prévoit l'accueil de plus de 30 millions de passagers en 2024, ce qui constituera, à nouveau, un record historique.





# RAPPORT DE GESTION





**2023,  
L'ANNÉE DE TOUS  
LES RECORDS.**

**27**  
MILLIONS  
DE PASSAGERS

**4,7**  
MILLIARDS DE DH  
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

**16**  
AÉROPORTS  
CERTIFIÉS

# 1. MARCHÉ ET ENVIRONNEMENT

## FORTE CROISSANCE DU TRAFIC AÉRIEN



Entre 2014 et 2019, le nombre de passagers aériens au Maroc a augmenté en moyenne de 9% par an, atteignant 25 M en 2019. Le tonnage de fret a progressé de 11% et le nombre d'unités de survol de 5%.

## INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES



Modernisation et extension des infrastructures aéroportuaires et de navigation aérienne, incluant la construction ou rénovation de terminaux à Marrakech, Fès, Casablanca, Guelmim, Zagora, Errachidia et Nador, augmentant la capacité d'accueil annuelle des aéroports de 12 M de passagers en 2006 à 40 M en 2023.

## GESTION DE L'ESPACE AÉRIEN RENFORCÉE



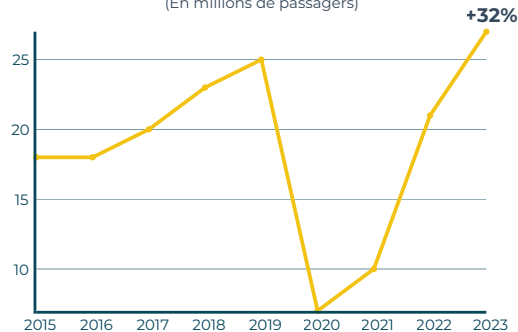
Construction et mise en service d'un deuxième centre de contrôle régional à Agadir, renforçant la capacité de gestion de l'espace aérien.



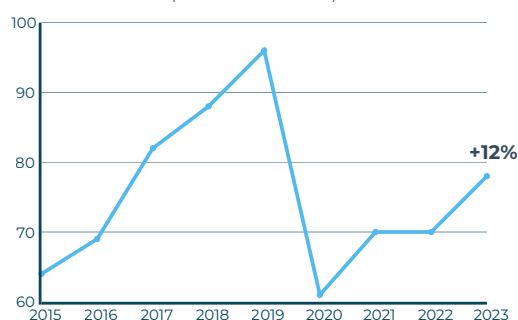
### IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE

Les restrictions sanitaires dues à la COVID-19 ont entraîné une forte baisse du trafic aérien en 2020, ramené à seulement 29% du niveau de 2019, avec une chute de 71% du nombre de passagers, 36% du tonnage de fret et 59% du nombre d'unités de survol. Les effets de cette crise ont perduré jusqu'en 2021, malgré une reprise observée durant l'été, freinée par une nouvelle fermeture des frontières en novembre.

**Trafic Passagers**  
(En millions de passagers)



**Tonnage Fret**  
(En milliers de tonnes)



**Unités de service Survol**  
(En millions d'unités)



## REPRISE PROGRESSIVE DU TRAFIC AÉRIEN

La reprise a été lente mais continue : 39,6% en 2021 et 82,1% en 2022 par rapport aux niveaux de 2019. En 2023, l'ONDA a enregistré un trafic de 27,1 millions de passagers, en hausse de 32% par rapport à 2022 et de 8% par rapport à 2019. L'aéroport Mohammed V a enregistré un trafic de 9,8 millions de passagers, soit 5% de moins qu'en 2019, tandis que les autres aéroports ont vu leur trafic augmenter de 17% par rapport à 2019, atteignant 17,3 millions de passagers.

(en milliers de Pax)	2023	2022	2019
MOHAMMED V	9 793	28%	-5%
MARRAKECH	6 905	41%	8%
AGADIR	2 305	30%	15%
TANGER	1 914	34%	41%
FES	1 724	31%	22%
RABAT	1 202	38%	9%
NADOR	1 026	23%	33%
Oujda	938	10%	34%
Autres Aéroports	1 289	33%	29%
<b>ONDA</b>	<b>27 098</b>	<b>32%</b>	<b>8%</b>

# 61%

du trafic de passagers internationaux dans les aéroports marocains en 2023 a été assuré par les **compagnies aériennes Low Cost**.

RÉPARTITION DU TRAFIC PASSAGERS INTERNATIONAUX - AÉROPORT MOHAMMED V



- Compagnies Low Cost 16%
- Compagnies régulières 84%

RÉPARTITION DU TRAFIC PASSAGERS INTERNATIONAUX - AUTRES AÉROPORTS



- Compagnies Low Cost 86%
- Compagnies régulières 14%

À l'aéroport Mohammed V, 84% du trafic international a été réalisé par des compagnies régulières, tandis que dans les autres aéroports, les compagnies Low Cost ont assuré 86% du trafic international.

## ÉVOLUTION DU TRAFIC DE CORRESPONDANCE

En 2023, la part des passagers internationaux en correspondance à l'aéroport Mohammed V de Casablanca a atteint 28%, contre 30% en 2019. Une légère baisse principalement due à la diminution du trafic de correspondance vers l'Afrique et le Moyen-Orient.

## RELANCE DU TRAFIC INTÉRIEUR ET INTERNATIONAL

La reprise du trafic intérieur a été moins prononcée que celle du trafic international en 2023, avec une augmentation notable du trafic vers l'Europe et l'Amérique du Nord.

(en milliers de Pax)	2023	PART (%)	TAUX DE REPRISE % 2019
<b>International</b>	<b>24,4</b>	<b>90,2%</b>	<b>111%</b>
EUROPE	20,1	74,4%	115%
MOYEN ET EXTREME ORIENT	1,7	6,3%	97%
AFRIQUE	1,5	5,4%	107%
AMERIQUE DU NORD	0,7	2,7%	117%
AUTRES PAYS DU MAGHREB	0,4	1,5%	56%
<b>National</b>	<b>2 662</b>	<b>9,8%</b>	<b>89%</b>
<b>ONDA</b>	<b>27 098</b>	<b>100,0%</b>	<b>108%</b>

## CONNECTIVITÉ AÉRIENNE

En termes de connectivité aérienne, les Aéroports du Maroc ont enregistré 401 routes internationales et 53 liaisons nationales en 2023.

	Trafic International		Trafic Domestique	
	Fréquence moyenne hebdomadaire	Nombre de routes	Fréquence moyenne hebdomadaire	Nombre de liaisons
MOHAMMED V	626	90	137	14
MARRAKECH	431	85	32	3
AGADIR	121	55	41	6
FES	108	37	11	4
TANGER	142	34	15	4
NADOR	69	26	8	2
OUJDA	57	24	14	1
RABAT-SALE	76	21	6	1
AUTRES APTS	52	29	73	18
<b>ONDA</b>	<b>1 682</b>	<b>401</b>	<b>337</b>	<b>53</b>



## RÉTABLISSEMENT DU TRANSPORT AÉRIEN MONDIAL EN 2023

En 2023, le transport aérien mondial a retrouvé 94,1% de son trafic passager de 2019, poursuivant un fort rebond post-Covid.

Pour la même période, les liaisons internationales ont évolué de 88,6%, malgré une croissance annuelle de +41,6%.

Les liaisons de et vers l'Asie-Pacifique s'élèvent à 72,7% des niveaux d'activité pré-pandémie, tandis que les connexions entre l'Amérique du Nord et le reste du monde ont atteint 101,4% des niveaux de trafic d'avant-crise sanitaire.

Le **trafic aérien mondial** devrait dépasser le niveau de 2019 de 106% d'ici fin 2024.



# REPRISE DU TRAFIC AÉRIEN MONDIAL : 9,7 MILLIARDS DE PASSAGERS À HORIZON 2024



## AFRIQUE

La région Afrique devrait enregistrer une croissance continue pour atteindre 242 millions de passagers d'ici fin 2024 (106 % du niveau de 2019), stimulée par des marchés tels que l'Égypte, le Maroc et la Tunisie.



## EUROPE

En Europe, le trafic aérien de passagers devrait avoisiner les 2,5 milliards de passagers en 2024 soit 101,4 % du niveau de 2019.



## ASIE-PACIFIQUE

La région Asie-Pacifique poursuivra sa croissance en 2024, mais à un rythme plus lent, et devrait atteindre 3,5 milliards, soit 103% du niveau de 2019.



## AMÉRIQUE LATINE-CARAÏBES

En 2023, le trafic de passagers en Amérique latine-Caraïbes a dépassé de 108% le niveau de 2019, atteignant 740 millions, avec une prévision de 795 millions pour 2024.



## MOYEN-ORIENT

Le Moyen-Orient devrait poursuivre sa croissance, passant de 422 millions en 2023 à 466 millions en 2024.

En raison des tensions géopolitiques dans la région, le nombre total de passagers pourrait être inférieur à la projection actuelle.



## AMÉRIQUE DU NORD

La région Amérique du Nord devrait atteindre 2,2 milliards de passagers en 2024, soit 104 % du niveau de 2019.

## DÉFIS MONDIAUX

La reprise pourrait toutefois être affectée par une croissance plus faible, notamment en Chine, des conflits intensifiés en Ukraine et au Moyen-Orient, ou encore une hausse des prix du pétrole brut.

## EXPANSION DE LA FLOTTE MONDIALE

Les problèmes liés aux chaînes d'approvisionnement pourraient limiter l'expansion des capacités des compagnies aériennes. En 2024, les transporteurs doivent recevoir près de 1.800 avions neufs, et plus de 2.000 avions seront à livrer en 2025.

Ainsi, la flotte mondiale actuelle devrait doubler d'ici 2040, avec plus de 46 000 appareils en service. De nombreuses années record sont prévues après 2024.

## CROISSANCE DU TRANSPORT AÉRIEN AU MAROC

Au Maroc, le secteur devrait également connaître une forte évolution du trafic grâce au plan de flotte de Royal Air Maroc, aux programmes de développement ambitieux des compagnies Low-Cost, et à l'organisation de la Coupe d'Afrique en 2023 ainsi que la Coupe du Monde de football en 2030. L'ONDA prévoit plus de 30 millions de passagers en 2024, soit une hausse de 20% par rapport à 2019.



## 2. STRATÉGIE « ENVOL 2025 »

### L'ONDA, ACTEUR CLÉ DU TRANSPORT AÉRIEN ET DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

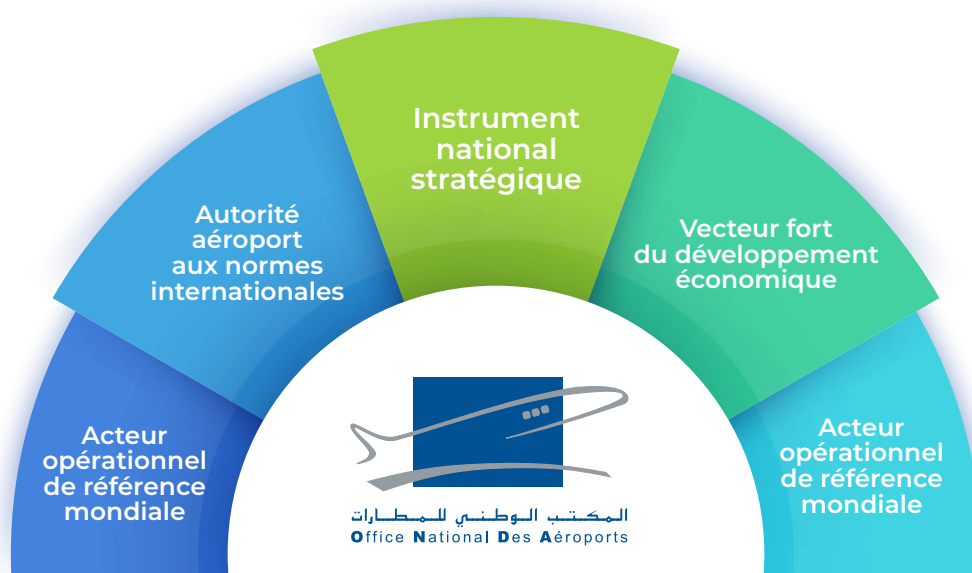
Instrument stratégique et acteur majeur du secteur des transports au Maroc, l'Office National Des Aéroports est responsable de l'espace aérien du Royaume et assure la gestion de 26 aéroports, dont 18 aéroports internationaux d'une capacité d'accueil de 38 millions de passagers en 2023.

En tant que pilier de l'économie nationale, l'ONDA répond aux exigences internationales, nationales et régionales, générant de la valeur et contribuant au progrès socio-économique du pays.

### STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT AÉROPORTUAIRE

Depuis sa création, et particulièrement depuis l'entrée en vigueur de l'accord Open Sky entre le Maroc et l'UE, l'ONDA a fortement contribué à la politique du Royaume, notamment en matière de tourisme et de développement des infrastructures.

L'Office a ainsi triplé la capacité aéroportuaire du pays, passant de 12 millions de passagers en 2003 à 39 millions en 2023. Ce développement a mobilisé d'importantes ressources humaines et financières, et s'est accompagné d'une croissance annuelle moyenne de 9% entre 2015 et 2019. En 2023, les aéroports marocains ont accueilli un record de plus de 27 millions de passagers.



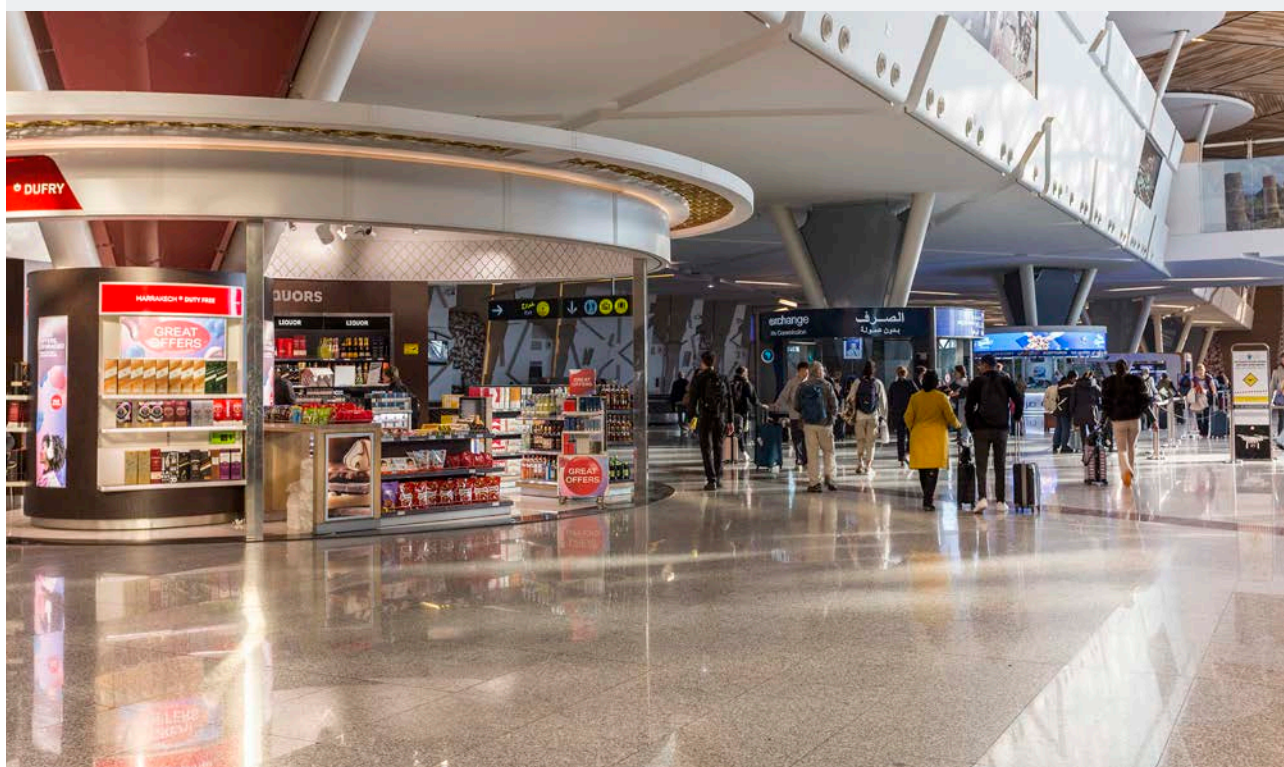
### PRINCIPALES MISSIONS DE L'ONDA

1. Aménagement, exploitation, entretien et développement des aéroports civils de l'État ouverts à la circulation aérienne publique.
2. Contrôle de la circulation aérienne locale et régionale, gestion du survol, approche, atterrissage, décollage, circulation au sol et stationnement des aéronefs.
3. Gestion de l'embarquement, débarquement, transit et acheminement à terre des voyageurs, marchandises et courrier, ainsi que des services pour les usagers et le public.
4. Liaison avec les organismes et aéroports internationaux pour répondre aux besoins du trafic aérien.
5. Exploitation d'ouvrages et services, pouvant être concédés à des tiers selon un cahier des charges.
6. Formation des techniciens, contrôleurs de l'aéronautique civile, et personnel de gestion et exploitation aéroportuaire.

## 2.1. AMBITION

En 2021, l'ONDA présentait son plan stratégique « Envol 2025 », définissant ses grandes orientations et ambitions pour les années à venir.

« L'ONDA se veut être un **opérateur global, centré client**, qui délivre les meilleurs **standards internationaux** en matière de services de **navigation aérienne, de développement et d'exploitation aéroportuaires**, tout en s'adaptant aux enjeux nationaux et locaux dans chacune de ses implantations. L'ONDA entend faire des aéroports du Royaume **des lieux de vie** qui incarnent aux yeux des usagers **l'identité du territoire** où ils se trouvent et qui permettent à leurs acteurs économiques et touristiques de **rayonner au-delà des frontières**. »

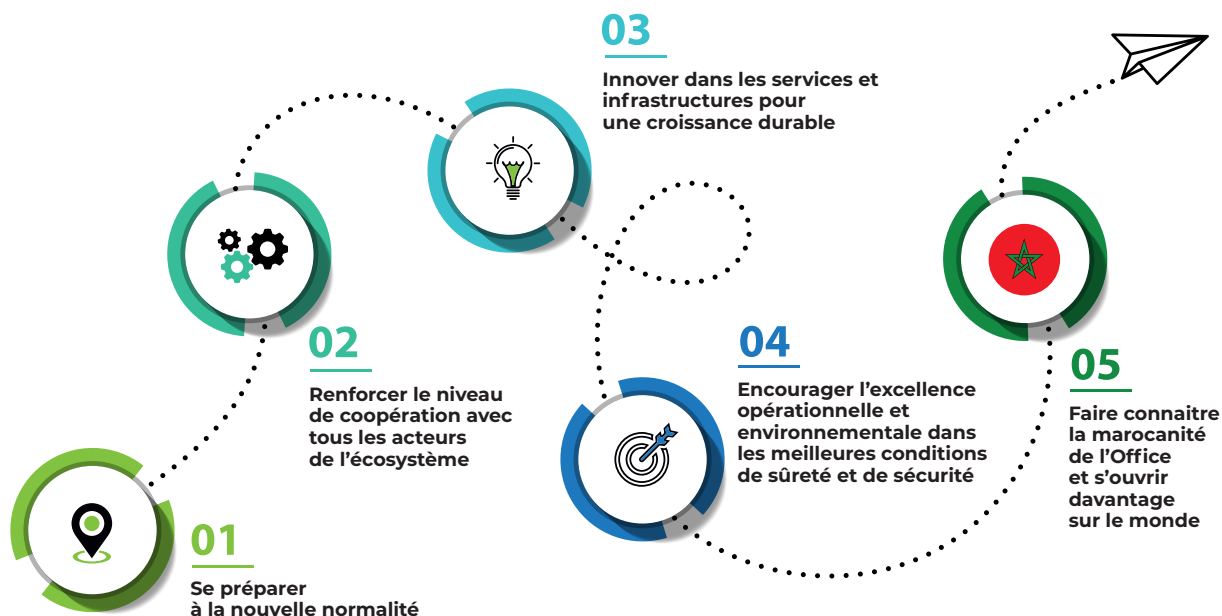


**Devenir un opérateur global influent à l'échelle mondiale,** exportant son expertise au-delà des frontières marocaines et améliorant la performance à travers une gestion intégrée.

**Adopter une approche toujours plus centrée client en concevant des services adaptés,** en améliorant l'engagement des intervenants et en anticipant les attentes des passagers.

**Intégrer la culture marocaine dans les aéroports** pour promouvoir l'identité territoriale et contribuer au rayonnement économique et touristique du pays.

## 2.2. AXES STRATÉGIQUES « ENVOL 2025 »



### 01 SE PRÉPARER À LA NOUVELLE NORMALITÉ

L'avenir du secteur de l'aviation sera influencé par la demande et les attentes évolutives des clients selon leur expérience de consommation. La nouvelle normalité devrait se traduire par une diminution des voyages d'affaires par avion, les entreprises et consommateurs favorisant les connexions virtuelles et le télétravail. Par ailleurs, la crise permet un recentrage régional des chaînes de valeur mondiales, renforçant les circuits logistiques régionaux et entraînant un ralentissement du trafic mondial de longue distance.

- **REPENSER** l'expérience numérique des passagers dans les aéroports.
- **INVESTIR** dans des outils de veille et de prévision de la demande.
- **ADAPTER** la stratégie de développement du fret aérien pour renforcer les circuits logistiques régionaux.

### 02 RENFORCER LE NIVEAU DE COOPÉRATION AVEC TOUS LES ACTEURS DE L'ÉCOSYSTÈME

Un nouveau niveau de coopération entre les transporteurs aériens, les aéroports et les autres acteurs de l'écosystème est nécessaire.

- **AMÉLIORER** la collaboration avec les services de santé, sûreté et sécurité pour optimiser la qualité de service et les flux de passagers.
- **ADOPTER** une politique tarifaire gagnant-gagnant.
- **RENFORCER** la coordination avec la DGAC pour les réglementations et grands projets..
- **ASSAINIR ET SÉCURISER** le foncier avec les parties prenantes concernées.

### 03 INNOVER DANS LES SERVICES ET INFRASTRUCTURES POUR UNE CROISSANCE DURABLE

Les aéroports deviennent de plus en plus précurseurs de technologies inspirées de nouveaux concepts et écosystèmes innovants (incubateurs, grandes écoles, ...). L'ONDA se doit donc de développer une stratégie dédiée à l'innovation, à travers le lancement de nouveaux services et infrastructures, répondant aux besoins actuels et anticipant ceux des futurs clients. L'intensification de l'innovation technologique est un enjeu majeur requérant une stratégie globale pour l'ensemble des intervenants du secteur aérien.

- **DÉVELOPPER** les infrastructures des aéroports ayant présenté une saturation en 2019 (Tanger, Marrakech, Agadir, Dakhla) avec une approche architecturale innovante et optimisée.
- **OFFRIR** de nouveaux services digitaux aux clients (applications de géolocalisation, ...).
- **INNOVER** dans les services de navigation aérienne (FUA, DCT, tour numérique, ...).
- **VALORISER** le foncier dans le cadre d'un programme régional cohérent, incluant le nouveau siège de l'ONDA.



## **04** ENCOURAGER L'EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE ET ENVIRONNEMENTALE DANS LES MEILLEURES CONDITIONS DE SÛRETÉ ET DE SÉCURITÉ

La stratégie est l'art de l'exécution. Il est impératif de disposer d'une organisation, de processus, de ressources humaines et d'outils performants, capables d'exécuter les axes stratégiques précités avec excellence et agilité.

- **TRANSFORMER** les grands aéroports en Business Units, séparant navigation aérienne et exploitation aéroportuaire.
- **INTRODUIRE** le Management Par Objectifs, le Lean Management et le Knowledge Management.
- **PRÉPARER** la transformation de l'Office en SA et le passage au contrôle d'accompagnement.
- **INTÉGRER** le développement durable dans les actions de l'Office.
- **GARANTIR** les compétences futures.

## **05** FAIRE CONNAÎTRE LA MAROCANITÉ DE L'OFFICE ET S'OUVRIRE DAVANTAGE SUR LE MONDE

Pour renforcer l'attractivité des régions marocaines et de leurs aéroports, l'ONDA, en coordination avec l'ONMT, la DGAC, les CRT et les régions, promeut les lignes aériennes et la destination Maroc, visant à augmenter la connectivité et diversifier les services aéroportuaires.

- **SE DOTER** d'une nouvelle identité visuelle porteuse de la marocanité de l'Office.
- **CONTRIBUER** aux efforts de promotion et de communication de la destination Maroc.
- **S'OUVRIRE** sur le monde en renforçant sa présence dans les organismes et groupe spécialisés, et en exportant l'expertise et le savoir-faire de l'ONDA.

## 3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2023

Pour l'ONDA, 2023 a été une année riche en projets, accomplissements et distinctions. Des événements phares qui ont non seulement marqué son actualité, mais aussi ses avancées et son impact certain en tant que leader de l'aviation civile.

### 3.1. PROJETS RÉALISÉS



#### NOUVELLE PISTE D'ENVOL DE L'AÉROPORT TÉTOUAN SANIAT R'MEL

La nouvelle piste d'envol permet à l'aéroport Tétouan Saniat R'mel d'accueillir des gros porteurs de type B747. Elle a été homologuée par la Direction de l'Aéronautique Civile le 21 juin 2023.



#### RÉNOVATION DU TERMINAL 1 DE TANGER IBN BATOUTA

Le terminal 1 de l'aéroport de Tanger, désormais dédié aux arrivées, a été rénové pour inclure davantage de postes de police aux frontières, une zone de formalités douanières avec plus de X-Ray, des tapis de bagages plus longs et une unité médicale d'urgence.



#### NOUVELLE ZONE « ARRIVÉE » À L'AÉROPORT MOHAMMED V

La nouvelle zone « Arrivée » commune aux terminaux 1 et 2 de l'aéroport Mohammed V augmente la capacité d'accueil des passagers et réduit les délais de livraison des bagages. Avec une superficie de 3500 m<sup>2</sup>, elle comprend 47 positions, dont une pour les passagers à mobilité réduite et 6 pour le « fast track », ainsi qu'un système de contrôle et de traitement des bagages de dernière génération, optimisant la gestion des files d'attente et les délais de traitement des bagages.



#### NOUVEAU TERMINAL D'AVIATION D'AFFAIRES À L'AÉROPORT DE DAKHLA

Inauguré le 8 février 2023, le nouveau terminal de 424 m<sup>2</sup> de l'aéroport de Dakhla offre des conditions optimales de confort et de sécurité pour l'accueil des passagers VIP.

## 3.2 . AMELIORATION ET AUTOMATISATION DES PROCESSUS

### LEAN SIX SIGMA



Le 1<sup>er</sup> février 2023, l'ONDA a fait le bilan de 10 mois de déploiement du Lean Six Sigma à l'aéroport Casablanca Mohammed V, avec l'intention d'étendre cette démarche à d'autres grands aéroports comme Fès-Saïss, Oujda Angads et Marrakech-Ménara. Des caméras à reconnaissance faciale sont utilisées pour optimiser le traitement des passagers à l'arrivée.

### UNE NOUVELLE APPLICATION POUR LA GESTION DES CHARIOTS À BAGAGES



Basée sur la technologie RFID, cette nouvelle application permet d'assurer la disponibilité des chariots dans les différentes zones de stockage à l'aéroport de Casablanca.

### MIGRATION RÉUSSIE VERS LE SOAM

Les aéroports Marrakech-Ménara, Casablanca Mohammed V, Rabat-Salé et Fès-Saïss ont réussi avec succès la migration vers un nouveau Système des Opérations Aéroportuaires Multiplateforme (SOAM). Ce système offre en temps réel des informations interactives aux intervenants de la chaîne de valeur du passager ainsi qu'aux voyageurs.

### PROGRAMME DE PROTECTION DES SITES SENSIBLES

L'ONDA a poursuivi son programme de protection des sites sensibles en renforçant les systèmes de vidéosurveillance, d'anti-intrusion et de sécurité périmétrique au niveau des aéroports Mohammed V, Nador et Dakhla.

### RENOUVELLEMENT DES AFFICHEURS PUBLICS

L'ONDA a renouvelé les afficheurs publics pour le système de téléaffichage dans les aéroports de Fès et Agadir.

### 3.3. CERTIFICATIONS ET DISTINCTIONS

#### CERTIFICATION DES AÉROPORTS DE L'ONDA



Les aéroports Nador Al Aroui, Rabat-Salé, Oujda Angads, Tanger Ibn Batouta, Tétouan Saniat R'mel, Laâyoune Hassan 1er et Hoceima Chérif El Idrissi ont obtenu leur « Certificat d'Aérodrome ». Ainsi, 16 aéroports internationaux sont désormais certifiés par la Direction de l'Aéronautique Civile.

#### DISTINCTIONS DE L'AÉROPORT MOHAMMED V PAR L'ACI



L'aéroport Mohammed V a été distingué par l'ACI comme meilleur aéroport en Afrique dans la catégorie des aéroports accueillant entre 5 et 15 millions de passagers par an, aéroport avec le personnel le plus dévoué et aéroport d'Afrique où le parcours est le plus facile.

#### CLASSEMENT SKYTRAX

Skytrax, spécialiste de l'évaluation et de la notation de compagnies aériennes et des aéroports à l'échelle mondiale, classe l'aéroport Casablanca Mohammed V en 4<sup>ème</sup> position parmi les meilleurs aéroports en Afrique, tandis que l'aéroport Marrakech-Ménara arrive 2<sup>ème</sup> dans la catégorie des meilleurs aéroports régionaux en Afrique.

#### PROGRAMME ASQS (AIRPORT SERVICE QUALITY)

Dans le cadre du programme ASQS Principal d'ACI, les résultats trimestriels Q4 ont placé les aéroports de Casablanca et Marrakech respectivement en 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> position en Afrique, ainsi qu'en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> position parmi les aéroports connectés à ces villes.

#### AUDIT OACI

Suite à l'audit réalisé par l'OACI, le score conformité aérodrome (AGA) a grimpé de 62% en 2015 à 91.8%.

## 3.4. CONNECTIVITÉ AÉRIENNE ET TERRESTRE

### L'AÉROPORT AGADIR AL MASSIRA



a franchi pour la seconde fois le cap des 2 millions de passagers le 25 novembre 2023.

### LANCEMENT DU GUICHET « KECH.CAB »



L'aéroport Marrakech-Ménara a lancé le guichet unique « kech.cab » le 12 mai 2023, permettant la précommande et la réservation des taxis via un système informatique avancé. Une convention a également été signée en septembre 2023 avec la province de Nouacer pour établir un guichet unique de taxis à l'aéroport Casablanca Mohammed V.

### CRÉATION DE NAVETTES BUS À AGADIR ET NADOR



De nouvelles navettes bus « Aéroport – Ville » ont été lancées au niveau des aéroports d'Agadir et de Nador.

### L'AÉROPORT NADOR EL AROUI



A franchi pour la première fois le cap d'un million de passagers le vendredi 22 décembre 2023. Une performance portée par la création de plusieurs nouvelles lignes aériennes reliant cet aéroport à plusieurs villes européennes, dont des destinations inédites comme Hambourg et Toulouse, mais également par l'introduction durant la saison estivale de vols charters avec de nouveaux marchés comme le Portugal et la République tchèque.

### FORUM CONNECT 2023 À TANGER



L'ONDA et l'ONMT ont co-organisé le Forum Connect 2023 à Tanger, réunissant près de 650 experts mondiaux de l'aviation, du tourisme et des autorités de plus de 60 pays. De nouvelles lignes aériennes ont été lancées, notamment par SAS Scandinavian Airlines vers Agadir-Copenhague et Agadir-Stockholm, ainsi que par Flynas avec des routes Casablanca-Djeddah et Casablanca-Médine.

### 3.5. GRANDES OPÉRATIONS ET PARTENARIATS

#### SIGNATURE D'UN MÉMORANDUM D'ENTENTE AVEC LA CDG



L'ONDA et la CDG ont signé un mémorandum d'entente pour soutenir le développement des activités aéroportuaires et extra-aéroportuaires de l'ONDA. Ce partenariat stratégique vise à fournir à l'ONDA un soutien dans divers domaines tels que le conseil financier, la mobilisation de financements, la gestion des risques associés, la valorisation du foncier de l'ONDA, le développement de l'infrastructure aéroportuaire, ainsi que le conseil en ingénierie ou encore le Facility Property Management.

#### DISPOSITIF PÉLERINAGE 2023



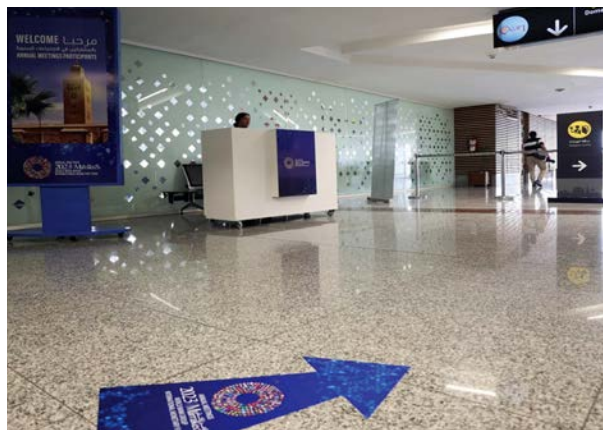
L'ONDA a mis en place un dispositif important dans plusieurs aéroports marocains pour accueillir 34 000 pèlerins via 86 vols spéciaux à partir du 2 juin 2023. Cette initiative vise à faciliter l'assistance et l'accueil des pèlerins, complétant les vols réguliers entre le Maroc et l'Arabie Saoudite.

#### OPÉRATION MARHABA 2023



L'ONDA s'est également mobilisé pour contribuer au succès de l'Opération Marhaba 2023.

#### ASSEMBLÉES ANNUELLES



Les Assemblées Annuelles de la Banque Mondiale (BM) et du Fonds Monétaire International (FMI) se sont tenues à Marrakech du 09 au 15 octobre 2023, attirant plus de 14 000 délégués de 190 pays. L'ONDA a mobilisé des ressources humaines et logistiques significatives pour assurer un accueil exceptionnel, soulignant l'hospitalité marocaine lors de cet événement mondial.

## 3.6. NAVIGATION AÉRIENNE

### MODERNISATION DU SYSTÈME DE GESTION DU TRAFIC AÉRIEN AU NIVEAU DU CENTRE DE CONTRÔLE RÉGIONAL (CCR) DE CASABLANCA



L'ONDA a réussi la migration vers le système ManagAir au centre de contrôle régional de Casablanca, marquant une avancée majeure dans la gestion du trafic aérien. Conforme aux normes européennes d'ergonomie et d'interopérabilité, ManagAir intègre les dernières technologies pour assurer efficacité, sécurité et flexibilité, notamment avec ses capacités avancées de schématisation des trajectoires en 4D et de détection des conflits. Cette acquisition soutient la stratégie Envol 2025 de l'ONDA, visant à améliorer la capacité, la sécurité, la sûreté, l'efficacité et la résilience environnementale.

### INSTAURATION DE LA DISCIPLINE MILITAIRE À L'AIAC



Un lancement qui intervient suite à l'approbation du décret instaurant la discipline militaire au niveau des spécialités « Contrôleurs de la Navigation Aérienne » et « Électroniciens de la Sécurité Aériennes » de l'AIAC.

### JOURNÉE D'INTÉGRATION MILITAIRES

Le 25 septembre, l'ONDA a organisé une journée d'intégration au profit de 75 personnels militaires (63 hommes et 12 femmes), répartis comme suit : 50 contrôleurs de la circulation aérienne et 25 électroniciens de la sécurité aérienne. Ce personnel a été affecté aux CCR de Casablanca et d'Agadir ainsi qu'à divers aéroports (Casablanca, Marrakech, Tanger, Agadir, Fès, Rabat, Oujda et Nador).

### CÉRÉMONIE DE REMISE DES CERTIFICATS DE QUALIFICATION « CONTRÔLE RÉGIONAL RADAR » AUX CONTRÔLEURS MILITAIRES



A franchi pour la première fois le cap d'un million de passagers le vendredi 22 décembre 2023. Une performance portée par la création de plusieurs nouvelles lignes aériennes reliant cet aéroport à plusieurs villes européennes, dont des destinations inédites comme Hambourg et Toulouse, mais également par l'introduction durant la saison estivale de vols charters avec de nouveaux marchés comme le Portugal et la République tchèque.

### MISE EN EXPLOITATION DU SYSTÈME AUTONOME DE GESTION DU TRAFIC AÉRIEN À L'AÉROPORT MOHAMMED V



En 2023, l'aéroport de Casablanca a mis en exploitation un nouveau système de gestion du trafic aérien visant à limiter la dépendance du contrôle d'approche de l'aéroport Mohammed V au Centre de Contrôle Régional de Casablanca en termes de données de surveillance Radar. Cette autonomie renforce la sécurité aérienne en automatisant la coordination et le transfert de responsabilité entre le centre de contrôle d'approche et le CCR de Casablanca, limitant ainsi les coordinations téléphoniques aux situations d'urgence et assurant l'intégrité des données de surveillance. Cette migration est un vecteur important pour la mise en œuvre de nouveaux projets à l'aéroport Mohammed V, notamment la création de nouveaux des secteurs pour répondre à la demande croissante de trafic, la poursuite de la restructuration de l'espace aérien de la TMA de Casablanca (projet ENAV), l'installation du PMS Merge point, et la réduction progressive de la norme de séparation horizontale de 7NM à 3NM.

## 3.7. CAPITAL HUMAIN ET RSE

### MISE EN PLACE DU MANAGEMENT PAR OBJECTIFS



L'ONDA s'est engagé dans une approche stratégique visant à aligner les objectifs de ses équipes avec ceux tracés dans « Envol 2025 ». Cette approche permet également le suivi des performances des équipes à l'aide d'outils appropriés et d'un système d'évaluation des performances.

### OPÉRATION PLAGES PROPRES 2023



Primé lors de la cérémonie de remise des Trophées Lalla Hasnaa du littoral durable, l'ONDA parraine la Plage de M'diq en partenariat avec la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement et la commune de M'diq, dans le cadre de l'opération Plages Propres qui s'est déroulée du 15 juin au 15 septembre.

### TROPHÉES LALLA HASNAA LITTORAL DURABLE



L'ONDA a été primé lors de la cérémonie de remise des Trophées Lalla Hasnaa du littoral durable.

## 4. RÉSULTATS DES ACTIVITÉS

### 4.1. ACTIVITÉ AÉROPORTUAIRE

#### 4.1.1. CHIFFRES CLÉS

La croissance du trafic international en 2023 a été notable, avec un taux de progression atteignant 11% par rapport à l'année 2019 et 32% par rapport à 2022.

En revanche, le trafic domestique n'a pas encore retrouvé son niveau de 2019, affichant un taux de récupération d'à peine 89%, mais enregistrant toutefois une augmentation de 23% par rapport à 2022.

COMPOSANTES DU TRAFIC AÉRIEN	NATURE	ANNÉE 2023	TAUX DE RÉCUPÉRATION	VARIATION 2023/2022
Passagers	Total	27 098 505	108%	32%
	International	24 435 809	111%	32%
	National	2 662 696	89%	23%
Mouvements aéroportuaires	Total	209 978	100%	20%
	International	174 917	106%	22%
	National	35 061	77%	9%
Fret aérien (en Tonne)	Total	77 912	81%	12%
	International	76 892	82%	12%
	National	1 020	54%	-9%



## REPRISE ET CROISSANCE DES LIAISONS AÉRIENNES

Les compagnies telles que la Royal Air Maroc, Saudi Arabian Airlines, Emirates et Egyptair ont contribué à une reprise de 97% dans le Moyen et l'Extrême Orient. Le secteur Afrique a connu une croissance de 7%. La Royal Air Maroc a joué un rôle clé dans une reprise de 117% sur les routes vers l'Amérique du Nord avec des liaisons comme Casablanca/New York-JFK, Washington, Miami et Montréal. Les liaisons aériennes régulières vers l'Amérique du Sud n'ont pas encore repris.

L'Europe a enregistré une croissance de **15%** grâce à l'offre appréciable de capacités sur ce secteur, notamment par les compagnies Low-Cost.



Certification de l'aéroport de Nador

### 4.1.2. CERTIFICATION DES AÉODROMES ET CONFORMITÉ OACI

En 2023, l'ONDA a pu certifier l'ensemble des aérodromes internationaux (16 aéroports), suite notamment à la mise en œuvre des plans d'actions correctifs, issus des inspections de sécurité effectuées par les services de la DAC, et des programmes d'investissement relatifs aux projets de certification d'aérodrome.

Par ailleurs, l'Office a procédé à la formation de base de 28 pompiers au niveau de l'École Nationale de la Protection Civile, recrutés à titre de l'année 2022, et au renforcement des effectifs pompiers d'aérodrome par le recrutement de 26 pompiers en 2023. À noter que le service de sauvetage et de lutte contre les incidents des aéronefs (SSLIA) est l'un des domaines couverts par le manuel relatif aux installations, aux équipements, aux biens et services aéroportuaires relevant de l'exploitant d'aérodrome, et ce conformément à l'instruction technique n°2354 DAC/DNA relative à la certification des aérodromes.



Certification de l'aéroport de Casablanca



Exercice de sécurité à Rabat

### 4.1.3. QUALITÉ DE SERVICE

La réduction des temps d'attente reste au cœur des engagements majeurs poursuivis au quotidien par les aéroports.

	CMN	RAK	AGA	TNG	FEZ	RBA	OUD	NDR
Ponctualité relative au départ (Retard <= 15 min)	66,0%	68,6%	75,1%	68,7%	67,5%	66,8%	72,2%	80,5%
Respect des délais de livraison des bagages à l'arrivée internationale	64,5%	100,0%	100,0%	100,0%	99,2%	100,0%	97,2%	100,0%
Temps moyen de séjour passager au guichet de police Arrivée en minutes	9,1	10,8	5,5	10,7*	8,8	11,6	9,0	6,4

\*données de janvier 2024

#### PONCTUALITÉ AU DÉPART

La ponctualité au départ donne une indication globale de la qualité de service ressentie par les passagers. Un vol est considéré « à l'heure » lorsque son départ intervient avec **moins de 15 minutes de retard par rapport à l'heure programmée**.

Le départ est calculé à partir du moment où l'aéronef quitte le parking. Les retards peuvent être causés par divers facteurs tels que la capacité de l'aéroport, le handling, la rotation machine, le contrôle de la circulation aérienne (ATC), etc.

Cette **mesure est faite à travers le système SOAM**, qui a été déployé en 2023 au niveau des aéroports de Casablanca, Marrakech, Rabat, Tanger, Agadir, Fès, Nador et Oujda. Il permet notamment la planification et l'optimisation de l'usage des ressources aéroportuaires.

#### TEMPS D'ATTENTE AU GUICHET « ARRIVÉE »

Le **temps moyen de séjour au guichet de police « Arrivée »** est le temps passé par le passager depuis la zone ou file d'attente jusqu'au point de contrôle PAF.

Au niveau de l'aéroport de Marrakech, le système d'information XOVIS de gestion de flux des passagers permet cette mesure de manière automatique.

À l'aéroport de Casablanca, un système de reconnaissance faciale a été mis en place dans le cadre de la démarche Lean Six Sigma, et permet de mesurer les temps de parcours du passager à l'arrivée.

Dans les autres aéroports, la mesure est manuelle à travers un échantillon. Un renfort de personnel d'information et d'assistance est déployé depuis plusieurs années dans les files d'attente des principaux aéroports pour fluidifier le passage à l'Inspection Filtrage et au Contrôle Police.

#### LIVRAISON DE BAGAGES

La ponctualité de la livraison des bagages est déterminée par **un délai maximal de 55 minutes** entre l'arrivée de l'avion et l'arrivée de la dernière valise dans la salle de récupération.

Ce processus est actuellement manuel mais est **en cours d'automatisation** à l'aide du BRS, avec une phase test déjà réalisée au site pilote de l'aéroport Mohammed V permettant une couverture de scan des bagages de 75%.

Les enquêtes annuelles ASQS sont réalisées selon deux programmes :

- **Programme Principal** : Aéroports Casablanca Mohammed V et Marrakech-Ménara ;
- **Programme Régional** : Aéroports Agadir Al Massira, Tanger Ibn Batouta, Fès-Saiss, Rabat- Salé, Oujda Angads et Nador El Aroui.

En 2023, l'ONDA a réalisé des progrès remarquables au niveau de la qualité de service et des infrastructures, comme le montre le tableau ci-dessous :

Aéroports	ASQS <sup>1</sup> 2023	ASQS <sup>1</sup> 2019	Ecart vs 2019	Ecart vs 2013	Ecart vs Moy Afrique
Mohammed V	4,56	4,77	-0,21 pt	+0,99 pt	+0,75 pt
Marrakech	4,11	4	+0,11 pt	+0,48 pt	+0,31 pt
Rabat-Salé	4,04	3,98	+0,06 pt	+0,08 pt	+0,25 pt
Fès	3,97	4,05	-0,09 pt	+0,36 pt	+0,18 pt
Oujda	3,94	4,13	-0,19 pt	+0,03 pt	+0,15 pt
Agadir	3,98	4,33	-0,36 pt	+0,36 pt	+0,19 pt
Tanger	4,13	3,8	0,33 pt	+0,44 pt	+0,34 pt

<sup>1</sup> ASQS : Airport Service Quality Score obtenu à l'issue des enquêtes de satisfaction menées par l'ACI (Airport Council International)

1.

### EXTENSION ET MODERNISATION DES AÉROPORTS À FORT TRAFIC

Certains aéroports à fort trafic ont vu leur capacité étendue et leurs espaces intérieurs transformés selon les meilleures pratiques internationales. Cela inclut le concept « Walk through » pour les galeries commerciales en zone sous douane, la diversification des offres de restauration, la présence d'enseignes internationales, etc.

2.

### OPTIMISATION DE LA GESTION AÉROPORTUAIRE

Une coordination étroite avec différents intervenants tels que la DGSN, les handlers, le ministère de l'intérieur, la gendarmerie royale, la direction des douanes, les compagnies aériennes ou encore les services militaires est mise en œuvre dans les aéroports.

Cela inclut l'organisation des files d'attente, le dimensionnement des comptoirs d'enregistrement, des PIF et des guichets PAF, la gestion des effectifs pour gérer les flux de passagers, l'élimination des fiches d'embarquement/débarquement, la fourniture d'équipements pour l'inspection de sécurité, l'installation des E-gates à l'aéroport Mohammed V, l'équipement des handlers par le système BRS de localisation des bagages, etc.

3.

### MISE EN PLACE DE CONTRATS DE MAINTENANCE

Des contrats de maintenance pour l'ensemble des équipements aéroportuaires, tels que les tapis de bagages, les ascenseurs, les tapis roulants, les escalators, et autres infrastructures essentielles, ont été mis en place pour assurer le bon fonctionnement continu des aéroports. Ces contrats garantissent non seulement la disponibilité opérationnelle des équipements mais aussi leur sécurité et leur efficacité.

4.

### FLUIDIFICATION DE LA CIRCULATION AÉRIENNE

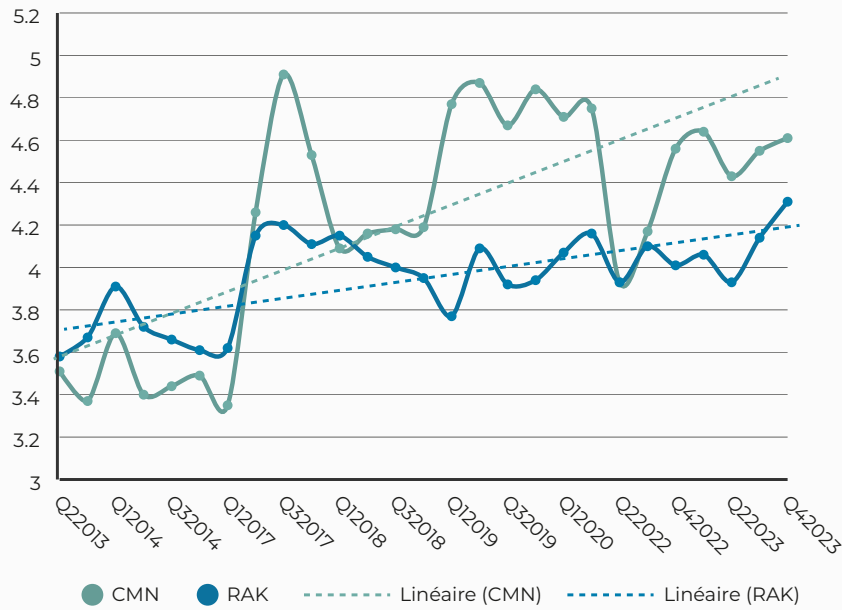
La fluidification de la circulation aérienne est une priorité, visant à optimiser le mouvement des avions sur les pistes et les aires de stationnement. Cela inclut l'utilisation de systèmes avancés de gestion du trafic aérien, la coordination efficace des décollages et des atterrissages, ainsi que la minimisation des retards.

5.

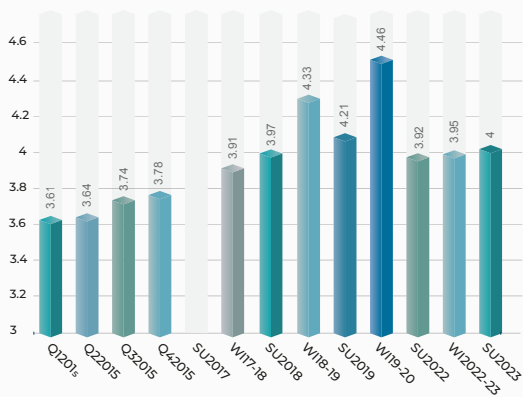
### MAINTIEN DE L'HYGIÈNE ET DE LA SÉCURITÉ

Le maintien des plateformes aéroportuaires à un haut niveau d'hygiène et de sécurité est crucial pour assurer un environnement sûr et sain. Cela inclut des protocoles rigoureux de nettoyage et de désinfection conformes aux normes sanitaires internationales, ainsi que des mesures de sécurité robustes pour surveiller et gérer les risques tout au long des opérations aéroportuaires.

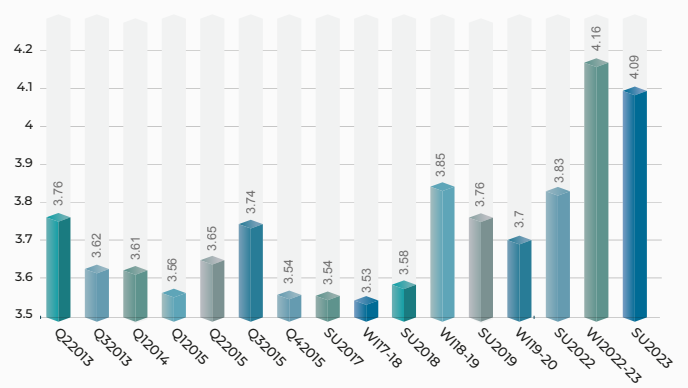
## Evolution des scores ASQ des aéroports CMN & RAK



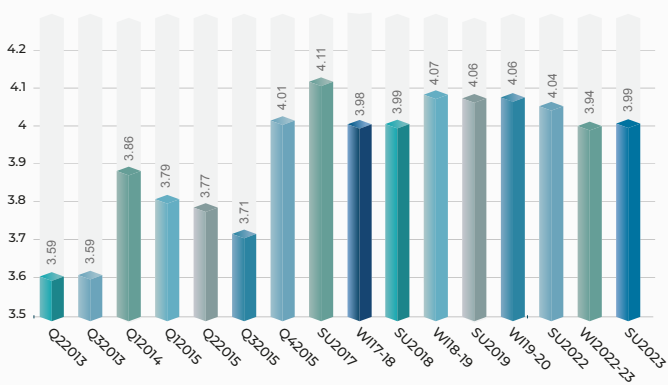
EVOLUTION DES SCORES ASQ - AÉROPORT AGADIR



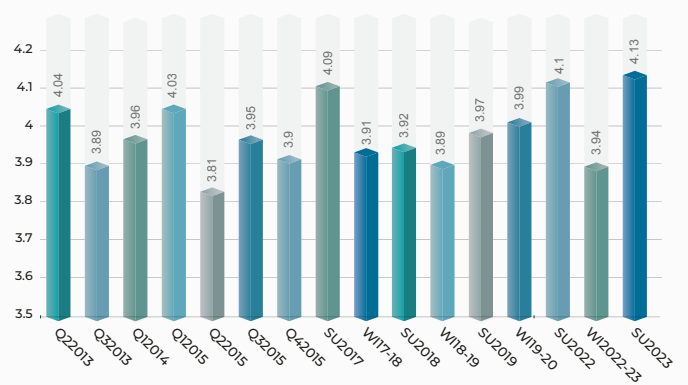
EVOLUTION DES SCORES ASQ - AÉROPORT TANGER



EVOLUTION DES SCORES ASQ - AÉROPORT FES



EVOLUTION DES SCORES ASQ - AÉROPORT RABAT



L'ONDA a reçu plusieurs prix ASQ en 2023 :

#### Aéroport Casablanca Mohammed V

- "Best Airport of 5 to 15 Million Passengers in Africa"
- "Airport with the Most Dedicated Staff in Africa"
- "Easiest Airport Journey in Africa"
- "Most Enjoyable Airport in Africa"
- "Cleanest Airport in Africa"

#### Aéroport Marrakech-Ménara

- "Best Airport of 5 to 15 Million Passengers in Africa"
- "Easiest Airport Journey in Africa"
- "Cleanest Airport in Africa"

## ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE SERVICE DANS LES AÉROPORTS

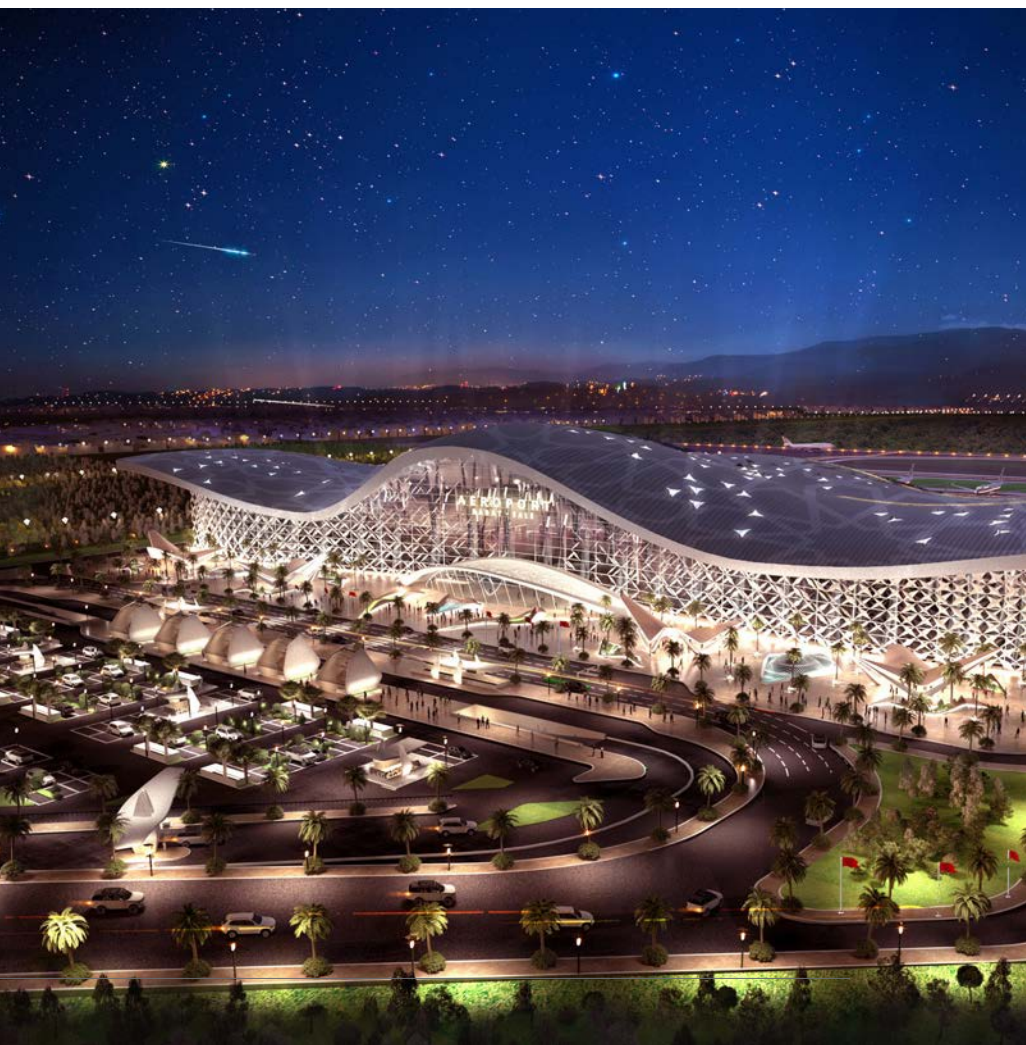
Pour les aéroports non-inscrits aux programmes ASQ, l'ONDA réalise des enquêtes de satisfaction pour les passagers au départ dans les aéroports certifiés ISO 9001 comme Laâyoune et Dakhla.

L'Office s'est également inscrit au programme de mesure de qualité de service Skytrax, avec un premier aéroport déjà évalué, l'aéroport Mohammed V de Casablanca qui a obtenu 3 étoiles sur 5 pour l'expérience client et 4 sur 5 pour la sécurité sanitaire.

Les classements Skytrax et le baromètre ACI sont des indicateurs de satisfaction qui ont un impact fort sur le chiffre d'affaires par passager.

### 4.1.4. DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES AÉROPORTUAIRES

**En 2023, l'ONDA a poursuivi ses projets d'infrastructures aéroportuaires majeurs, renforçant ainsi son engagement à améliorer l'expérience des passagers et à moderniser ses installations à travers le Maroc.**



#### PROJET DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU TERMINAL DE L'AÉROPORT RABAT- SALÉ

S'inscrivant dans le cadre du développement de la plateforme aéroportuaire, ce projet dotera la capitale du Royaume d'une infrastructure moderne et de référence, apportant une capacité additionnelle de 4 millions de passagers par an. Des équipements aéroportuaires de dernière génération seront mis en place et répondront aux meilleures normes et standards internationaux en matière de sûreté, sécurité et qualité de service.

## CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE « ARRIVÉE » COMMUNE AUX T1 ET T2 À L'AÉROPORT MOHAMMED V

Mise en service le 27 juin 2023, cette nouvelle zone permet d'améliorer le confort des passagers avec des modules spacieux, à connecter les systèmes de traitement des bagages entre les terminaux, et à assurer une séparation physique entre les flux de passagers domestiques et internationaux.



## MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES AÉRONAUTIQUES DE L'AÉROPORT TÉTOUAN SANIAT R'MEL

Avec une longueur de 3 287 m et une largeur de 45 m, une nouvelle piste d'envol a été construite à l'aéroport

Tétouan Saniat R'mel, permettant d'accueillir des avions gros porteur. Ce projet, qui a nécessité une enveloppe budgétaire de 285,5 MDH, a été achevé en juin 2023 suite à la réalisation de trois phases : les aires de trafic, les aires de manœuvre et les travaux de raccordement extra et intra-muros.

## RÉALISATION DES PROGRAMMES QUICK WINS À TANGER, MARRAKECH ET AGADIR

Dans le cadre des études de développement des infrastructures aéronautiques des aéroports de Tanger, Marrakech et Agadir, l'ONDA a procédé, avec le concours d'un cabinet expert, à une analyse complète des capacités actuelles des trois aéroports. L'objectif étant de mettre en place, dans le cadre d'un programme Quick Win, un plan d'action à court terme qui puisse améliorer les conditions d'exploitation, notamment l'écoulement du trafic dans certaines zones des terminaux.

Aéroport	Capacité avant Quick Wins en Millions (2019) Pax par an		Capacité après Quick Wins en Millions Pax par an (2024)	
	Niveau de Service Optimum	2019 Niveau de service	Niveau de Service Optimum	2019 Niveau de service
RAK	4,0	6,5	5,3	7,4
AGA	1,1	2,2	1,4	2,6
TNG	0,7	1,5	1,2	2



### TRAVAUX À MI-PAROURS À L'AÉROPORT AGADIR ANGADS

À l'aéroport Agadir Angads, les opérations ont atteint 50% de leur progression. Ces travaux incluent la construction du nouveau bâtiment Handling, des locaux DGST à la zone d'arrivée, de nouveaux blocs sanitaires dans la zone de livraison des bagages, la reconfiguration du PAF arrivée, ainsi que l'extension de la salle d'embarquement.

### 90% DES OPÉRATIONS RÉALISÉES À L'AÉROPORT MARRAKECH-MÉNARA

À l'aéroport Marrakech-Ménara, 90% des opérations ont été achevées, incluant la réalisation d'une nouvelle salle d'embarquement pour les vols domestiques, la mise en place d'une zone PIF pour le départ international et d'une zone PAF pour l'arrivée, ainsi que l'amélioration des zones de tri des bagages.



### AVANCEMENT DES TRAVAUX À 80% À L'AÉROPORT TANGER IBN BATOUTA

L'ONDA a progressé à hauteur de 80% dans les travaux à l'aéroport Tanger Ibn Batouta, incluant la zone arrivée du Terminal 1, la fourniture d'équipements de sûreté pour le traitement des bagages au départ, le renouvellement des systèmes de traitement des bagages pour les départs et arrivées, ainsi que le réaménagement du Terminal 2 en zone de départ.

L'ONDA a également procédé au lancement de nouveaux projets de développement structurants, dans le cadre du renforcement des capacités aéroportuaires

### CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU TERMINAL À L'AÉROPORT TÉTOUAN SANIAT R'MEL

Le programme de développement de l'aéroport Tétouan Saniat R'mel prévoit la construction d'un nouveau terminal pour accompagner la forte croissance du trafic.



### MISE À NIVEAU DE L'AÉROPORT AL HOCEÏMA CHÉRIF IDRISSE

La mise à niveau de l'infrastructure aéroportuaire de l'aéroport d'Al Hoceïma permettra d'accueillir les avions gros porteurs de type B747-800 et d'en assurer les opérations dans les conditions de sécurité requises.



### AÉROPORT MOHAMMED V : VERS UN HUB MONDIAL

Le programme de développement de l'aéroport Casablanca Mohammed V vise à accompagner la croissance du trafic aérien et à le positionner parmi les aéroports Hub de classe mondiale.



### EXPANSION DES AÉROPORTS D'AGADIR, TANGER ET MARRAKECH

Le programme de développement des aéroports Agadir Al Massira, Tanger Ibn Batouta et Marrakech- Ménara a été lancé. L'ONDA a d'ores et déjà sélectionné des cabinets d'architectes pour la réalisation de ces 3 projets.

## Conception architecturale du futur terminal de l'aéroport Marrakech-Ménara



## Conception architecturale du futur terminal de l'aéroport Tanger Ibn Batouta



## BENCHMARK SUR LES COÛTS ET DÉLAIS DE CONSTRUCTION DES AÉROPORTS

L'ONDA a réalisé un benchmark sur les coûts et délais de construction des aéroports, avec comme principales conclusions :

**1.**

Durée moyenne de construction d'un terminal d'une capacité de plus de 5 millions de passagers :

**6 ans au Maroc**  
**5 ans à l'international**

**2.**

Durée moyenne de construction d'un terminal d'une capacité comprise entre 1 et 5 millions de passagers :

**4,4 ans au Maroc**  
**6,2 ans à l'international**

**3.**

Coût moyen de construction d'un terminal de plus de 5 millions de passagers :

**2215 USD/m<sup>2</sup> au Maroc**  
**4100 USD/m<sup>2</sup> à l'international**

**4.**

Coût moyen de construction au Maroc d'un terminal d'une capacité entre 1 et 5 millions de passagers :

**2132 USD/m<sup>2</sup> au Maroc**  
**3900 USD/m<sup>2</sup> à l'international**

### 4.1.5. TRANSFORMATION DIGITALE

Dans le cadre de la modernisation IT aéroportuaire, l'ONDA poursuit la réalisation de sa feuille de route pour moderniser les aéroports, visant à améliorer les services aux passagers et les opérations aériennes.

#### OPÉRATIONS AÉROPORTUAIRES

L'ONDA a déployé un Système des Opérations Aéroportuaires Multiplateforme (SOAM) dans les huit principaux aéroports du Maroc : Mohammed V, Marrakech, Rabat, Tanger, Agadir, Fès, Nador et Oujda. Ce système permet de fournir, de manière interactive et en temps réel, des informations utiles aux divers intervenants dans la chaîne de valeur du passager ainsi qu'aux voyageurs. Il optimise également la planification et l'affectation des ressources aéroportuaires.

#### PARCOURS PASSAGER BIOMÉTRIQUE ONE-ID

Ce projet prévoit la digitalisation du parcours des passagers et le déploiement de technologies biométriques (CUSS, Self Bag Drop, E-Gate, borne biométrique d'embarquement et une application de géolocalisation. Débuté en octobre 2023 au nouveau terminal de Rabat, il sera opérationnel d'ici fin décembre 2024. La mise en production pour les aéroports de Casablanca et Marrakech est attendue au quatrième trimestre 2025.



## CYBER SÉCURITÉ & PROTECTION DES SITES SENSIBLES

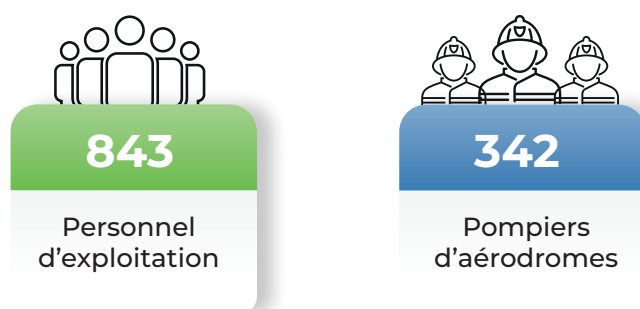
En 2023, l'ONDA a poursuivi la réalisation des chantiers de protection de sites sensibles avec des actions telles que le renforcement des systèmes de vidéosurveillance, de contrôle d'accès et sécurité périmétrique à Marrakech, la refonte du système anti-intrusion à Nador et à Casablanca, et enfin la mise à niveau et le renforcement des installations à Dakhla.

## DIGITAL FACTORY

L'ONDA a initié plusieurs projets clés en 2023 : le lancement de la Digital Factory, la mise en service de la solution On Time Performance pour les besoins de l'Observatoire de qualité de service, le déploiement du Cloud EDGE Souverain et la mise en place du Socle Digital à fin juin 2024, et enfin l'adoption d'une solution intelligente pour le management des objectifs opérationnels des aéroports de Casablanca et Rabat.

### 4.1.6. EFFECTIFS ET PRODUCTIVITÉ

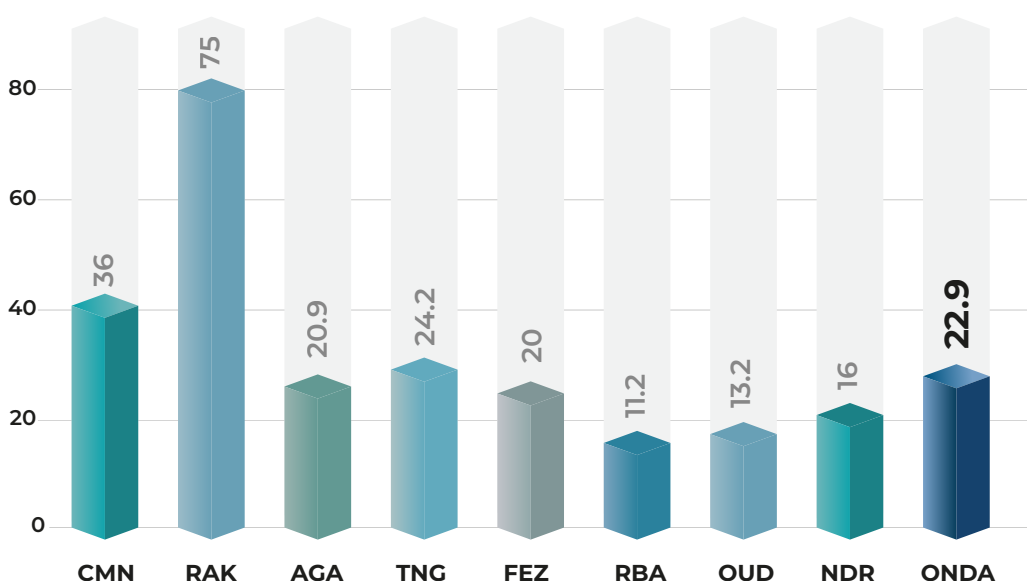
Les effectifs des aéroports sont passés de 1 124 collaborateurs en 2022 à 1 185 collaborateurs en 2023.



La productivité calculée en nombre de passagers par effectif est de 22,9K pax/employé, en hausse de 25% par rapport à l'année 2022.

La productivité la plus élevée est constatée au niveau de l'aéroport de Marrakech avec 75K pax/employé, un aéroport mixte civile/militaire dont le service SLIA est géré par les militaires. Elle est suivie par celle de Casablanca avec 36K pax/employé.

### TRAFIC PAX / EFFECTIF 2023 (000)



## 4.2. ACTIVITÉ NAVIGATION AÉRIENNE

### 4.2.1. MISSIONS ET CHIFFRES CLÉS

#### SÉCURITÉ DU TRAFIC AÉRIEN

L'ONDA a pour mission d'assurer la sécurité du trafic dans l'espace aérien marocain, en optimisant les coûts et la ponctualité, en augmentant la capacité et en assurant à la circulation aérienne un développement durable.

#### SERVICE DE L'INFORMATION AÉRONAUTIQUE

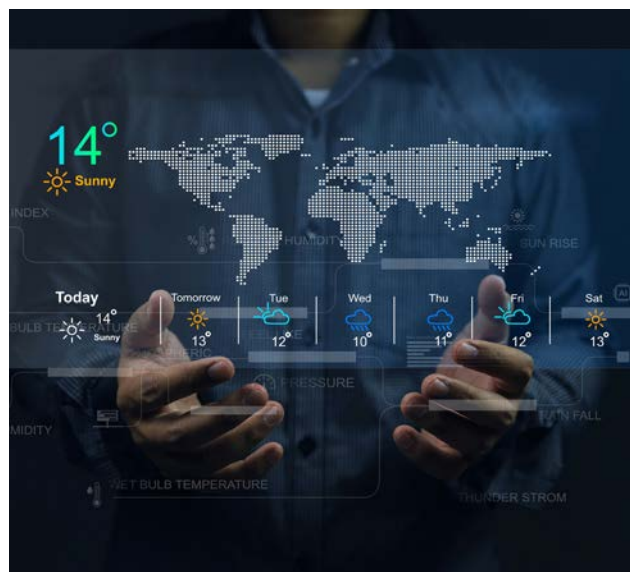
L'ONDA assure le Service de l'Information Aéronautique, responsable de la centralisation, de la vérification, du traitement, de la publication et du maintien des informations textuelles et graphiques, ainsi que des renseignements contenus dans l'AIP Maroc et la gestion des NOTAMS.

#### SERVICES DE LA CIRCULATION AÉRIENNE

Fournisseur exclusif des services de la circulation aérienne au Maroc, l'ONDA est responsable de l'exploitation et du maintien en condition opérationnelle de l'ensemble des systèmes et équipements qui concourent à la sécurité, l'efficacité et la régularité du trafic aérien.

#### SERVICE D'INFORMATION MÉTÉOROLOGIQUE

Il incombe également à l'Office de fournir des informations météorologiques aux compagnies aériennes. Dans ce sens, une convention a été signée avec la Direction de la Météorologie Nationale, ainsi qu'un ensemble de protocoles d'accord y afférents.



#### MISSIONS RELATIVES À LA NAVIGATION AÉRIENNE

Les missions de navigation aérienne incluent l'élaboration de stratégies tenant compte des attentes des usagers en termes de services, la gestion et la sécurité du trafic aérien, l'évaluation des besoins en termes d'infrastructures et d'équipements aéronautiques, la gestion des risques opérationnels et de cybersécurité, et l'optimisation de l'espace aérien marocain. Elles comprennent également une veille permanente et la formation continue du personnel ATCO et ATSEP.

## MOYENS TECHNIQUES DE LA NAVIGATION AERIENNE

### COMMUNICATION

- Réseau IP pour la Navigation Aérienne au Maroc (RINAM) ;
- Systèmes de radio communication air/sol ;
- Systèmes de communication sol/sol ;
- Supports de transmission [liaisons FH, LL, LS...];
- Enregistreurs de communication ;
- Systèmes VCCS assurant le traitement des signaux et l'interfaçage IHM.

### NAVIGATION

- 24 systèmes d'aide à la navigation aérienne VOR ;
- 19 systèmes d'aide à la navigation aérienne NDB ;
- 17 systèmes d'aide à l'atterrissage ILS ;
- 42 systèmes de mesure de distance DME.

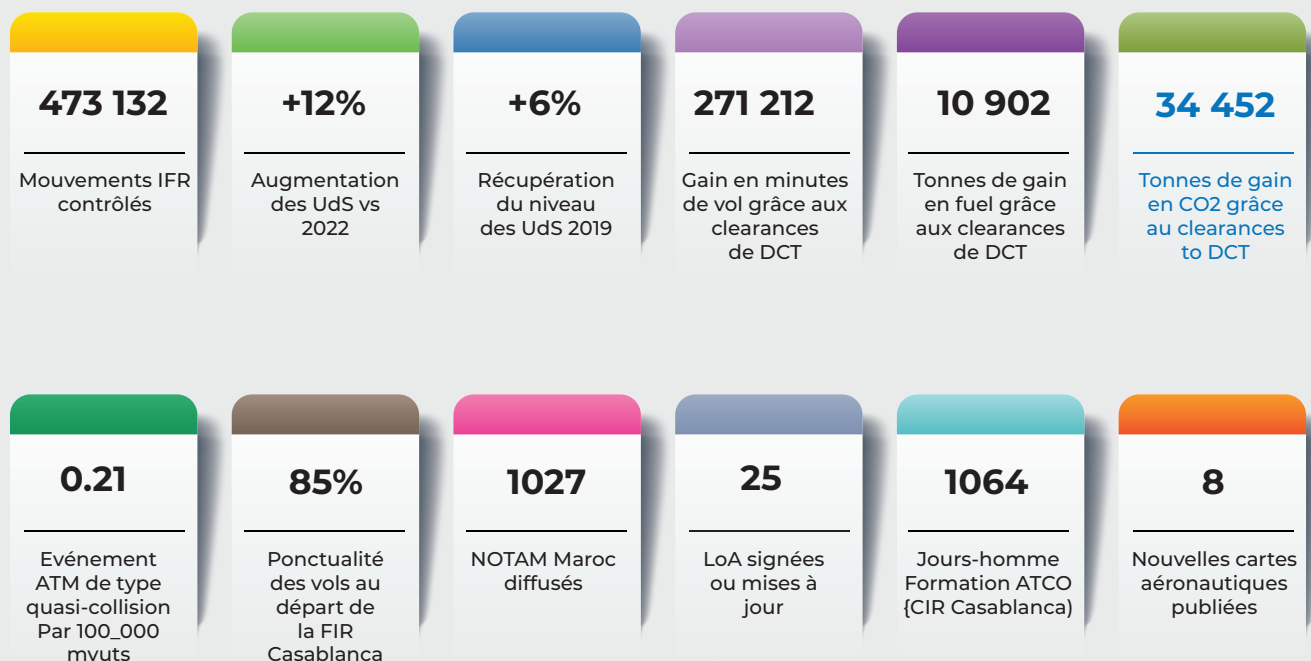
### SURVEILLANCE

- 18 stations radar mode S ;
- 8 stations ADS-B.

## TRAITEMENT DE L'INFORMATION

Grâce à un réseau reliant le Centre COM de Casablanca aux CRCNSA de Casablanca et Agadir, aux différents aérodromes, aux bases aériennes ainsi qu'aux centres de contrôle régional (CCRs) adjacents, l'ONDA assure le traitement des différents messages aéronautiques, dans le temps et avec les degrés d'intégrité et de précision recommandés par l'OACI.

## PERFORMANCES DE LA NAVIGATION AÉRIENNE EN 2023



## 4.2.2. PRINCIPALES RÉALISATIONS OPÉRATIONNELLES ET TECHNIQUES

### MODERNISATION DU SYSTÈME DE SURVEILLANCE

En 2023, l'ONDA a renouvelé la station radar secondaire MSSR Mode-S à Casablanca pour le contrôle radar en route et d'approche. Cette mise à jour vise à pallier l'obsolescence de l'ancienne station radar, renforcer la sécurité pour l'approche radar à l'aéroport Mohammed V et l'en-route pour la CTA Casablanca, ainsi qu'à améliorer les performances de surveillance en termes de gestion du trafic aérien (ATM).

### MODERNISATION DES MOYENS D'AIDES À LA NAVIGATION AÉRIENNE

En 2023, l'ONDA a renouvelé les systèmes d'aide à l'atterrissage aux aéroports d'Agadir, Rabat-Salé, Oujda et Tétouan. Ce projet vise à améliorer la disponibilité, réduire les risques de pannes et prévenir les interruptions de service causées par la vétusté des équipements.

### RÉDUCTION DE LA NORME DE SÉPARATION HORIZONTALE ENTRE AVIONS AU NIVEAU DU CCR D'AGADIR

La réduction de la séparation horizontale entre avions dans la région de contrôle d'Agadir, de 10 à 07 NM, vise à augmenter la capacité de l'espace aérien marocain, améliorer l'efficacité de gestion du trafic par l'optimisation des profils de vol, et harmoniser les règles de gestion du trafic aérien avec celles de l'espace aérien européen.

### ORGANISATION D'UNE JOURNÉE D'INFORMATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE NAVIGATION BASÉ SUR LA PERFORMANCE (PBN MAROC)

Tenu en décembre 2023, cet événement a été l'occasion pour les parties prenantes de l'aviation de faire le point sur l'état d'avancement du projet de navigation basé sur la performance dans l'espace aérien marocain. L'ONDA a ainsi présenté ses réalisations clés, notamment la mise en œuvre à 85% des procédures d'atterrissage basées sur les moyens satellitaires avec l'objectif d'atteindre 100% d'ici 2024. De plus, des initiatives telles que le concept Free-Route ont été introduites, permettant aux avions de choisir des itinéraires directs sans contraintes liées aux moyens de navigation au sol. Des études sur des concepts innovants comme le Point Merge System (PMS) et les Continuous Descent Operations (CDO) ont également été réalisées pour réduire l'impact environnemental et les nuisances sonores associés au trafic aérien.





## **CONCEPTION DES PROCÉDURES DE NAVIGATION AÉRIENNE BASÉES SUR LA PERFORMANCE (PBN/GNSS)**

Les aéroports marocains ont intégré les procédures de navigation aérienne basées sur la performance (PBN/GNSS) de manière significative :

- À Tétouan, les nouvelles procédures d'approche PBN permettent une exploitation optimale de la nouvelle piste par tous types d'avions sous toutes conditions météorologiques, améliorant la précision et la sécurité des atterrissages.
- À Béni Mellal, la publication de la procédure d'approche PBN répond à la demande de Ryanair, ouvrant la voie à des vols commerciaux réguliers et favorisant le développement économique régional.
- À Rabat-Salé, l'intégration des procédures PBN renforce la sécurité et l'efficacité des opérations aériennes tout en réduisant l'empreinte environnementale par une gestion précise des trajectoires de vol.

## **ORGANISATION D'UN SÉMINAIRE SUR LE CONCEPT FUA**

L'ONDA et les Forces Royales Air ont organisé les 14 et 15 novembre 2023 à Salé un séminaire sur le concept FUA à l'inspection des FRA. Ce événement, destiné au personnel FRA de différentes disciplines, a été animé par deux experts d'Eurocontrol afin de mettre en évidence le cadre réglementaire, les principes, les avantages pour les opérations tant militaires que civiles du concept FUA, ainsi que les meilleures pratiques pour faciliter son implémentation.

## **NOUVELLE ORGANISATION DU PÔLE NAVIGATION AÉRIENNE**

En 2023, une nouvelle structure organisationnelle de la navigation aérienne a été mise en place, avec la création d'une direction pour le Centre de Contrôle Régional d'Agadir, afin de le doter des moyens nécessaires à la réussite du Plan de Continuité de Services. Ce centre sera également une plateforme de formation pour les contrôleurs en route, à la fois pour Agadir et Casablanca.

## **LANCEMENT DE LA MODERNISATION DU SYSTÈME DE GESTION DU TRAFIC AÉRIEN DU CCR D'AGADIR**

En 2023, l'ONDA a lancé la modernisation du système de gestion du trafic aérien du CCR d'Agadir. Les objectifs incluent la conformité aux normes du plan mondial de navigation aérienne de l'OACI, l'adoption d'un système de gestion du trafic aérien de dernière génération permettant d'implémenter les nouveaux concepts ATM comme le FUA et le FRA, ainsi que l'amélioration du niveau de sécurité avec des outils avancés de décision et de monitoring de la sécurité ARTAS, SNET, ASMT et MONA. Le projet prévoit également l'installation d'un simulateur pour la formation et le développement des compétences, ainsi que d'une solution de backup en cas d'indisponibilité du système principal (OPS).

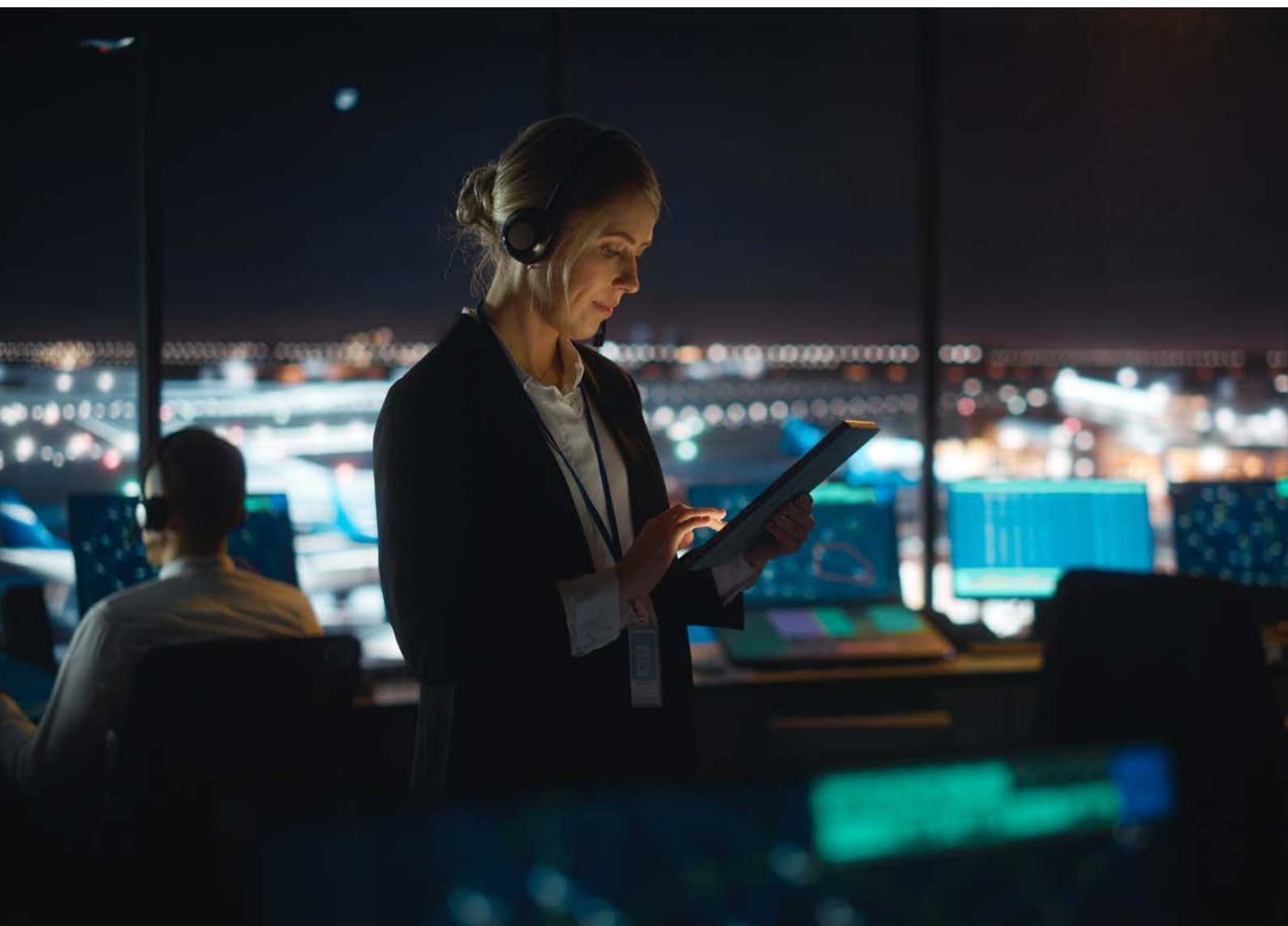
### 4.2.3. EFFECTIFS ET PRODUCTIVITÉ

L'activité de navigation aérienne compte 914 collaborateurs dont 505 contrôleurs de la circulation aérienne.



Selon les indicateurs de performance définis par Eurocontrol, la productivité des contrôleurs de la navigation aérienne se mesure à travers l'indicateur ATCO-Hour. Cet indicateur est calculé en divisant le nombre d'heures des vols IFR (vols aux instruments) par le nombre d'heures totales des contrôleurs de survol et d'approche en poste.

En 2023, cette productivité est de 1,66 pour le CCR de Casablanca.



## 4.3. ACTIVITÉ FORMATION AIAC

L'Académie Internationale Mohammed VI de l'Aviation Civile (AIAC) est un établissement d'enseignement supérieur spécialisé dans la formation des cadres supérieurs en ingénierie aéronautique, sécurité de la navigation aérienne, sûreté de l'aviation civile, et dans les domaines connexes.

Sous l'autorité de l'ONDA et du Ministère du Transport et de la Logistique, l'AIAC joue un rôle central en tant que pôle national, régional et continental pour la formation de compétences dans l'aviation civile.

Ses missions comprennent la formation initiale et continue, la recherche, les prestations de services, ainsi que l'exploitation aéroportuaire, avec un projet pédagogique ambitieux axé sur l'excellence universitaire et la sécurité aérienne.

### 4.3.1. FORMATION INITIALE

Au titre de l'année académique 2022-2023 et pour sa 17<sup>ème</sup> promotion, l'AIAC a diplômé 144 Ingénieurs d'État répartis sur 3 filières :

#### GÉNIE INFORMATIQUE



#### GÉNIE INDUSTRIEL ET PRODUCTIVITÉ



#### GÉNIE ÉLECTRONIQUE, ÉLECTRIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION



Nombre de lauréats au titre de l'année 2023	144
Taux de réussite 2022/2023	98,39%
Effectifs d'étudiantes et d'étudiants 2023/2024	422
Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits en mobilité 2023/2024	53

### 4.3.2. FORMATION CONTINUE

#### FORMATION CONTINUE AVSEC



Agents de la DGSN, Gendarmerie Royale, Douane, DGAC et ONDA ont suivi des sessions de formation en certification inspection filtrage et des formations OACI sur la sûreté de l'Aviation Civile.

#### FORMATION CONTINUE DIPLÔMANTE



Une formation d'élèves contrôleurs de la navigation aérienne de la République du Tchad.

#### FORMATION CONTINUE DE COURTE DURÉE



Des formations continues en Sécurité ont été réalisées tout au long de l'année 2023 pour 104 participants ayant bénéficié de 55 jours de formation.

# 5. RISQUES ET GESTION DES RISQUES

## 5.1. RISQUES ET GESTION DES RISQUES

En 2023, dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique Envol 2021-2025, l'ONDA a intensifié ses efforts pour renforcer la résilience face aux impacts potentiels de situations conjoncturelles ou d'événements spécifiques sur la performance et la durabilité de son modèle aéroportuaire. L'accent a été mis sur l'intégration des dimensions risques dans ses stratégies opérationnelles et stratégiques, par le biais d'un dispositif de management des risques visant à assurer une maîtrise raisonnable de ces derniers. Cette initiative contribue directement à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels de l'ONDA.

Face aux mutations constantes de son environnement interne et externe, ce dispositif permet à l'ONDA de gérer de manière proactive la diversité des scénarios de risques qui peuvent influencer ses activités. En 2023, l'Office a développé une méthodologie robuste pour cartographier les risques inhérents à ses divers processus de gestion, renforçant ainsi son système de management global des risques.

En complément des risques identifiés dans ses missions de contrôle, un focus particulier a été mis sur la description des risques spécifiques aux activités de l'ONDA, afin d'anticiper et de prévenir les facteurs pouvant compromettre la réalisation de ses objectifs stratégiques.

## 5.2. FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques sont regroupés en cinq catégories de risques. Leur criticité a été définie en fonction de leur impact et leur fréquence, compte tenu des éléments de maîtrise existants. L'ONDA a identifié des risques jugés significatifs, propres à ses activités.

### 5.2.1. RISQUES POUR LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

#### 1. ATTEINTE AUX ÉQUILIBRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'ONDA FACE AUX CRISES SANITAIRES

La pandémie de COVID-19 a fortement perturbé le secteur du transport aérien, entraînant des restrictions et la fermeture des frontières dans de nombreux pays. Cette situation a prolongé la chute du trafic aérien et affecté les équilibres économiques et financiers de l'ONDA. Dans ce genre de contexte, l'ONDA cherche à renforcer sa résilience face aux crises sanitaires et financières pour retrouver une croissance rentable et durable.

#### 2. FRAGILISATION DES ÉQUILIBRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'ONDA DUE À UNE DÉPENDANCE TOTALE AUX ACTIVITÉS AÉROPORTUAIRES

Cette fragilité rend le modèle économique de l'ONDA particulièrement vulnérable en cas de crises affectant ses partenaires, notamment les compagnies aériennes et les bénéficiaires d'autorisations temporaires d'occupation du domaine public. L'activité de l'ONDA est étroitement liée à des secteurs économiques susceptibles d'être fragilisés par des crises sanitaires ou autres.

#### 3. PERTES SUSCEPTIBLES D'AFPECTER LES ÉQUILIBRES FINANCIERS DE L'ONDA FACE AUX DIFFICULTÉS

Ces pertes sont dues aux difficultés pouvant être rencontrées par la compagnie nationale, mettant en péril le modèle économique de l'ONDA.

#### 4. DÉGRADATION DE LA SITUATION DE TRÉSORERIE DE L'ONDA

Une détérioration due à la persistance de crises empêchant l'Office de respecter ses engagements et à l'insolvabilité de ses clients. Pour satisfaire ses besoins ponctuels de trésorerie, l'ONDA recourt à des lignes de crédits et de découverts.



## 5. PERTES DUES À DES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES ENTRAÎNANT LA FERMETURE DE L'ESPACE AÉRIEN MAROCAIN

Face à des événements de nature extrême, l'ONDA met en œuvre un plan de gestion de crises ainsi que son plan de continuité des activités tout en instaurant une veille météorologique.

## 7. PERTES SUSCEPTIBLES D'AFPECTER LES ÉQUILIBRES FINANCIERS DE L'ONDA

Ces pertes sont dues aux difficultés pouvant être rencontrées par la compagnie nationale, mettant en péril le modèle économique de l'ONDA.

## 6. PERTES SUSCEPTIBLES D'AFPECTER LES ÉQUILIBRES FINANCIERS DE L'ONDA FACE À DES CATASTROPHES NATURELLES DANS SES PLATEFORMES AÉROPORTUAIRES

Afin de se prémunir contre le risque de séisme, surtout après celui d'Al Haouz, l'ONDA a pris les mesures suivantes :

- Conception architecturale respectant le règlement parasismique RPS 2000-2011.
- Application stricte des normes parasismiques lors de la construction.
- Fixation sécurisée des éléments architecturaux pour réduire les risques de dommages.
- Études d'expertise régulières pour évaluer l'état des infrastructures.
- Maintenance continue pour assurer l'efficacité parasismique à long terme.

Pour contrer les risques d'inondations, l'ONDA utilise un système de drainage durable et écologique, et assure la connexion au réseau d'assainissement urbain. Après le séisme d'Al Haouz, des mesures immédiates ont été prises, notamment des études d'expertise technique, la délimitation et la réparation des zones affectées dans les aéroports concernés.

### 5.2.2. RISQUES ET MENACES EXTERNES

#### 1. DYSFONCTIONNEMENT DES ACTIVITÉS AÉROPORTUAIRES ET DES ACTIVITÉS LIÉES AU PROCESSUS SUPPORT DÛ À DES CYBERATTAQUES

Pour contrer ces menaces, un schéma directeur informatique a été instauré depuis plusieurs années afin de renforcer la sécurité des systèmes contre les attaques de cybermalveillance sur les systèmes d'information de l'ONDA.

#### 2. PERTES OCCASIONNÉES PAR DES ACTES DE MALVEILLANCE, AFFECTANT LES ACTIFS ET LES INSTALLATIONS EXPLOITÉS PAR L'ONDA

Face aux risques de dommages potentiels pouvant altérer la continuité de ses activités, l'ONDA a mis en place des plans spécifiques en matière de sûreté et de sécurité, en coordination avec les autorités compétentes. Des audits réguliers sont menés pour évaluer la conformité du dispositif de sûreté aux normes en vigueur, assurant ainsi la protection des personnes, des biens, et la continuité des activités aéroportuaires.

### 5.2.3. RISQUES LIÉS AU MAINTIEN ET À LA ROBUSTESSE DES CAPACITÉS AÉROPORTUAIRES

#### 1. INSATISFACTION DES PARTENAIRES DE L'ONDA, DUE À LA BAISSÉ DE LA QUALITÉ DE SERVICE SUITE AUX DÉFAILLANCES DES PRESTATIONS FOURNIES

Pour améliorer la qualité des services fournis par les prestataires comme les sociétés de handling, de gardiennage, de nettoyage et de maintenance des équipements, l'ONDA a mis en place des dispositifs de suivi et de contrôle, utilisant des indicateurs dédiés pour évaluer les performances des prestataires, ce qui permet d'optimiser l'expérience des passagers. Une démarche qualité a été adoptée, conduisant à l'attribution de certifications pour les aéroports et garantissant un niveau élevé de service.

#### 2. PERTES, DÉRIVES EN TEMPS, BUDGETS OU PERFORMANCE DES GRANDS TRAVAUX DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS ET BÂTIMENTS AFFECTANT LE NIVEAU DE SÉCURITÉ ET DE SÛRETÉ REQUIS

La maintenance des installations et bâtiments de l'ONDA revêt une importance capitale pour assurer la sécurité, l'image, la satisfaction des clients et l'efficacité opérationnelle. Malgré les défis tels que les pertes de temps et les dérives budgétaires, l'ONDA gère ces aspects via des contrats pluriannuels avec des prestataires, garantissant un suivi rigoureux et la qualité des services fournis.



### **3. PERTURBATIONS DES ACTIVITÉS AÉROPORTUAIRES DUES À DES DÉFAUTS DE MAINTIEN DE LA ROBUSTESSE DES RÉSEAUX CLÉS**

Les activités aéroportuaires de l'ONDA sont vulnérables aux défaillances des réseaux clés comme l'alimentation en eau, en électricité, et les réseaux informatiques ou de télécommunications. Pour éviter ces interruptions, l'ONDA prévoit des investissements ciblés afin de renforcer ces réseaux, incluant l'installation d'équipements de secours et la maintenance préventive des infrastructures critiques, assurant ainsi la continuité des opérations aéroportuaires.

#### **5.2.4. RISQUE LIÉ AUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DES PLATEFORMES DE L'ONDA**

##### **PERTES DE CROISSANCE DES ACTIVITÉS AÉROPORTUAIRES DUES À UN MANQUE DE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**

Les activités aéroportuaires de l'ONDA peuvent subir une perte de croissance due à une prise en compte insuffisante des enjeux environnementaux. Ces activités peuvent avoir divers impacts négatifs comme les nuisances sonores, les émissions polluantes et les atteintes à la biodiversité. Pour minimiser ces conséquences, l'ONDA mène régulièrement des études d'impact environnemental.

#### **5.2.5. RISQUES LIÉS À LA CONFORMITÉ**

##### **1. MISE EN CAUSE DE L'ONDA, DUE À DES IRRÉGULARITÉS DANS LE RESPECT DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES ET DES NORMES RÉGISSANT SES ACTIVITÉS**

L'ONDA est tenu de respecter la réglementation en vigueur ainsi que les normes régissant ses activités. Ses services concernés veillent à assurer la conformité de tous les aéroports aux normes sectorielles et à une réglementation en constante évolution, incluant la gestion des nouvelles obligations qui pourraient lui incomber.

##### **2. ATTEINTE À LA RÉPUTATION ET À L'IMAGE DE L'ONDA DUE À DES PRATIQUES CONTRAIRES À L'ÉTHIQUE ET AU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES ÉTABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS.**

Pour prévenir de telles situations, l'ONDA a adopté une charte d'éthique et de bonne conduite ainsi que des procédures rigoureuses. Ces mesures visent à assurer la transparence et à éviter les conflits d'intérêts, la corruption et le trafic d'influence, facilitant ainsi la détection et la prévention de ces pratiques.



### 3. ATTEINTE À L'IMAGE DE L'ONDA DUE AU NON- RESPECT DES PRESCRIPTIONS DE LA LOI N°69-21 RÉGISSANT LES DÉLAIS DE PAIEMENT

L'application des prescriptions de la loi n°69- 21 présente des enjeux importants au vu des pénalités pouvant être appliquées en cas de retard de paiement. L'ONDA est contraint à mettre en place les procédures nécessaires pour maîtriser les délais légaux au niveau du circuit de paiement.

## 5.3. DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne de l'ONDA vise à identifier et maîtriser efficacement les risques, soutenu par des systèmes de management et d'audit interne. Ce cadre global assure une vision claire des principaux risques de l'ONDA et de leur niveau de maîtrise, contribuant ainsi à l'efficacité opérationnelle et à l'usage efficient des ressources.

En 2024, l'ONDA projette de mandater un cabinet spécialisé mener une étude portant sur le renforcement du dispositif de contrôle interne, à travers notamment une revue des composantes du système de management des risques (référentiel, politique de gestion des risques, cartographies des risques, procédures, organisation et dimensionnement, outils de pilotage, systèmes d'information, etc.), une amélioration des procédures et des fiches de fonction existantes (définition des points de contrôle, risques rattachés, logigrammes descriptif des missions et activités etc...) et une mise en place d'éventuelles nouvelles procédures issues de la formalisation de la cartographie des processus à laquelle sera adossée la cartographie des risques (stratégiques et opérationnels).

La démarche adoptée vise à instaurer un système de contrôle interne et un dispositif de management des risques conformes aux normes internationales en la matière.



## 6. PERSPECTIVES

### UNE FORTE ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ



Le trafic aérien passager devrait atteindre 30 millions de passagers en 2024, avec une croissance significative prévue à Marrakech, Agadir et Tanger



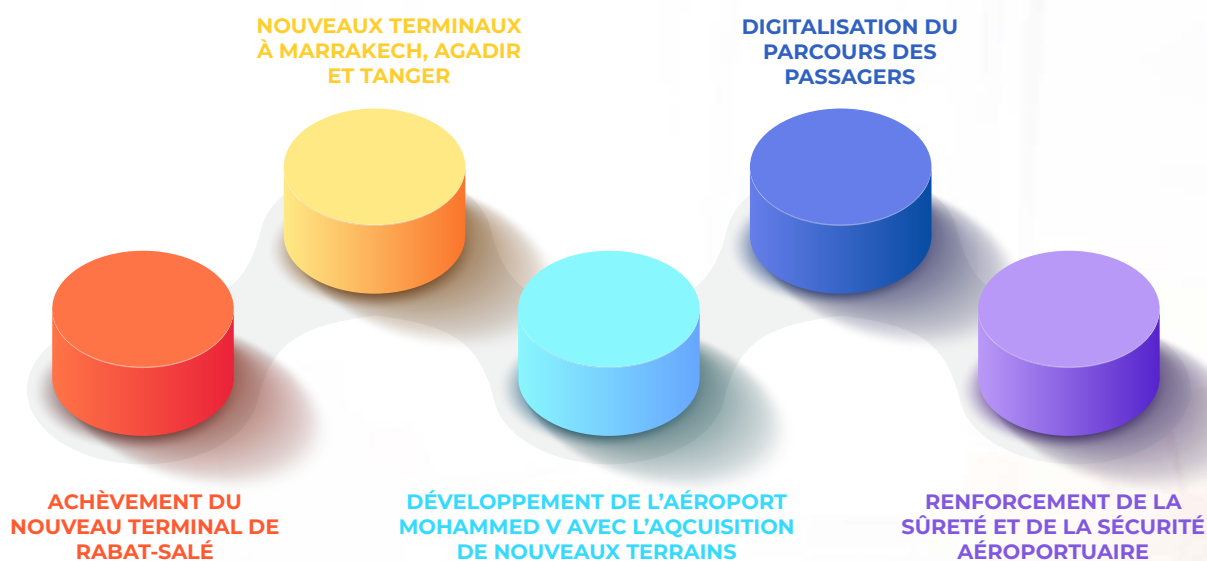
10 compagnies aériennes inaugureront 37 nouvelles routes, ajoutant 706 000 sièges dans 12 aéroports



12 compagnies renforceront 31 liaisons existantes avec 673 000 sièges supplémentaires dans 9 aéroports

L'été 2024 verra également le lancement par Ryanair de nouvelles liaisons nationales et internationales, contribuant à augmenter le nombre de passagers.

### UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX



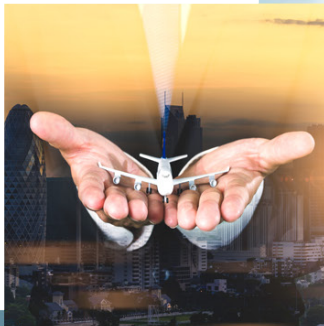
Des initiatives qui visent à préparer les infrastructures pour la CAN 2025 et la CDM FIFA 2030.

### AVANCÉES DU PLAN STRATÉGIQUE ENVOL 2025

En 2024, l'ONDA intensifiera la mise en œuvre du plan Envol 2025 pour renforcer la sûreté et la sécurité, améliorer la qualité de service et réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.

Dans le cadre de sa gouvernance, l'ONDA est pleinement engagé dans les projets structurants menés par l'ANGSPE pour la réforme du secteur public, notamment la transformation d'établissement public en société anonyme, le pilotage de la performance, ainsi que le programme de transformation digitale.





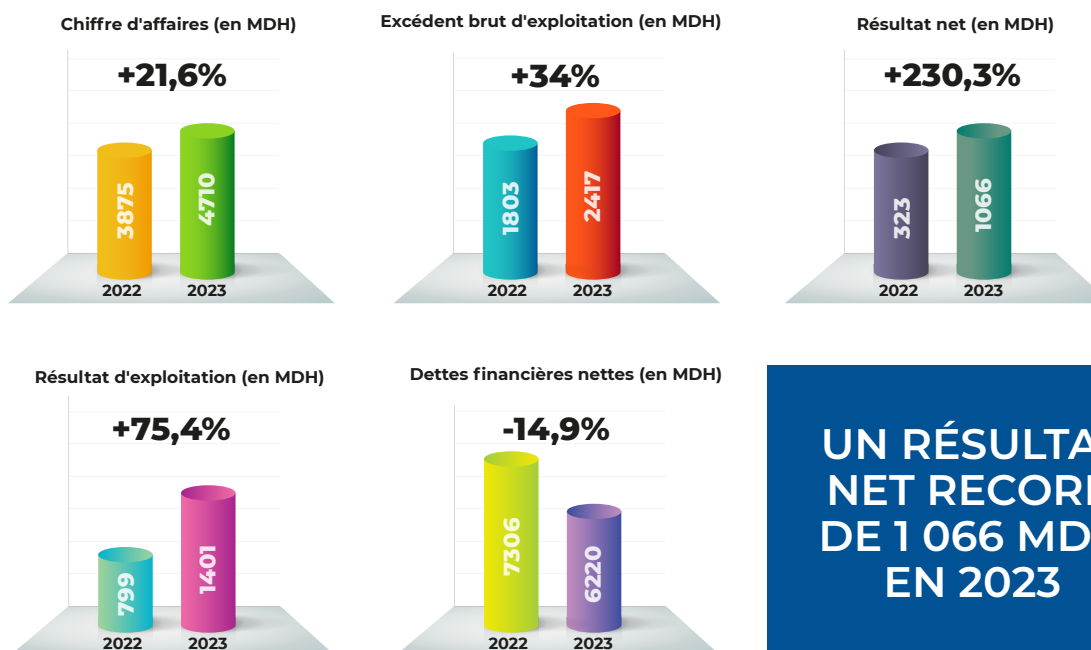


# RAPPORT FINANCIER

# 1. CHIFFRES CLÉS

## UNE ANNÉE DE FORTE REPRISE :

- Le trafic aérien a atteint 27,1 millions de passagers en 2023, enregistrant une hausse de 31,5% par rapport à 2022, avec un taux de reprise de 108% par rapport à 2019.
- L'activité Survol a connu une augmentation de 11,9% par rapport à 2022. Le taux de reprise a quant à lui progressé de 105,9% par rapport à 2019.



**UN RÉSULTAT  
NET RECORD  
DE 1 066 MDH  
EN 2023**

## UNE ANNÉE DE FORTE REPRISE :

L'endettement financier net a été réduit de 7,3 milliards de DH en 2022 à 6,2 milliards de DH en 2023.

## 1.1. SYNTHÈSE DES ÉTATS FINANCIERS 2023

### BILAN

#### ACTIFS

(en MDH)	2022	2023	Ecart
Immobilisations en non valeurs	224	93	-130
Immobilisations incorporelles	33	23	-10
Immobilisations corporelles	11 227	11 339	112
Immobilisations financières	39	40	1
Ecarts de conversion actif	197	83	-114
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>11 720</b>	<b>11 579</b>	<b>-141</b>
Stocks	64	61	-3
Clients et comptes rattachés	1 568	1 079	-489
Créances sur l'Etat	1 117	1 313	196
Autres créances	30	40	10
Trésorerie	684	1 086	402
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>3 463</b>	<b>3 579</b>	<b>116</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>15 183</b>	<b>15 157</b>	<b>-25</b>

## CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(en MDH)	2022	2023	Ecart
Fonds de dotation	3 975	3 975	0
Report à nouveau	-360	-38	323
Résultat net de l'exercice	323	1 066	743
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>3 937</b>	<b>5 003</b>	<b>1 066</b>
Subventions d'investissement	37	33	-4
Emprunts obligataires	1 210	1 065	-145
Autres dettes de financement	6 779	6 240	-539
<b>DETTES DE FINANCEMENT</b>	<b>7 989</b>	<b>7 305</b>	<b>-684</b>
Provisions durables pour risques et charges	197	83	-114
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>12 161</b>	<b>12 425</b>	<b>264</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	792	585	-207
Autres créanciers	308	433	125
Avances clients	210	264	54
Provisions pour risques et charges	977	883	-94
Autres dettes du passif circulant	735	567	-168
<b>PASSIFS COURANTS</b>	<b>3 022</b>	<b>2 732</b>	<b>-290</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>15 183</b>	<b>15 157</b>	<b>-25</b>

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)

(en MDH)	2022	2023	Ecart	Var %
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>3 875</b>	<b>4 710</b>	<b>835</b>	<b>22%</b>
Achats consommés	383	428	45	12%
Autres charges externes	527	565	38	7%
Impôts et taxes	150	150	0	0%
Charges de personnel	1 012	1 151	140	14%
<b>Charges d'exploitation hors dotations</b>	<b>2 072</b>	<b>2 294</b>	<b>222</b>	<b>11%</b>
<b>Excédent Brut d'exploitation</b>	<b>1 803</b>	<b>2 417</b>	<b>613</b>	<b>34%</b>
<b>Ratio EBE / CA</b>	<b>47%</b>	<b>51%</b>	<b>5%</b>	
Dotations d'exploitation nettes	1 005	1 016	11	1%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>3 076</b>	<b>3 310</b>	<b>233</b>	<b>8%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>799</b>	<b>1 401</b>	<b>602</b>	<b>75%</b>
<b>Ratio REX / CA</b>	<b>21%</b>	<b>30%</b>	<b>9%</b>	
Produits financiers	54	237	183	342%
Charges financières	431	408	-24	-5%
<b>Résultat financier</b>	<b>-378</b>	<b>-171</b>	<b>207</b>	<b>-55%</b>
Produits non courants	63	159	96	152%
Charges non courantes	146	311	165	114%
<b>Résultat non courant</b>	<b>-83</b>	<b>-152</b>	<b>-70</b>	
Impôts sur les sociétés	16	12	-4	-24%
<b>Résultat net</b>	<b>323</b>	<b>1 066</b>	<b>743</b>	<b>230%</b>
<b>Ratio RN / CA</b>	<b>8%</b>	<b>23%</b>	<b>14%</b>	

## CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

(en MDH)	2022	2023	Ecart	Var %
<b>Résultat net</b>	<b>323</b>	<b>1 066</b>	<b>743</b>	
(+) Dotations d'exploitation	1 000	1 000	-1	
(+) Dotations financières	197	83	-114	
(+) Dotations non courantes	53	21	-32	
(-) Reprises financières	10	197	187	
(-) Reprises non courantes	14	11	-3	
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>1 548</b>	<b>1 961</b>	<b>413</b>	<b>27%</b>
<b>Ratio CAF / CA</b>	<b>40%</b>	<b>42%</b>	<b>2%</b>	

## TABLEAU DE FINANCEMENT

(en MDH)	2022	2023
Capacité d'autofinancement	1 548	1 961
Cessions et réductions d'immobilisations	6	2
Emprunts	1 160	242
<b>Total ressources</b>	<b>2 714</b>	<b>2 205</b>
Acquisition d'immobilisations	1 004	987
Remboursements des emprunts	593	812
<b>Total emplois</b>	<b>1 598</b>	<b>1 800</b>
Variation du Fonds de Roulement	-1 117	-406
Variation du BFR	-130	-4
Variation de trésorerie	987	402
<b>Trésorerie</b>	<b>684</b>	<b>1 086</b>

## 2. COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES 2023

### 2.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

En 2023, le chiffre d'affaires de l'ONDA a atteint 4,7 milliards de DH, en hausse de 21,6% par rapport à 2022. Ce chiffre se répartit comme suit : 38,7% pour les redevances aéroportuaires, 37,8% pour les redevances de navigation aérienne, et 23,5% pour les redevances non aéronautiques.

(KDH)	2022	2023	2022/2023	
			Ecart	% var
<b>Redevances aéroportuaires</b>	<b>1 426 278</b>	<b>1 823 295</b>	<b>397 017</b>	<b>27,8%</b>
Redevances avion *	462 416	554 014	91 598	19,8%
Redevances passagers	586 533	772 670	186 137	31,7%
Redevances de sûreté	361 932	480 194	118 262	32,7%
Redevances de fret	15 396	16 417	1 021	6,6%
<b>Redevances de navigation aérienne</b>	<b>1 542 458</b>	<b>1 782 182</b>	<b>239 723</b>	<b>15,5%</b>
Redevances de survol	1 342 363	1 536 423	194 061	14,5%
Redevances d'approche	200 096	245 758	45 663	22,8%
<b>Recettes non aéronautiques</b>	<b>911 644</b>	<b>1 105 954</b>	<b>194 310</b>	<b>21,3%</b>
Redevances domaniales	148 155	166 872	18 717	12,6%
Redevances commerciales	634 440	775 650	141 210	22,3%
Redevances Cute	53 762	70 929	17 167	31,9%
Ventes produits accessoires	75 287	92 503	17 215	22,9%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>3 875 056</b>	<b>4 710 455</b>	<b>835 399</b>	<b>21,6%</b>

\*Redevances avion : atterrissage, balisage, stationnement, passerelle



## REDEVANCES AÉROPORTUAIRES

Le chiffre d'affaires lié aux redevances aéroportuaires inclut les redevances facturées aux compagnies aériennes pour l'atterrissage, le balisage lumineux, le stationnement des aéronefs, l'utilisation des passerelles télescopiques, ainsi que l'usage des infrastructures aéroportuaires telles que les aérogares (redevance passagers) et les équipements de sûreté (redevance de sûreté).

Depuis 2005, des mesures incitatives ont été mises en place pour stimuler le trafic aérien international et domestique, encourager la création de nouvelles lignes, et renforcer le positionnement de l'aéroport Mohammed V en tant que hub régional de référence.

En 2023, les redevances aéroportuaires nettes des mesures incitatives ont atteint 1 823 MDH, en hausse de 397 MDH par rapport à 2022, réparties comme suit :

### 30,4% pour les redevances aéroportuaires liées à l'avion :

			2022	2023	Ecart	% var	Impact prix	Impact volume
Aéroport CMN	Redevances avion	KDH	314 204	361 236	47 032	15%	-17 432	64 464
	Recette unitaire / vol	DH	5 823	5 555	-268	-5%		
Autres aéroports	Redevances avion	KDH	148 212	192 778	44 566	30%	9 636	34 930
	Recette unitaire / vol	DH	1 668	1 755	88	5%		
ONDA	<b>Redevances avion</b>	<b>KDH</b>	<b>462 416</b>	<b>554 014</b>	<b>91 598</b>	<b>20%</b>	<b>-7 796</b>	<b>99 394</b>
	<b>Recette unitaire / vol</b>	<b>DH</b>	<b>3 237</b>	<b>3 168</b>	<b>-69</b>	<b>-2%</b>		

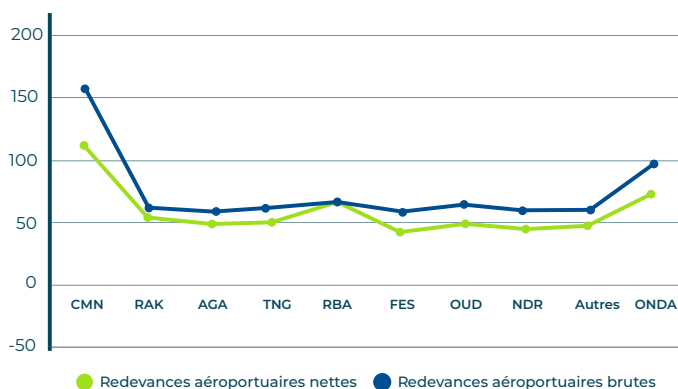
### 68,7% pour les redevances liées aux passagers :

			2022	2023	Ecart	% var	Impact prix	Impact volume
Aéroport CMN	Redevances Passagers et sûreté	KDH	483 493	615 313	131 820	27%	-5 631	137 450
	Recette unitaire / Pax. Int	DH	71	70	-0,6	-1%		
Autres aéroports	Redevances Passagers et sûreté	KDH	464 972	637 552	172 580	37%	10 677	161 902
	Recette unitaire / Pax. Int	DH	40	41	0,7	2%		
ONDA	<b>Redevances Passagers et sûreté</b>	<b>KDH</b>	<b>948 465</b>	<b>1 252 864</b>	<b>304 399</b>	<b>32%</b>	<b>5 047</b>	<b>299 353</b>
	<b>Recette unitaire / Pax. Int</b>	<b>DH</b>	<b>51</b>	<b>51</b>	<b>-0,1</b>	<b>0%</b>		

Globalement, le chiffre d'affaires aéroportuaire 2023 par passager international de l'ONDA, net des mesures incitatives, s'élève à 73 DH. À l'aéroport Mohammed V, ce chiffre s'élève à 111 DH par passager international et à 51 DH dans les autres aéroports.

Les mesures incitatives accordées aux compagnies aériennes ont représenté 617 MDH, soit 31% du chiffre d'affaires aéroportuaire brut facturé. En avril 2023, l'ONDA a révisé son schéma de mesures incitatives en définissant des paliers de trafic différents par aéroport pour l'incitation tarifaire Grands comptes. Cette révision a permis d'améliorer le chiffre d'affaires des redevances aéroportuaires de 32 MDH.

REDEVANCES AÉROPORTUAIRES / PASSAGERS INTERNATIONAUX



## REDEVANCES DE NAVIGATION AÉRIENNE

Le chiffre d'affaires de la navigation aérienne comprend les redevances facturées aux compagnies aériennes qui survolent l'espace aérien marocain et les redevances d'approche. En 2023, cette activité a généré un chiffre d'affaires de 1 782 MDH, représentant 38% du chiffre d'affaires global de l'ONDA. La répartition est la suivante :

- **86,2% POUR LES REDEVANCES DE ROUTE (SURVOL)**, avec un chiffre d'affaires de 1 536 MDH, en hausse de 14,5% par rapport à 2022. Cette augmentation s'explique par :
  - Une hausse de l'activité, avec un impact positif de 159 134 KDH ;
  - Une hausse des taux de change moyen, avec un impact positif de 39 438 KDH ;
  - Une baisse de la commission Eurocontrol sur le tarif moyen appliqué, avec un impact négatif de -4 511 KDH.

		2022	2023	Ecart	% var
<b>Unités de service Survol (UdS)</b>	<b>Nombre</b>	<b>3 152 481</b>	<b>3 526 201</b>	<b>373 720</b>	<b>12%</b>
Barème des redevances	EUR	39,70	39,70	0,00	0%
Commission Eurocontrol	EUR	0,24	0,12	-0,12	-50%
<b>Barème + Commission</b>	<b>EUR</b>	<b>39,94</b>	<b>39,82</b>	<b>-0,12</b>	<b>0%</b>
Taux de change moyen	EUR / MAD	10,66	10,94	0,28	3%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>KDH</b>	<b>1 342 363</b>	<b>1 536 423</b>	<b>194 061</b>	<b>14%</b>
<b>Recette unitaire / UdS</b>		<b>426</b>	<b>436</b>	<b>10</b>	<b>2%</b>

- **13,8% POUR LES REDEVANCES D'APPROCHE**, soit un chiffre d'affaires de 246 MDH, en hausse de 22,8% par rapport à 2022 et de 39% par rapport à 2019. L'évolution par rapport à 2019 s'explique principalement par la suppression des mesures incitatives pour les redevances d'approche des vols internationaux.

			2022	2023	Ecart	% var	Impact prix	Impact volume
<b>Aéroport CMN</b>	Redevances d'approche	KDH	104 557	126 773	22 216	21%	764	21 452
	Recette unitaire / vol	DH	1 938	1 949	12	1%		
<b>Autres aéroports</b>	Redevances d'approche	KDH	95 539	118 985	23 447	25%	930	22 516
	Recette unitaire / vol	DH	1 075	1 083	8	1%		
<b>ONDA</b>	<b>Redevances d'approche</b>	<b>KDH</b>	<b>200 096</b>	<b>245 758</b>	<b>45 663</b>	<b>23%</b>	<b>1 695</b>	<b>43 968</b>
	<b>Recette unitaire / vol</b>	<b>DH</b>	<b>1 401</b>	<b>1 405</b>	<b>5</b>	<b>0%</b>		

## REDEVANCES NON AÉRONAUTIQUES

Les redevances non aéronautiques sont constituées des loyers facturés pour la mise à disposition de surfaces commerciales (redevances domaniales), des redevances de concessions commerciales (free shop, restauration, etc.) et de recettes liées à l'utilisation du système pour l'enregistrement des passagers. Les ventes de produits et accessoires correspondent au chiffre d'affaires généré par la refacturation de l'eau et l'électricité consommées par les sociétés exerçant des activités commerciales et de service au sein des aéroports, les locations des parkings de véhicules et l'utilisation des salons d'aviation d'affaires.

**LES ACTIVITÉS NON AÉRONAUTIQUES ONT ATTEINT UN CHIFFRE D'AFFAIRES DE 1 106 MDH, EN HAUSSE DE 21,3% PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE.**

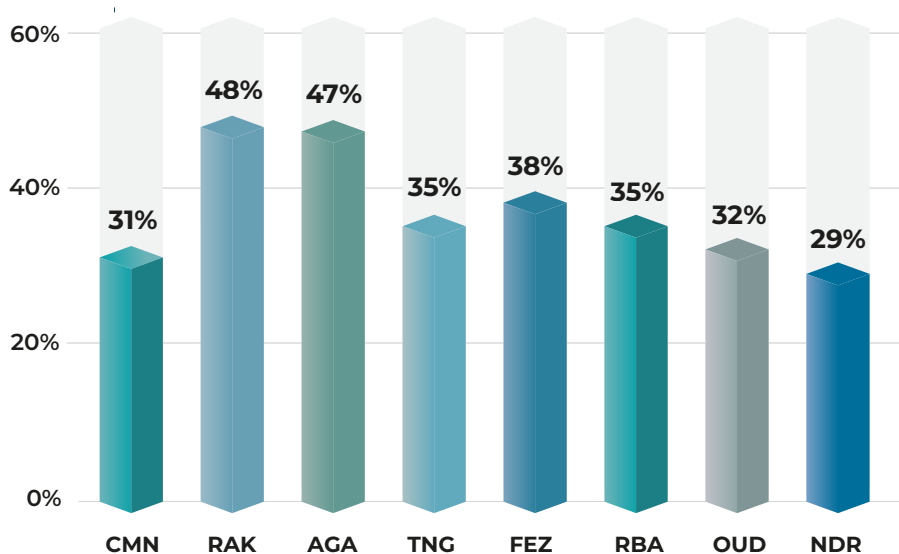
Les revenus non aéronautiques sont repartis à hauteur de :

- **60% pour les activités commerciales** (Duty Free Shop, restauration, guichets de change, etc.), qui ont représenté 661 MDH ;
- **21% pour les activités liées au transport aérien** (Handling, Cate, carburant, etc.), qui ont représenté 234 MDH ;
- **15% pour les redevances domaniales** correspondant aux loyers au sein des aérogares, hors aérogares et au sein de la technopole, qui ont représenté 167 MDH ;
- **4% pour les recettes annexes** (refacturations de l'eau et l'électricité consommées par les sociétés exerçant des activités commerciales et de service au sein des aéroports, facturations de la formation par l'AIAC).

En 2023, les revenus non aéronautiques ont représenté 37,8% du chiffre d'affaires total des aéroports de l'ONDA. La contribution des revenus extra-aéronautiques au chiffre d'affaires par aéroport varie entre 29% (aéroport de Nador) et 48% (aéroport de Marrakech), selon les données de cette année-là.

Le nouvel aéroport de Rabat, conçu selon le concept de Walk through, ainsi que les futurs projets de développement aéroportuaire et la valorisation du patrimoine foncier sont attendus pour améliorer significativement la contribution des revenus extra-aéronautiques.

**POIDS DES REDEVANCES NON AÉRONAUTIQUES AU NIVEAU DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES AÉROPORTS 2023**



## ÉVOLUTION DES REVENUS NON AÉRONAUTIQUES PAR RAPPORT À L'ANNÉE 2019 :

### DUTY FREE SHOP

Des recettes en hausse de **75 MDH (+26%)** par rapport à 2019 liée notamment à l'évolution favorable du panier moyen.

### RESTAURATION DANS LES AÉROGARES

Une évolution des recettes de **12,6 MDH (+21%)** par rapport à 2019, grâce à l'exploitation de nouveaux espaces commerciaux dans les zones sous douane de divers aéroports.

### BANQUES ET GUICHETS DE CHANGE

Des recettes en baisse de **10,6 MDH (-18%)**, due aux restitutions de locaux sous douane de la société GLOBAL EXCHANGE FOREIGN MAROC et à la perte de chiffre d'affaires associée sur plusieurs mois de l'année 2023.

### HANDLING ET FBO

Une augmentation des recettes de **24,1 MDH (+27%)** liée à l'évolution de l'activité et aux hausses successives des barèmes appliqués de 10% en octobre 2019 ainsi qu'en janvier 2023.

(en KDH)	2019		2023		2023-2019 Evolution	
	Montant	% Part	Montant	% Part	Ecart	% Var
Redevances domaniales	156 191	16%	166 874	15%	10 682	7%
<b>Concessions commerciales dont :</b>	<b>553 801</b>	<b>58%</b>	<b>661 097</b>	<b>60%</b>	<b>107 296</b>	<b>19%</b>
DUTY FREE SHOPS	292 727	31%	<b>367 904</b>	<b>33%</b>	75 177	26%
RESTAURATION	60 574	6%	<b>73 207</b>	<b>7%</b>	12 634	21%
BANQUES & GUICHETS DE CHANGES	57 436	6%	<b>46 851</b>	<b>4%</b>	-10 585	-18%
LOCATION VOITURES	22 227	2%	<b>22 823</b>	<b>2%</b>	597	3%
PARKING VEHICULES	18 151	2%	<b>23 390</b>	<b>2%</b>	5 239	29%
<b>Recettes commerciales liées à l'activité aérienne dont :</b>	<b>203 901</b>	<b>21%</b>	<b>233 835</b>	<b>21%</b>	<b>29 934</b>	<b>15%</b>
CUTE	71 735	8%	<b>70 929</b>	<b>6%</b>	-806	-1%
HANDLING, FBO & 400 HZ	89 866	9%	<b>113 990</b>	<b>10%</b>	24 125	27%
PETROLIERS	33 139	3%	<b>37 275</b>	<b>3%</b>	4 136	12%
CATERING AERIEN	7 983	1%	<b>9 935</b>	<b>1%</b>	1 952	24%
<b>Autres recettes dont :</b>	<b>35 299</b>	<b>4%</b>	<b>46 388</b>	<b>4%</b>	<b>11 089</b>	<b>31%</b>
CONSOMMATION EAU/ELECTRICITE	24 901	3%	<b>28 111</b>	<b>3%</b>	3 209	13%
FORMATION ACADEMIE MED VI	1 784	0%	<b>7 982</b>	<b>1%</b>	6 198	347%
<b>Total</b>	<b>949 193</b>	<b>100%</b>	<b>1 1105 954</b>	<b>100%</b>	<b>156 769</b>	<b>17%</b>

## 2.2. CHARGES D'EXPLOITATION

En 2023, les charges d'exploitation de l'ONDA ont atteint 3,3 milliards de dirhams, enregistrant une hausse de 233 millions de dirhams, soit une augmentation de +7,6% par rapport à l'année 2022.

### ACHATS CONSOMMÉS

Les achats consommés de l'ONDA ont atteint 427 millions de dirhams en 2023, marquant une hausse de 45,2 millions de dirhams, soit une augmentation de +11,8% par rapport à l'année 2022.

(en KDH)	2022	2023	Ecart vs 2022	
Achats matières, fournitures consommables	25 083	22 593	-2 490	-10%
Variation des stocks de matières et fournitures	633	1 219	586	93%
Achats non stockables (eau, électricité)	124 872	136 910	12 038	10%
Achats de Prestations de Services	231 234	267 009	35 775	15%
Prestation Enseignement AIAC	1 315	1 327	12	1%
Prestation de gardiennage	73 662	81 600	7 938	11%
Prestation DGAC	69 870	85 230	15 360	22%
Prestation EUROCONTROL	29 048	33 575	4 527	16%
Autres prestations de services	49 829	56 419	6 589	13%
Prestation Rendues Aux Comptoirs	7 510	8 857	1 348	18%
Achats matières & fournitures Ex antérieurs	748	76	-672	-90%
<b>Achats consommés de matières et fournitures</b>	<b>382 570</b>	<b>427 727</b>	<b>45 157</b>	<b>11,8%</b>

### PRINCIPALES HAUSSES DES ACHATS CONSOMMÉS

**1. Achats de matières, fournitures et consommables**, incluant pièces de rechange et carburant.

**2. Consommations d'eau et d'électricité** à hauteur de 136,9 MDH, en hausse de 12 MDH suite à la reprise d'activité.

**3. Prestations de gardiennage** totalisant 81,6 MDH, en hausse de +8,0 MDH, incluant un nouveau contrat de surveillance des sites éloignés de la navigation aérienne (+6,6 MDH).

**4. Prestations de la DGAC**, variables et indexées aux mouvements avions, de l'ordre de 85,2 MDH, en hausse de 15,4 MDH.

**5. Prestations facturées par Eurocontrol**, indexées sur l'activité de la navigation aérienne.

**6. Autres prestations de service externalisées**, à hauteur de 56,4 MDH, en hausse de 6,6 MDH, incluant la prise en charge des contrôleurs stagiaires au CIR Agadir (1,3 MDH), l'externalisation de la gestion des flux à Casablanca (+1,2 MDH), Tanger et Nador (0,9 MDH, ainsi que la calibration en vol des systèmes CNS des aéroports du Maroc (0,8 MDH).

## AUTRES CHARGES EXTERNES

En 2023, les autres charges externes ont atteint 565 millions de DH, en hausse de 37,7 MDH, soit +7,2% par rapport à l'année 2022.

(en KDH)	2022	2023	Ecart vs 2022	
<b>Services extérieurs</b>	<b>445 131</b>	<b>476 374</b>	<b>31 243</b>	<b>%7</b>
Locations & charges locatives	10 373	10 022	-352	-3%
Entretien et réparations	300 409	325 598	25 189	8%
Primes d'assurances	7 533	8 611	1 078	14%
Travaux rémunérés	79 794	71 047	-8 747	-11%
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	41 376	55 070	13 694	33%
Red. Brevet marques droits et val. similaires	5 646	6 027	381	7%
<b>Autres charges diverses</b>	<b>82 050</b>	<b>88 509</b>	<b>6 459</b>	<b>%8</b>
Etudes, recherche & documentation	1 254	2 444	1 190	95%
Transport	14 533	14 343	-189	-1%
Déplacements, missions et réceptions	16 407	19 357	2 950	18%
Publicité, publications & relations publiques	14 575	2 583	-11 993	-82%
Frais de P&T	25 888	27 993	2 105	8%
Cotisations, dons	7 519	20 422	12 903	172%
Services Bancaires	579	702	123	21%
Autres charges externes des exercices antérieurs	1 296	666	-630	-49%
<b>Autres Charges Externes</b>	<b>527 181</b>	<b>564 883</b>	<b>37 702</b>	<b>%7,2</b>

### PRINCIPALES HAUSSES DE CHARGES EXTERNES

#### Entretien et réparations des bâtiments et équipements : 326 MDH, soit +25,2 MDH

- Maintenance des équipements et installations techniques : +17,3 MDH ;
- Nettoyage des aérogares, notamment de la nouvelle zone centrale à l'aéroport Mohammed V : +5,7 MDH.

#### Rémunérations d'intermédiaires et honoraires : 55 MDH, soit + 13,7 MDH

Rémunérations versées à IATA (facturation et recouvrement des redevances aéroportuaires), indexées sur le chiffre d'affaires encaissé par cet organisme pour le compte de l'ONDA (+11,2 MDH).

**Cotisations et dons 20,4 MDH, soit +12,9 MDH** à travers notamment un don de 12 MDH accordé dans le cadre du Trophée Hassan II de Golf.

### PRINCIPALES RÉDUCTIONS DE CHARGES

#### Travaux rémunérés de la Météo Nationale

-8,7 MDH Montant versé à la Météo Nationale plafonné à 70 MDH en 2023.

#### Frais de publicité à

2,6 MDH En 2022, l'ONDA avait alloué un budget de 12 MDH pour organiser l'Assemblée Générale annuelle de l'ACI Afrique à Marrakech.

## IMPÔTS ET TAXES

En 2023, les impôts et taxes ont atteint 150 millions de DH, restant stables par rapport à l'année 2022.

Les impôts et taxes sont essentiellement constitués de la taxe d'occupation domaniale de 120 MDH et des taxes locales de 30 MDH (taxe de services communaux, taxe professionnelle, taxe sur les terrains urbains non bâtis).

(en KDH)	2022	2023	Ecart vs 2022	
Taxe d'occupation domaniale	120 000	120 000	0	0%
Taxe professionnelle	16 980	15 676	-1 304	-8%
Taxe de services communaux	10 292	10 292	0	0%
Impôts, taxes & droits assimilés	3 210	4 051	841	26%
<b>Impôts et taxes</b>	<b>150 482</b>	<b>150 019</b>	<b>-463</b>	<b>-0,3%</b>

## CHARGES DE PERSONNEL

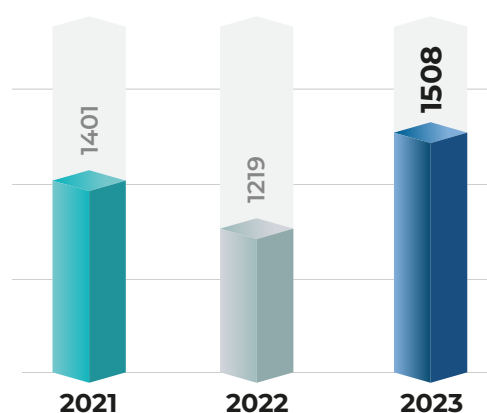
En 2023, les charges de personnel de l'ONDA ont atteint 1 151 MDH, enregistrant une hausse de 139,6 MDH, soit une augmentation de 13,8% par rapport à l'année 2022.

(en KDH)	2022	2023	Ecart vs 2022	
<b>Salaires, primes et indemnités</b>	<b>854 547</b>	<b>1 006 599</b>	<b>152 053</b>	<b>18%</b>
Salaires et appointements	213 468	225 938	12 471	6%
Primes et gratifications	544 975	679 964	134 989	25%
Indemnités et avantages divers	96 104	100 697	4 593	5%
<b>Charges sociales</b>	<b>154 275</b>	<b>144 544</b>	<b>-9 730</b>	<b>-6%</b>
Charges sociales	103 155	110 528	7 373	7%
Autres charges sociales	51 120	34 017	-17 103	-33%
<b>Charges de personnel</b>	<b>1 011 559</b>	<b>1 151 155</b>	<b>139 595</b>	<b>13,8%</b>

### VA/EFFECTIF MOYEN (KDH)

#### AUGMENTATION DES CHARGES DE PERSONNEL

- Octroi de la prime de performance : 59,2 MDH ;
- Révision du Régime indemnitaire : 43,4 MDH ;
- Hausse des primes annuelles : 20,9 MDH ;
- Recrutements et évolution des effectifs : 15,0 MDH ;
- Promotions et avancements annuels : 11,0 MDH.



L'effectif moyen de l'année 2023 est de 2 465 collaborateurs, en hausse de 32 collaborateurs par rapport à l'année précédente. La valeur ajoutée par effectif moyen a quant à elle progressé de 8%.

## DOTATIONS D'EXPLOITATION NETTES DES REPRISES

En 2023, les dotations d'exploitation (nettes des reprises) ont atteint 1 016 millions de DH, en hausse de 11,1 MDH, soit une augmentation de +1,1% par rapport à l'année 2022.

(KDH)	2022	2023	Ecart
Dotations aux amortissements	1 000 420	999 653	-767
Dotations aux provisions stocks	53	1 769	1 716
Dotations aux provisions clients	4 093	14 277	10 184
<b>Dotations d'exploitation (nettes de reprises)</b>	<b>1 004 566</b>	<b>1 015 699</b>	<b>11 149</b>

## DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 999,7 MDH. Les immobilisations achevées et mises en service en 2023 totalisent 482 MDH, comprenant principalement :

- La fourniture, l'installation et la mise en service des systèmes de contrôle radar, de simulation et de contingence, pour les besoins de contrôle au CCR de Casablanca (83 MDH) ;
- La fourniture, l'installation et la mise en service d'une station radar secondaire MSSR Mode-S à Casablanca, pour les besoins de contrôle radar d'en route et d'approche (23 MDH) ;
- Les travaux de construction d'une unité d'intervention rapide et aménagement de la brigade de la Gendarmerie Royale à l'aéroport Mohammed V (20 MDH) ;
- La fourniture, l'installation et la mise en service d'un Système des Opérations Aéroportuaires Multiplateformes : SOAM (19 MDH) ;
- Les travaux de balisage lumineux à l'aéroport de Tétouan Saniat R'mel (15 MDH).

## DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES STOCKS

Les dotations aux provisions enregistrées concernent les stocks obsolètes de matières et fournitures consommables du magasin de l'aéroport Mohammed V, atteignant 1,8 MDH.

## DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES CLIENTS

Les dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients sont de 14,2 MDH, soit +0,3% du chiffre d'affaires facturé en 2023.



## 2.3. RÉSULTAT FINANCIER

En 2023, le résultat financier de l'ONDA est de **-171 millions de DH**, en amélioration de 206 millions de DH par rapport à l'année 2022.

(KDH)	2022	2023	Ecart
<b>Produits financiers</b>	<b>35 672</b>	<b>31 934</b>	<b>-3 739</b>
Gains de change	32 421	18 953	-13 468
Autres produits financiers	3 251	12 981	9 730
<b>Charges Financières</b>	<b>413 364</b>	<b>202 994</b>	<b>-210 370</b>
Charges d'intérêts des emprunts	205 973	272 924	66 951
Pertes de change	20 590	44 885	24 294
Dotations nettes de reprises	186 800	-114 815	-301 615
<b>Résultat financier</b>	<b>-377 692</b>	<b>-171 060</b>	<b>206 631</b>

Les autres produits financiers comprennent principalement les intérêts perçus sur la trésorerie disponible rémunérée au niveau de la TGR.

Les charges d'intérêts des emprunts sont de 273 MDH, en hausse de 67 MDH due à l'augmentation des taux d'intérêts des emprunts en euros, passant de 1,7% en 2022 à 3,5% en 2023 :

MDH	Charges d'intérêts 2023	Taux d'intérêt moyen 2023	Taux d'intérêt moyen 2022	Charges d'intérêts avec taux 2022	Impact de la hausse des taux d'intérêts
BERD	70	4,2%	1,3%	21	48
AFD	9	2,3%	1,8%	7	2
BAD Rabat	19	4,6%	1,6%	7	12
BAD 3ème projet	16	3,3%	0,4%	2	14
FADES	3	4,2%	2,8%	2	1
BMCE OFFSHORE	28	2,5%	2,5%	27	0
<b>Emprunts en devises</b>	<b>144</b>	<b>3,5%</b>	<b>1,7%</b>	<b>66</b>	<b>78</b>
<b>Emprunts bancaires en dirhams</b>	<b>87</b>	<b>3,6%</b>	<b>3,6%</b>	<b>87</b>	<b>0</b>
<b>Emprunt obligataire en dirhams</b>	<b>42</b>	<b>3,7%</b>	<b>3,7%</b>	<b>42</b>	<b>0</b>
<b>Emprunts MLT</b>	<b>273</b>	<b>3,6%</b>	<b>2,6%</b>	<b>195</b>	<b>78</b>

Les pertes nettes de change sont de l'ordre de 26,6 MDH et s'expliquent principalement par l'impact de la baisse de l'euro sur le chiffre d'affaires encaissé de 21,7 MDH.

(en KDH)	Clients	Emprunts	Fournisseurs	Total
Gains de change	16 120	18	1 886	18 024
Pertes de change	37 800	2 873	3 985	44 659
<b>Ecart</b>	<b>-21 680</b>	<b>-2 855</b>	<b>-2 099</b>	<b>-26 635</b>

Les reprises de provisions pour pertes latentes de changes sont de +115 MDH. Ces reprises sont dues à la baisse de l'euro au 31 décembre 2023 (EUR/MAD : 10,94) contre un cours de change au 31 décembre 2022 (EUR/MAD : 11,24).

(en KDH)	Dotations 2023	Reprises 2023	Ecart
<b>Emprunts</b>	<b>83 447</b>	<b>197 112</b>	<b>113 665</b>
BAD 3° Projet	1 849	15 799	13 950
BAD PEMARS	9 428	16 974	7 546
Emprunt AFD	5 000	14 815	9 815
Emprunt BERD	61 434	70 203	8 769
Emprunt BMCE OFFSHORE		66 413	66 413
FADES	5 737	12 908	7 171
<b>Clients</b>	<b>5 732</b>	<b>3 669</b>	<b>-2 063</b>
<b>Fournisseurs</b>	<b>676</b>	<b>3 889</b>	<b>3 213</b>
<b>Total</b>	<b>89 855</b>	<b>204 670</b>	<b>114 815</b>

## 2.4. RÉSULTAT NON COURANT

En 2023, le résultat non courant de l'ONDA est de **-152 millions de DH**, inférieur à l'année 2022 de 69,5 millions de DH.

(KDH)	2022	2023	Ecart
<b>Produits non courants</b>	<b>63 000</b>	<b>158 845</b>	<b>95 845</b>
Reprise sur subventions	3 576	3 576	0
Autres produits non courants	27 296	18 532	-8 764
Reprises non courantes	31 950	136 312	104 362
<b>Charges non courantes</b>	<b>145 643</b>	<b>311 038</b>	<b>165 394</b>
Subventions accordées	39 000	20 000	-19 000
Autres charges non courantes	12 390	234 247	221 858
Dotations non courantes	94 254	56 790	-37 464
<b>Résultat non courant</b>	<b>-82 643</b>	<b>-152 193</b>	<b>-69 549</b>

## PRODUITS NON COURANTS

### REPRISES SUR SUBVENTION

3,6 MDH en 2023

- Subvention pour la réhabilitation de l'aéroport de Tan-Tan pour un montant de 23,5 MMDH amortissable sur 10 ans, soit 2 350 KDH ;
- Subvention de 30,64 MMDH en 2020, suite à l'évaluation par des experts immobiliers assermentés de 6 hangars édifiés sur des terrains à l'aéroport Mohammed V donnés en concession. La subvention est amortie sur 25 ans, soit 1.226 KDH.

### AUTRES PRODUITS NON COURANTS

18,5 MDH

- Reprises de dettes fournisseurs anciennes pour un montant de 11.586 KDH ;
- Pénalités appliquées aux marchés pour un montant de 4.685 KDH.

## CHARGES NON COURANTES

### SUBVENTION ACCORDÉE À « ADM PROJET » AUTRES CHARGES NON COURANTES

Pour la création de la voie Taddart reliant la ville verte à l'aéroport Mohammed V pour un montant de 20.000 KDH.

- Indemnisation du groupement d'entreprises en charge du projet de construction du nouveau terminal de l'aéroport de Rabat-Salé ;
- Indemnisation dans le cadre de l'extension et réaménagement du Terminal 1 de l'aéroport Mohammed V ;
- Travaux de renforcement de la piste d'envol à l'aéroport de Ben Guerir ;
- Exécution des décisions judiciaires.

## 2.5. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'ONDA reste soumise à la cotisation minimale d'un montant de 11,9 Millions de DH en raison de son report fiscal déficitaire.

## 2.6. RÉSULTAT NET

En 2023, le résultat net de l'ONDA est de 1 065 millions de DH, en hausse de 743 MDH par rapport à l'année 2022.

en KDH	2023/2022			
	2022	2023	Ecart	var %
Produits d'exploitation	3 875 057	4 710 455	835 398	21,6%
Charges d'exploitation hors dotations	2 071 792	2 293 873	222 081	10,7%
Excédent brut d'exploitation EBE / CA	1 803 265 47%	2 416 591 51%	613 326	34,0%
Résultat d'exploitation Marge opérationnelle (REX / CA)	798 699 21%	1 400 884 30%	602 184	75,4%
Résultat financier	-377 692	-171 060	206 631	-55%
Résultat non courant	-82 643	-152 193	-69 549	84%
Impôts sur les sociétés	-15 753	-11 903	3 849	-24%
<b>Résultat net</b>	<b>322 612</b>	<b>1 065 727</b>	<b>743 115</b>	<b>230,3%</b>
<b>Marge nette (RN / CA)</b>	<b>8%</b>	<b>23%</b>		

## 3. SITUATION FINANCIÈRE 2023

### 3.1. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations brutes totalisent un montant de **28 602 MDH**, soit **86%** du total actif (en valeurs brutes).

(KDH)	Valeurs brutes fin 2022	Entrées	Sorties	Dont En cours activés	Valeurs brutes fin 2023
<b>Immobilisations en non valeurs</b>	<b>667 812</b>	<b>4 153</b>	<b>341 465</b>	<b>0</b>	<b>330 500</b>
Frais préliminaires	39 218				39 218
Charges à répartir sur plusieurs exercices	628 595	4 153	341 465		291 283
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>27 097 087</b>	<b>1 111 851</b>	<b>201 794</b>	<b>-201</b>	<b>28 007 144</b>
Terrains	2 110 057	41 487		40 435	2 151 544
Constructions	13 867 963	113 560	2	21 347	13 981 521
Installat. techniques, matériel et outillage	8 105 360	283 103	59 986	69 684	8 328 477
Matériel de transport	538 381		4 181		534 200
Mobilier, matériel bureau et aménagements	661 911	24 457	4 510	550	681 858
Autres immobilisations corporelles	7 609				7 609
Immobilisations corporelles en cours	1 805 807	649 243	1 897	-132 218	2 320 935
<b>Immobilisations financières</b>	<b>49 346</b>	<b>1 200</b>	<b>72</b>	<b>0</b>	<b>50 474</b>
Autres créances financières	41 204	1 200			42 404
Prêts immobilisés	1 717		72		1 645
Titres de participation	6 425				6 425
<b>Total</b>	<b>28 025 815</b>	<b>1 119 597</b>	<b>543 331</b>	<b>0</b>	<b>28 602 082</b>

Les immobilisations brutes ont augmenté de 577 MDH :

- Acquisition d'immobilisations : 1 120 MDH ;
- Cessions et retraits : 543 MDH dont des retraits des immobilisations en non-valeurs totalement amortis (341 MDH) et des cessions dans le cadre de la réforme (69 MDH).

En valeurs nettes, les immobilisations représentent un total de 11 495 MDH, soit 76% du total bilan.

(KDH)	Solde 2022	Solde 2023	Variation
Immobilisations en non valeurs	223 665	93 331	-130 335
Immobilisations incorporelles	33 045	23 190	-9 855
Immobilisations corporelles	11 227 253	11 338 812	111 559
Immobilisations financières	39 015	40 143	1 128
<b>Total</b>	<b>11 522 979</b>	<b>11 495 477</b>	<b>-27 503</b>

## IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS

Les immobilisations en non-valeurs incluent les éléments suivants :

- **Frais d'augmentation du capital**, engagés lors de l'augmentation du fonds de dotation ;
- **Frais d'acquisition des immobilisations**, représentant les frais de transfert de propriété, des honoraires et commissions, et de frais d'actes engagés lors de l'acquisition des immobilisations ;
- **Frais d'émission des emprunts**, représentant les dépenses engagées lors de l'émission d'un emprunt obligataire ;
- **Études et charges**, à répartir sur plusieurs exercices ;
- **Contribution au fonds spécial COVID-19** ;
- **Commissions d'affacturage**, liées au remboursement du crédit de TVA.

Les immobilisations en non-valeurs ont enregistré une baisse nette de 130 MDH, passant de 224 MDH en 2022 à 93 MDH en 2023.

(en KDH)	Frais d'augmentation du Fonds de dotation	Frais d'acquisition des immobilisations	Frais d'émission des emprunts	Contributions au Fonds spécial Covid -19	Commissions d'affacturage- Crédit de TVA	Autres charges à répartir	Total
Valeurs brutes fin 2022	39 218	6 082	690	200 000	311 700	110 123	667 813
Cumul Amortissements et provisions	-15 667	-2 647	-414	-120 000	-249 360	-56 060	-444 148
<b>Valeurs nettes à fin 2022</b>	<b>23 551</b>	<b>3 435</b>	<b>276</b>	<b>80 000</b>	<b>62 340</b>	<b>54 063</b>	<b>223 665</b>
Acquisitions		1 345				2 807	4 153
Cessions et retraits		1 035			311 700	28 730	341 465
Amortissements et provisions	7 844	1 486	138	40 000	62 340	22 680	134 488
<b>Valeurs brutes fin 2023</b>	<b>39 218</b>	<b>6 392</b>	<b>690</b>	<b>199 999</b>	<b>0</b>	<b>84 201</b>	<b>330 500</b>
Cumul Amortissements et provisions	-23 511	-3 097	-552	-160 000	0	-50 010	-237 170
<b>Valeurs nettes 2023</b>	<b>15 707</b>	<b>3 295</b>	<b>138</b>	<b>39 999</b>	<b>0</b>	<b>34 191</b>	<b>93 331</b>

Les acquisitions s'élèvent à **4 153 KDH** et sont constituées principalement des :

- **Études d'élaboration des programmes de développement des infrastructures** pour un montant de 1 428 KDH au niveau des aéroports de Marrakech, Agadir et Tanger ;
- **Frais d'acquisition de diverses parcelles** dans le cadre des expropriations des terrains dans la région d'Al Hoceïma pour un montant total de 1 345 KDH ;
- **Études sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite** au niveau des différents aéroports pour un montant de 973 KDH.

Les cessions et retraits concernent les immobilisations totalement amorties en 2023 de 341 MDH, dont notamment les commissions d'affacturage du crédit de TVA (312 MDH).

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- **Les brevets et licences ;**
- **Les logiciels informatiques.**

Les immobilisations incorporelles ont connu une baisse de 9,9 MDH par rapport à 2022 :

(en KDH)	Immobilisations incorporelles
<b>Valeur brute</b>	<b>211 570</b>
Cumul Amortissements et provisions	178 524
<b>Valeurs nettes à fin 2022</b>	<b>33 046</b>
Acquisitions	2 394
Cessions et retraits	0
Amortissements et provisions	12 249
<b>Valeur brute</b>	<b>213 963</b>
Cumul Amortissements et provisions	190 773
<b>Valeurs nettes 2023</b>	<b>23 190</b>

Cette variation s'explique notamment par l'effet combiné de la dotation aux amortissements en 2023 de l'ordre de 12 249 KDH et des entrées de 2 394 KDH, concernant principalement la fourniture, l'installation et la mise en service des systèmes des opérations aéroportuaires SOAM (1,9 MDH).

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent :

- **Les terrains ;**
- **Les constructions**, constituées principalement des bâtiments, des ouvrages d'infrastructures et des agencements et aménagements ;
- **Les installations techniques**, concernant notamment les équipements aéroportuaires et de navigation aérienne ;
- **Le matériel de transport**, constitué majoritairement des véhicules de sauvetage et de lutte contre l'incendie ;
- **Le mobilier et matériel de bureau ;**
- **Les immobilisations en cours.**

Les immobilisations corporelles amortissables sont amorties selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation prévues :

Nature de construction	Durée d'amortissement
Bâtiments d'exploitation (Aérogare, Tour de contrôle, Hangar, etc.)	25 ans
Ouvrages d'infrastructure (Chaussée rigide, Chaussée souple, parking avions, etc.)	La durée varie entre 10 et 25 ans en fonction de la nature de l'ouvrage (Création / renouvellement) et les conditions d'utilisation.
Logements d'estivage et autres bâtiments	25 ans
Installations techniques	10 ans
Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 11 339 MDH, en hausse de 112 MDH par rapport à l'année 2022.

(en KDH)	Terrains	Constructions	Installations techniques	Matériel de transport	Autres	Immobilisations en cours	Total
Valeur brute	2 110 057	13 867 963	8 105 360	538 381	669 520	1 805 807	27 097 087
Cumul Amortissements et provisions	0	8 099 162	6 392 135	456 211	580 769	341 557	15 869 834
<b>Valeurs nettes à fin 2022</b>	<b>2 110 057</b>	<b>5 768 801</b>	<b>1 713 225</b>	<b>82 170</b>	<b>88 751</b>	<b>1 464 250</b>	<b>11 227 253</b>
Acquisitions	41 487	113 560	283 103		24 457	649 243	1 111 851
Cessions et retraits		2	59 986	4 181	4 510	134 114	202 794
Amortissements et provisions	0	470 850	272 104	20 633	18 574	15 336	797 498
<b>Valeur brute</b>	<b>2 151 544</b>	<b>13 981 521</b>	<b>8 328 477</b>	<b>534 200</b>	<b>689 467</b>	<b>2 320 935</b>	<b>28 006 144</b>
Cumul Amortissements et provisions	0	8 570 012	6 664 239	476 845	599 343	356 893	16 667 332
<b>Valeurs nettes 2023</b>	<b>2 151 544</b>	<b>5 411 509</b>	<b>1 664 238</b>	<b>57 356</b>	<b>90 124</b>	<b>1 964 042</b>	<b>11 338 812</b>

## TERRAINS

Acquisitions d'un montant de 41 487 KDH, principalement les expropriations liées à l'aéroport d'Al Hoceïma pour 40 035 KDH.

## CONSTRUCTIONS

Valeur nette comptable passée de 5 769 MDH à 5 412 MDH, soit une diminution globale de 358 MDH.

## BÂTIMENTS

Hausse de 28 MDH par rapport à 2022 en valeurs brutes, incluant la construction de :

- Une unité d'intervention rapide et aménagement d'une brigade de gendarmes à l'aéroport Mohammed VV (20 MDH) ;
- Un mur de clôture et un chemin de ronde à l'aéroport de Benslimane (4 MDH) ;
- Un commissariat de police et une brigade cynophile à l'aéroport de Fès (2,6 MDH).

## AGENCEMENT ET AMÉNAGEMENT DES CONSTRUCTIONS

Augmentation de 88 MDH, soit de +4% par rapport à 2022 en valeurs brutes, avec des travaux de :

- Chaussées aéronautiques (structures souples et rigides) au niveau des différents aéroports pour un montant global de 37,6 MDH ;
- Renforcement de la sécurité de la clôture domaniale de l'aéroport de Tanger pour un montant de 11,3 MDH ;
- Mise à niveau des blocs sanitaires à l'aéroport Mohammed V pour un montant de 5,1 MDH ;
- Réfection de l'étanchéité à l'aéroport Rabat-Salé pour 2,9 MDH.

## INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATÉRIEL ET OUTILLAGE

Augmentation en valeurs brutes de 223 MDH, atteignant 8 328 MDH à fin 2023, et comprenant la fourniture de :

- Un système de contrôle Radar simulation et contingence pour un montant global de 86 MDH ;
- Une station Radar secondaire pour contrôle radar en route au niveau de l'aéroport Mohammed V pour un montant de 23 MDH ;
- Un système opérations aéroportuaires (SOAM) pour un montant de 19 MDH ;
- Un système ILS DME au niveau des plateformes de Tétouan (11,8 MDH) et de Oujda (8,4 MDH) ;
- Un laboratoire IP au centre national de contrôle de la sécurité aérienne (CNCSA) de Casablanca, et des firewalls à Casablanca et Agadir pour un montant de 11,4 MDH ;
- Des carrousels inclinés pour la zone centrale de l'aéroport Mohammed V pour un montant de 10,2 KDH ;
- Des travaux de balisage lumineux à l'aéroport de Tétouan pour un montant de 14,5 MDH.

## MATÉRIEL DE TRANSPORT

En valeurs brutes, ces immobilisations ont enregistré des sorties sous forme de cessions à la SNTL de 13 véhicules, avec une valeur initiale de 4 181 KDH contre 410 KDH.

## MOBILIER, MATÉRIEL DE BUREAU ET AMÉNAGEMENTS DIVERS

- Fourniture de chariots à bagages pour un montant de 4 041 KDH ;
- Fourniture de mobilier aéroportuaire à la zone centrale de l'aéroport Mohammed V pour 3 241 KDH ;
- Fourniture du mobilier de bureau pour 1 992 KDH ;
- Aménagement et ameublement du salon d'honneur de l'aéroport Marrakech-Ménara pour un montant de 1 928 KDH ;
- Fourniture de mobilier aéroportuaire au Terminal 2 de l'aéroport Mohammed V pour 1 395 KDH.



## IMMOBILISATIONS EN COURS

Les nouvelles entrées concernent principalement :

- **La construction d'un nouveau Terminal** à l'aéroport Rabat-Salé pour un montant total de 221 222 KDH ;
- **La construction d'une nouvelle piste et d'infrastructures** à l'aéroport de Tétouan pour 132 869 KDH ;
- **L'aménagement et construction du module de jonction entre le T1 et le T2** de l'aéroport Mohammed V « zone centrale » pour un montant de 66 009 KDH ;
- **La mise à niveau des infrastructures aéronautiques** de l'aéroport de Laâyoune pour un montant de 34 345 KDH ;
- **La construction d'un parking pour véhicules et d'aménagement extérieur** du nouveau terminal de l'aéroport Rabat-Salé pour un montant total de 22 734 KDH ;
- **La mise à niveau de l'aérodrome** de Smara pour un montant de 18 637 KDH ;
- **L'aménagement de deux terminaux** T1 et T2 de l'aéroport de Tanger pour un montant de 15 571 KDH.

Les immobilisations en cours sont provisionnées à hauteur de 341 557 KDH, enregistrant une provision supplémentaire de 39 407 KDH.

## IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières comprennent :

- **Les dépôts versés** dans le cadre de l'emprunt AFD au compte de garantie ;
- **Les prêts immobilisés au personnel** (achats de voiture, prêts hypothécaires) ;
- **Les titres de participation** (ADM, GIE Galileo Morocco Group).

Les immobilisations financières sont de 40 MDH, en hausse de 1 MDH par rapport à l'année précédente. La variation correspond au dépôt à terme de l'AFD passant de 31,9 MDH en 2022 à 33,1 MDH en 2023.

## ÉCART DE CONVERSION - ACTIF

Les pertes latentes rattachées aux emprunts contractés en devises étrangères ont enregistré une baisse remarquable de -58 %, passant de 197 112 KDH à 83 447 KDH au 31/12/2023.

(En KDH)	Solde 2022	Solde 2023	Ecart	% Variation
Augmentation des dettes de financement	197 112	83 447	-113 665	-58%

Cette variation est expliquée principalement par la dépréciation du Dirham face à l'Euro, illustrée par emprunt dans le tableau ci-après :

Nature (En KDH)	Devise	Soldes emprunts en devise (a)	Taux de change	Cours au 31/12/2023 (b)	Soldes emprunts en MAD avant évaluation (c)	Ecart de conversion (c) - [(a)x(b)] Devise
Emprunt Natixis	EUR	99	10,75	10,94	1 063	-19
Emprunt AFD	EUR	33 000	10,79	10,94	356 188	-4 981
Emprunt FADES	KWD	2 160	29,54	32,19	63 798	-5 737
Emprunt BAD 3 <sup>e</sup> Projet	EUR	38 901	10,90	10,94	423 900	-1 849
Emprunt BAD PEMARS	EUR	41 842	10,72	10,94	448 506	-9 428
BMCE BANK OFFSHORE	EUR	96 875	10,58	10,94	1 024 598	-35 650
Emprunt BERD	EUR	150 000	10,77	10,94	1 615 891	-25 784
<b>Totaux</b>		<b>362 876</b>			<b>3 933 945</b>	<b>-83 447</b>

## 3.2. CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS

Les capitaux propres ont atteint 5 003 MDH au 31/12/2023 contre 3 937 MDH en 2022.

(KDH)	Fonds de dotation	Report à nouveau	Résultat net de l'exercice	Capitaux propres
Situation au 31/12/2023	3 974 820	-37 773	1 065 727	5 002 773

### FONDS DE DOTATION

Le fond de dotation est resté stable par rapport à l'année dernière. Il est constitué des éléments suivants :

Exercice	Libellé	Montants (En KDH)
1996	Report à nouveau (fonds de dotation)	947 591
2000	Transfert radar CCR	280 654
2005	Transfert résultat net 2004	188 417
2012	Affectation de la reprise sur provision pour investissement 2005-2009	648 158
2021	Augmentation en fond de dotation par apport en nature	1 910 000

## REPORT À NOUVEAU

Le report à nouveau enregistré en 2023 est négatif. Il est obtenu après l'imputation du résultat de l'année 2022 à la hauteur du bénéfice réalisé de 322,6 MDH au report à nouveau préalablement constitué.

## RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE

Le bénéfice réalisé en 2023 est de l'ordre de 1 066 MDH.

## SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les capitaux propres assimilés ont diminué de 10% suite à la reprise des subventions d'investissement inscrites au CPC.

(En KDH)	Solde 2022	Solde 2023	Ecart	% Variation
Subvention « HANGAR »	30 640	30 640	0	0%
Subvention Equipement Aéroport TAN-TAN	23 500	23 500	0	0%
Subv. D'investissement inscrites au CPC	-17 179	-20 754	-3 576	21%
<b>Total</b>	<b>36 961</b>	<b>33 386</b>	<b>-3 576</b>	<b>-10%</b>

Les montants repris concernent la subvention d'équipement de l'aéroport de Tan-Tan pour 2 350 KDH et la reprise des Hangars d'un montant de 1 226 KDH.

## 3.3. DETTES DE FINANCEMENT

### DÉTAIL DES EMPRUNTS ET DES DETTES FINANCIÈRES

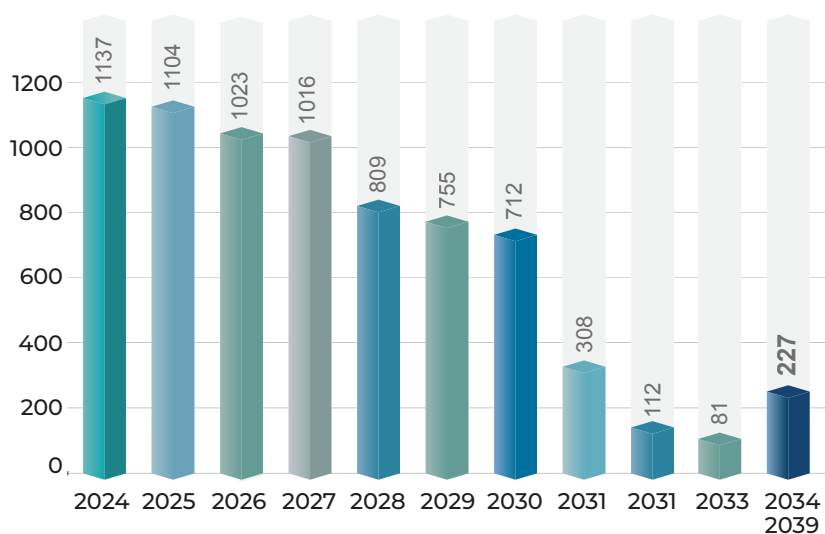
MDH	Emprunts	Entrées	Sorties	Dont En cours activés	Valeurs brutes fin 2023
BERD	1 686 094			44 419	1 641 675
AFD	370 941			9 772	361 169
BAD Rabat	287 634	237 943		7 624	517 953
BAD 3ème projet	516 772		77 073	13 950	425 749
FADES	90 884		14 177	7 171	69 535
BMCE OFFSHORE	1 124 063		33 052	30 763	1 060 248
<b>Emprunts en devises</b>	<b>4 077 814</b>	<b>237 943</b>	<b>124 603</b>	<b>113 744</b>	<b>4 077 411</b>
<b>Emprunts bancaires en dirhams</b>	<b>2 684 019</b>	<b>0</b>	<b>542 760</b>	<b>0</b>	<b>2 141 259</b>
<b>Emprunt obligataire en dirhams</b>	<b>1 210 000</b>	<b>0</b>	<b>145 000</b>	<b>0</b>	<b>1 065 000</b>
<b>Emprunts MLT</b>	<b>7 971 832</b>	<b>237 943</b>	<b>812 362</b>	<b>113 744</b>	<b>7 283 669</b>
Dépôts & cautionnement reçus	17 734	3 631	0	-250	21 615
<b>Dettes de financement</b>	<b>7 989 566</b>	<b>241 575</b>	<b>812 362</b>	<b>113 494</b>	<b>7 305 285</b>

Les dettes de financement ont enregistré une baisse de 684 MDH, soit -9%.

Les souscriptions correspondent aux tirages réalisés sur le prêt BAD mobilisé pour le financement de l'extension de l'aéroport de Rabat pour un montant de 238 MDH.

Les dettes financières de 7 305 MDH sont échelonnées sur la période 2024 – 2039 comme suit :

### ECHÉANCIER DES EMPRUNTS (MDH)



L'endettement financier net se présente comme suit :

(KDH)	2022	2023	Ecart	%
Endettement financier brut	7 989 566	7 305 285	-684 282	-9%
Trésorerie	683 780	1 085 562	401 782	
<b>Endettement financier net</b>	<b>7 305 786</b>	<b>6 219 722</b>	<b>-1 086 064</b>	<b>-15%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>3 937 046</b>	<b>5 002 773</b>	<b>1 065 727</b>	
<b>Gearing</b>	<b>1,9</b>	<b>1,2</b>	<b>-0,7</b>	

## 3.4. ACTIF CIRCULANT

### STOCKS

Les stocks ont connu une diminution de valeur de 3 006 KDH au 31/12/2023, soit de -5% par rapport à 2022 :

(En KDH)	Solde 2022	Solde 2023	Ecart	% Variation
Matières et fournitures, consommables	27 546	24 514	-3 032	-11%
Produits finis	36 943	36 969	26	0%
<b>Stocks</b>	<b>64 490</b>	<b>61 484</b>	<b>-3 006</b>	<b>-5%</b>

Les matières et fournitures consommables correspondent aux stocks inventoriés au 31/12/2023 qui s'élèvent à 34 726 KDH répartis comme suit :

(En KDH)	Solde 2022	Solde 2023	Variation	% Variation
Matériaux de construction	1 324	1 220	-104	-8%
P. de rechange des instal.techniques	16 363	16 227	-136	-1%
P. de rechange matériel roulant	5 646	5 607	-39	-1%
P. de rechange matériel informatique	2 326	2 326	0	0%
Combustibles	52	45	-7	-14%
Produits d'entretien	255	406	150	59%
Fournitures d'atelier et d'usine	950	926	-23	-2%
Fournitures de bureau et d'imprimés	6 021	5 858	-163	-3%
Fournitures diverses	899	653	-246	-27%
Fournit Produits de lutte contre incendie	2 111	1 459	-652	-31%
Matières et fournitures consommables en transit	18	0	-18	-100%
<b>Matières et fournitures, consommables</b>	<b>35 963</b>	<b>34 726</b>	<b>-1 237</b>	<b>-3%</b>

Ces stocks ont enregistré des provisions pour dépréciation qui s'élèvent à 12 302 KDH, dont 1 804 KDH de provisions pour stocks obsolètes de l'aéroport Mohammed V en 2023.

Les stocks de produits finis concernent les projets immobiliers anciens, à savoir : Taouima, M'calla et Al-Wahda. Ces projets sont provisionnés à hauteur du montant des stocks enregistrés, déduction faite des avances versées par les bénéficiaires.

## CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT

Les comptes de l'actif circulant présentent une variation négative nette de 10% par rapport à l'année précédente. Ils s'élèvent à 2 425 MDH à fin 2023 contre 2 707 MDH à fin 2022. L'actif circulant est constitué des éléments suivants :

(En KDH)	Solde 2022	Solde 2023	Ecart	% Variation
Fournis. Débiteurs, avances et acomptes	115	248	133	116%
Clients et comptes rattachés	1 568 080	1 079 065	-489 015	-31%
Personnel	4 083	3 592	-490	-12%
Etat	1 116 586	1 312 613	196 027	18%
Autres débiteurs	16 325	19 261	2 937	
Comptes de régularisation-Actif	1 490	10 279	8 788	590%
<b>Total</b>	<b>2 706 678</b>	<b>2 425 059</b>	<b>-281 619</b>	<b>-10%</b>

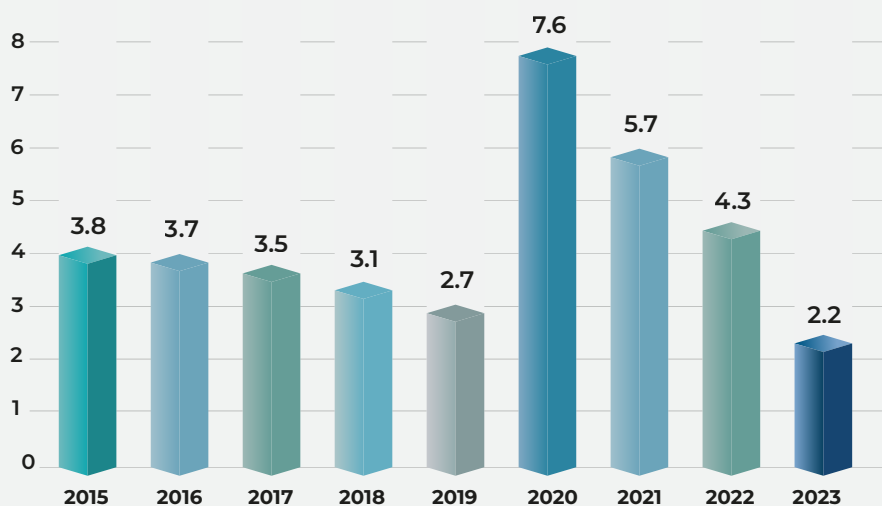
## CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les comptes clients affichent un total de **1 079 MDH**, en baisse de 489 MDH.

(KDH)	2022	2023	Ecart
Créances clients	1 506 467	1 017 366	-489 101
Clients douteux	795 499	809 523	14 024
Cumul des provisions	-733 886	-747 824	-13 938
<b>Montant net</b>	<b>1 568 080</b>	<b>1 079 065</b>	<b>-489 015</b>

Les créances clients nettes des provisions et des avoirs à établir représentent **2,2 mois de chiffre d'affaires**.

## CRÉANCES CLIENTS NETTES / CA (NB DE MOIS)



Le solde des créances clients se répartit selon les activités :

(KDH)	Clients - En-Route	Clients - Aéronautique	Clients - non aéronautique	Autres	Total
Créances clients brutes	331 351	329 690	346 787	9 538	1 017 366
Clients douteux	276 279	228 896	309 581	-5 233	809 523

## PERSONNEL

Les créances envers le personnel comprennent les avances et acomptes sur salaires.

En 2023, le solde des créances envers le personnel totalise 3 592 KDH contre 4 003 KDH en 2022.

## ÉTAT

Les créances envers l'État comprennent principalement :

- Les acomptes relatifs à l'impôt sur les sociétés ;
- La TVA récupérable sur les factures non encore payées ;
- Le crédit de TVA non encore remboursé.

(KDH)	Acompte sur IS	TVA récupérable	Crédit TVA	Autres	Total
Solde à fin 2022	61 233	181 082	857 636	16 635	1 116 586
<b>Solde à fin 2023</b>	<b>50 160</b>	<b>147 138</b>	<b>1 109 084</b>	<b>6 231</b>	<b>1 312 613</b>
<b>Ecart</b>	<b>-11 072</b>	<b>-33 945</b>	<b>251 448</b>	<b>-10 404</b>	<b>196 027</b>

- Les acomptes sur IS ont connu une diminution de 11 MDH principalement due à la constatation de la cotisation minimale 2023 de l'ordre de 11 903 KDH et à l'impôt retenu à la source sur les produits des placements à revenus fixes (dépôt AFD et rémunération des comptes de la Trésorerie Générale).
- Les comptes de TVA récupérable affichent un solde de 147 MDH à fin 2023, en diminution de 33 945 KDH par rapport à l'année 2022.
- Le compte crédit de TVA a augmenté de 251 MDH, une variation expliquée dans le tableau ci-après :

Crédit de TVA au 31/12/2022 (a)	Remboursements survenus en 2023 (b)	Crédit de TVA 2023 (c)	Crédit de TVA au 31/12/2023 (a) - (b) + (c) - (d)
<b>857 636</b>	<b>1 604</b>	<b>253 052</b>	<b>1 109 084</b>

## AUTRES DÉBITEURS

Les comptes autres débiteurs ont atteint un solde de 19 261 KDH au 31/12/2023, contre 16 325 MDH en 2022. Cette variation s'explique principalement par une saisie arrêt au profit d'un fournisseur à hauteur de 2 085 KDH.

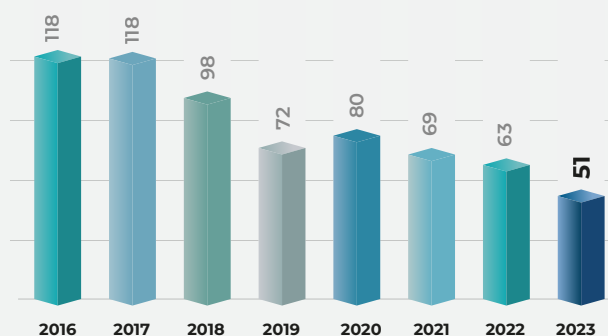
## 3.5. PASSIF CIRCULANT

### DETTES FOURNISSEURS

Les dettes fournisseurs ont connu une diminution par rapport à l'année 2022 de 203 482 KDH (-19%). Leurs soldes au 31/12/2023 est de 889 190 KDH.

(en KDH)	Fournisseurs d'exploitation	Fournisseurs d'immobilisations	Fournisseurs - factures non parvenues	Retenues de garantie	Total
Solde à fin 2022	237 728	300 781	440 785	113 377	1 092 671
<b>Solde à fin 2023</b>	<b>164 841</b>	<b>303 855</b>	<b>346 833</b>	<b>73 660</b>	<b>889 190</b>
<b>Ecart</b>	<b>-72 887</b>	<b>3 074</b>	<b>-93 952</b>	<b>-39 717</b>	<b>-203 482</b>

#### DÉLAI MOYEN DE PAIEMENT EN JOURS (\*)



(\*) Délai de paiement fournisseurs calculé pour les marchés entre la date de dépôt de la facture au BO et la date de décaissement

### AVANCES CLIENTS

Les avances et acomptes comprennent notamment :

- Les avoirs à établir, relatifs aux mesures incitatives ;
- Les avances reçues sur les projets immobiliers ;
- Les avances et acomptes clients.

(en KDH)	Avoirs à établir	Avances et acomptes clients	Avances sur les projets immobiliers	Total
Solde à fin 2022	165 659	7 674	36 943	210 276
<b>Solde à fin 2023</b>	<b>220 283</b>	<b>6 539</b>	<b>36 969</b>	<b>263 791</b>
<b>Ecart</b>	<b>54 624</b>	<b>-1 136</b>	<b>26</b>	<b>53 514</b>

L'écart s'explique principalement par les avoirs à établir, relatifs aux mesures incitatives de l'année 2023 à octroyer aux compagnies aériennes grands comptes.

### PERSONNEL ET ORGANISMES SOCIAUX

Les dettes envers le personnel et les organismes sociaux comprennent :

- Les provisions pour congés à payer ;
- La prime de rendement à verser au personnel en juin 2024 ;
- Les cotisations sociales à payer aux organismes, dont la cotisation à la RCAR du 4ème trimestre 2023.

Les dettes envers le personnel et les organismes sociaux ont enregistré une diminution par rapport à l'année 2022, principalement expliquée par la reprise de provision constatée en 2022 relative à la révision du régime indemnitaire et payée en 2023.

(en KDH)	Personnel	Organismes sociaux	Total
Solde à fin 2022	226 612	70 133	296 745
<b>Solde à fin 2023</b>	<b>143 115</b>	<b>53 530</b>	<b>196 645</b>
<b>Ecart</b>	<b>-83 497</b>	<b>-16 603</b>	<b>-100 100</b>

## DETTES ENVERS L'ÉTAT

Les comptes des dettes envers l'État comprennent :

- La retenue à la source sur les rémunérations allouées aux tiers et les revenus fonciers ;
- L'impôt sur le revenu correspondant à la dette du mois de décembre 2023 payé en 2024 ;
- La taxe d'occupation domaniale déjà payée en 2023 pour 120 MDH ;
- La TVA facturée sur les créances clients ;
- La TASPT : Taxe Aérienne pour la Solidarité et la Promotion Touristique collectée par l'ONDA pour les compagnies aériennes non basées au Maroc et reversée à l'administration fiscale ;
- Les autres dettes envers l'État, et notamment l'occupation domaniale suite à la régularisation de l'assiette foncière de l'aéroport Mohammed V dont le montant a été étalé sur 5 ans.

Les comptes des dettes envers l'État ont atteint un solde de 261 649 KDH au 31/12/2023, soit une diminution de 30% par rapport à l'année 2022 :

(KDH)	Retenue à la source	Impôt sur le revenu	Taxe d'occupation domaniale	TVA facturée	TASPT	Autres	Total
Solde à fin 2022	3 303	43 985	120 000	34 701	25 487	145 736	373 212
<b>Solde à fin 2023</b>	<b>3 770</b>	<b>68 838</b>	<b>0</b>	<b>25 837</b>	<b>53 036</b>	<b>110 168</b>	<b>261 649</b>
<b>Ecart</b>	<b>467</b>	<b>24 853</b>	<b>-120 000</b>	<b>-8 865</b>	<b>27 549</b>	<b>-35 568</b>	<b>-111 563</b>

## AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les autres provisions pour risques et charges comprennent :

- Les provisions pour litiges ;
- Les provisions pour risques et charges.

Le poste a enregistré un solde de 883 158 KDH au 31/12/2023 avec une diminution de 10% par rapport à 2022.

(en KDH)	Risques et charges	Litiges	Pertes de change	Total
Solde à fin 2022	589 079	380 453	7 558	977 090
<b>Solde à fin 2023</b>	<b>581 741</b>	<b>295 009</b>	<b>6 408</b>	<b>883 158</b>
<b>Ecart</b>	<b>-7 338</b>	<b>-85 444</b>	<b>-1 150</b>	<b>-93 932</b>

Les provisions pour risques et charges ont enregistré une baisse de 7 MDH, liée à des reprises de 3 MDH sur les provisions pour intérêts moratoires et des reprises de 4 MDH sur les risques fiscaux.

Les provisions pour litiges ont enregistré une baisse de 85 MDH, due notamment à :

- Des dotations concernant de nouveaux dossiers fournisseurs :
  - Le dossier MAGHREB ETUDES ET DEVELOPPEMENTS ;
  - Le dossier SFRM ;
  - Le dossier Jamal SALAMI (ex-agent de l'office) ;
  - Le dossier GCR.
- Des reprises concernant principalement les dossiers suivants :
  - Le dossier TGCC/JET ALU/INTER TRIDIM suite à l'exécution du Protocol signé avec la société ;
  - Le dossier SGTM ;
  - Le dossier OMAIT ENGINEERING suite au réajustement de la provision antérieurement constituée ;

### 3.6. TRÉSORERIE

Le solde de trésorerie s'élève à 1 086 MDH. L'excédent de trésorerie a été obtenu grâce à la reprise normale de l'activité.

### 3.7. RATIOS FINANCIERS

En 2023, l'ONDA a pu respecter l'ensemble de ses covenants financiers inscrits au contrat de prêt de l'AFD.

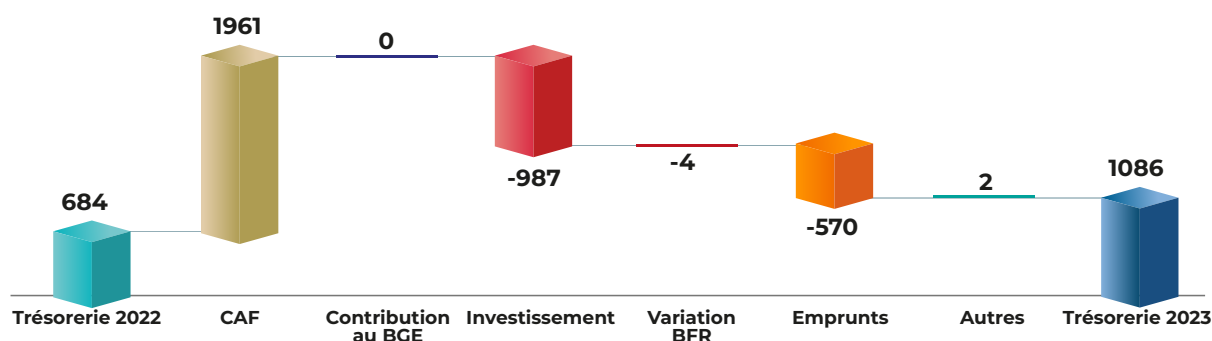
(en KDH)	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023
Flux de trésorerie disponible pour le service de la dette	3 499 094	-1 048 867	-217 405	1 574 830	2 122 456
Service de la Dette : Intérêts et amortissements du capital	561 560	2 711 000	844 967	790 230	1 085 287
<b>Couverture du service de la dette</b>	<b>6,2</b>	<b>-0,4</b>	<b>-0,3</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>
Dettes financières	4 785 391	6 501 255	7 699 124	7 989 421	7 305 285
Fonds propres	5 270 844	2 700 613	3 614 435	3 937 046	5 002 773
<b>Autonomie financière</b>	<b>0,9</b>	<b>2,4</b>	<b>2,1</b>	<b>2,0</b>	<b>1,5</b>
Dettes financières nettes	3 209 161	6 212 952	7 502 071	7 305 641	6 219 722
EBITDA	2 323 228	-188 037	492 716	1 953 747	2 566 601
<b>Capacité de remboursement</b>	<b>1,4</b>	<b>-33,0</b>	<b>15,2</b>	<b>3,7</b>	<b>2,4</b>
Trésorerie	1 576 230	-11 696	-302 948	683 780	1 085 562
Actif circulant - Stocks	1 929 359	2 676 345	3 039 807	2 714 236	2 431 467
Dettes du passif circulant	2 487 718	2 403 038	2 519 895	2 849 655	2 984 962
<b>Ratio de Liquidité Immédiate</b>	<b>1,4</b>	<b>1,1</b>	<b>1,1</b>	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>

## 4. TABLEAU DE FINANCEMENT 2023

(en MDH)	2022	2023
Capacité d'autofinancement	1 548	1 961
Cessions et réductions d'immobilisations	6	2
Emprunts	1 160	242
<b>Total ressources</b>	<b>2 714</b>	<b>2 205</b>
Acquisition d'immobilisations	1 004	987
Remboursements des emprunts	593	812
<b>Total emplois</b>	<b>1 598</b>	<b>1 800</b>
Variation du Fonds de Roulement	-1 117	-406
Variation du BFR	-130	-4
Variation de trésorerie	987	402
<b>Trésorerie</b>	<b>684</b>	<b>1 086</b>

La trésorerie de l'exercice est passée de 684 MDH à 1 086 MDH.

### EVOLUTION DE LA TRÉSORERIE



### 4.1. CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement a atteint 1 961 MDH, en hausse de 413 MDH qui provient principalement de l'amélioration du résultat net.

(en KDH)	Résultat net	Dotations d'exploitation	Dotations financières et non courantes	CAF
Solde 2022	322 612	1 000 420	225 412	1 548 443
<b>Solde 2023</b>	<b>1 065 727</b>	<b>999 653</b>	<b>-104 406</b>	<b>1 960 974</b>
<b>Ecart</b>	<b>743 115</b>	<b>-767</b>	<b>-329 817</b>	<b>412 531</b>

## 4.2. VARIATION DES DETTES DE FINANCEMENT

En 2023, l'endettement brut a diminué de 570 MDH (nouveaux emprunts : 242 MDH et remboursements des échéances des emprunts en cours : 812 MDH).

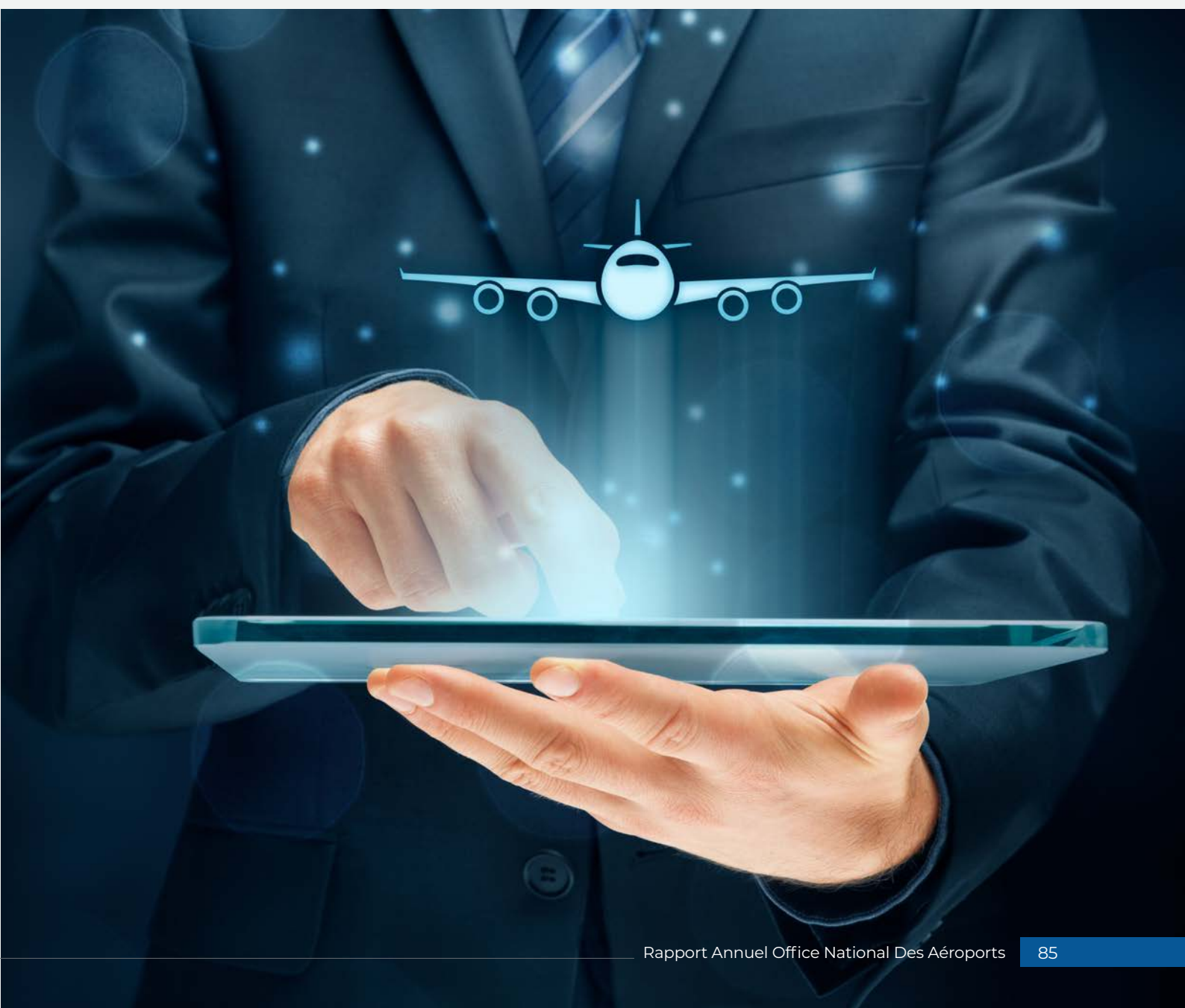
(en KDH)	Augmentation / souscription	Remboursement	Emprunt
Solde 2022	1 159 594	593 394	566 200
Solde 2023	241 970	812 362	-570 393
<b>Ecart</b>	<b>-917 624</b>	<b>218 968</b>	<b>-1 136 592</b>

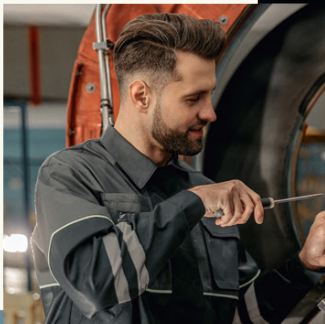
## 4.3. ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS

Les acquisitions des immobilisations ont atteint 1 004 MDH.

## 4.4. VARIATION DU BFR

Le BFR est resté stable au même niveau que 2022.







# RAPPORT ESG

(ENVIRONNEMENT,  
SOCIAL ET DE  
GOUVERNANCE)

Créée en 1989, l'Office National Des Aéroports est un établissement public à caractère commercial et industriel, remplaçant l'Office des Aéroports de Casablanca fondé en 1982. Doté d'une autonomie administrative et financière, l'ONDA opère sous la tutelle technique du ministère du Transport et de la Logistique et sous le contrôle de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État (ANGSPE).

L'ONDA est géré par un Conseil d'Administration composé de représentants, assisté par trois comités spécialisés : le Comité de Direction, chargé également de la Stratégie et des Investissements, le Comité d'Audit et le Comité de Gouvernance.

## 1. GOUVERNANCE DE L'ONDA

01

### Tutelles techniques et financières

- Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) : Contrôleur d'État
- Ministère du Transport et de la Logistique : Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)
- Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État (ANGSPE)

02

### Conseil d'Administration et comités spécialisés

- Conseil d'Administration
- Comité de Direction
- Comité d'Audit
- Comité de Gouvernance

03

### Direction Générale et parties prenantes

- Direction Générale :
  - Comité exécutif (COMEX)
  - Comité d'entreprise

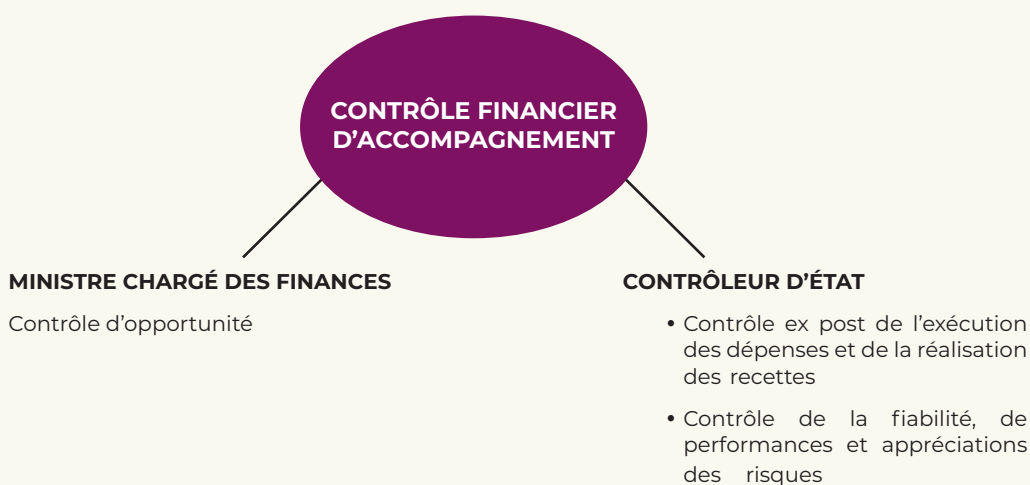


## 1.1. TUTELLES TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

### 1.1.1. MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES (MEF)



Suite à la publication du Décret n° 2-23-128 du 11 avril 2023 dans le bulletin officiel n° 7189 du 24 avril 2023, l'ONDA a franchi une nouvelle étape dans sa gouvernance en étant intégré parmi les établissements soumis au contrôle d'accompagnement, et ce conformément à la loi 69-00 relative au contrôle financier de l'État sur les entreprises publiques et autres organismes.



## CRITÈRES ET EXIGENCES POUR LES ORGANISMES

Sont soumis au contrôle d'accompagnement les organismes ayant mis en œuvre divers dispositifs et instruments de gestion. Il s'agit notamment du dispositif de contrôle interne, du système d'information, du statut du personnel, de l'organigramme et du règlement des marchés. La comptabilité générale doit être certifiée sans réserve sur trois exercices successifs. Les organismes doivent également disposer d'un plan pluriannuel ainsi que d'un rapport annuel de gestion et des performances.

## ATTRIBUTIONS DU CONTRÔLEUR D'ÉTAT AUPRÈS DE L'ONDA

**Le Ministère de l'Économie et des Finances assure la gouvernance de l'ONDA par le biais du Contrôleur d'État, qui exerce les attributions suivantes :**

- Assister à titre consultatif aux séances des organes délibérants, des comités et commissions, recevant les convocations et les documents préalablement à chaque réunion ;
- Disposer d'un pouvoir d'investigation sur pièces et sur place à tout moment ;
- Vérifier la conformité de la gestion aux objectifs et missions de l'organisme ;
- Évaluer les risques économiques et financiers ;
- Assurer l'efficacité et la fiabilité des dispositifs de gestion et le bon fonctionnement du dispositif de gouvernance ;
- Évaluer les performances économiques et financières sur la base d'indicateurs adaptés aux spécificités des organismes ;
- Réaliser un contrôle ex post de l'exécution des dépenses et des recettes pour vérifier leur conformité à la législation en vigueur.

## 1.1.2. MINISTÈRE DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE (MTL)

المملكة المغربية  
Royaume du Maroc



وزارة التجهيز والنقل واللوجستيك والماء  
Ministère de l'Équipement et du Transport  
et de la Logistique et de l'Eau

Le Ministère du Transport et de la Logistique, par l'intermédiaire de la DGAC, assure la planification des aéroports en alignement avec les objectifs de la politique nationale de développement de l'aviation civile. Cette démarche intègre les schémas nationaux et régionaux d'aménagement du territoire et d'urbanisme, ainsi que la législation applicable à la conception et à l'exploitation des aéroports.

### DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE (DGAC)

La DGAC assume la coordination, le contrôle et l'évaluation des actions du Ministère du Transport et de la Logistique dans le domaine aérien. Elle est chargée des infrastructures de base et des installations de la navigation aérienne, ainsi que de la supervision générale du secteur aérien, incluant l'établissement et l'application de la réglementation.

Elle assure également le contrôle et la coordination des activités aéroportuaires, mène les négociations internationales et veille à la mise en œuvre des accords internationaux dans le domaine aérien auxquels le Maroc a adhéré.

### DIRECTION DE L'AÉRONAUTIQUE CIVILE (DAC)

La Direction de l'Aéronautique Civile (DAC) a pour missions principales d'assurer la sécurité et la régularité de la navigation aérienne. Elle oriente, définit, contrôle et coordonne toutes les activités aéronautiques, et établit les textes réglementaires relatifs à l'aéronautique civile en veillant à leur application. La DAC veille aussi au respect des normes internationales en matière d'aviation civile et en supervise la sécurité ainsi que la sûreté. Elle développe la coopération avec les organismes internationaux et régionaux, élabore la planification des infrastructures aéroportuaires et en assure la mise en œuvre. Enfin, elle établit les documents réglementant l'environnement aéroportuaire, et adopte les normes et pratiques recommandées par les organisations internationales tout en veillant à leur respect.

### DIRECTION DU TRANSPORT AÉRIEN (DTA)

La Direction du Transport Aérien (DTA) a pour principales missions d'élaborer les études stratégiques et économiques pour le développement du transport aérien, d'élaborer et d'adapter la réglementation en matière de transport aérien, de promouvoir les lignes aériennes en veillant à leur attribution aux opérateurs et en assurant leur gestion et leur contrôle. Il lui incombe également de préparer les accords aériens, d'assurer leur suivi et application, et enfin de tenir et suivre l'observatoire des transports aériens.



## 1.1.3. AGENCE NATIONALE DE GESTION STRATÉGIQUE DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT (ANGSPE)



**ANGSPE**  
Agence Nationale  
de Gestion Stratégique  
des Participations de l'État  
et de suivi des performances  
des établissements  
et entreprises publics

L'ANGSPE a pour mission de protéger les intérêts patrimoniaux de l'État actionnaire, de générer des revenus à travers les participations de l'État, et de surveiller et évaluer les performances des établissements et entreprises publics.

Le périmètre d'intervention de l'Agence englobe 57 établissements et entreprises publics (EEP), dont fait partie l'ONDA.

Dans ce cadre, l'ANGSPE fournit une assistance technique, notamment en matière de gouvernance, de suivi des performances et d'orientations stratégiques. Elle est représentée au Conseil d'Administration de l'ONDA ainsi que dans divers comités spécialisés.

## 1.2. CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉS SPÉCIALISÉS

### 1.2.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration définit les orientations de l'activité de l'Office et s'assure de leur mise en œuvre. Il délibère sur les orientations stratégiques, économiques et financières principales de l'Office, ainsi que sur les sujets spécifiquement confiés par la loi ou réservés à sa compétence.

Les principales missions du Conseil d'Administration sont de déterminer les orientations stratégiques de l'établissement en conformité avec les orientations et les choix stratégiques de l'État, et de veiller à leur mise en œuvre. Il assure l'amélioration de la gouvernance interne de l'établissement, ainsi que la gestion efficace dans le cadre des missions assignées à l'ONDA, en respectant les principes de transparence, de performance et d'efficacité. Le Conseil veille également aux équilibres économiques et financiers de l'établissement, ainsi qu'à la maîtrise et la prévention des risques, en réalisant les contrôles et vérifications nécessaires.

#### MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE

- Ministre du Transport et de la Logistique, ou son représentant ;
- Ministre de l'Économie et des Finances, ou son représentant ;
- Ministre de l'Intérieur, ou son représentant ;
- Ministre de l'Industrie et du Commerce, ou son représentant ;
- Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie Sociale et Solidaire, ou son représentant ;
- Directeur Général de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État et de suivi des Performances des Établissements et Entreprises Publics ;
- Représentant des Forces Royales Air au titre de l'Administration de la Défense Nationale ;
- Représentant du Ministère de l'Équipement et de l'Eau ;
- Autorité gouvernementale chargée des Affaires Économiques, ou son représentant.

Le Président du Conseil d'Administration peut faire appel à toute personne qualifiée pour y siéger avec voix consultative.

#### MEMBRES À VOIX CONSULTATIVE

- Directeur de l'Aéronautique Civile, Ministère du Transport et de la Logistique ;
- Directeur du Transport Aérien, Ministère du Transport et de la Logistique ;
- Directeur de la Stratégie, du pilotage et de la Coordination des Transports, Ministère du Transport et de la Logistique ;
- Directeur de la Météorologie Nationale.



## RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2023, l'ONDA a tenu 4 réunions du Conseil d'Administration, en date du 10 mars, 19 mai, 4 août et 18 décembre 2023, pour approbation de nombreux sujets.

### Réunion du 10 mars 2023

- Désignation du Directeur Général de l'ANGSPE et du Secrétaire Général du Ministère de l'Économie et des Finances en tant que membres du Conseil d'Administration ;
- Nouveau régime indemnitaire du personnel de l'ONDA ;
- Programmes de développement des aéroports de Marrakech, Tanger et Agadir ;
- Transformation de l'aéroport de Marrakech en Business Unit ;
- Budget de l'exercice 2023 ;
- Manuel des procédures de l'ONDA ;
- Nouveau schéma d'incitations tarifaires, valable du 1er avril 2023 au 31 mars 2025.

### Réunion du 19 mai 2023

- Arrêté des comptes de l'exercice 2022 ;
- Affectation du résultat net de l'exercice 2022.

### Réunion du 4 août 2023

- Budget modificatif de l'année 2023 ;
- Amendements apportés au statut du personnel
- Nomination des membres des comités spécialisés.

### Réunion du 18 décembre 2023

- Budget de l'année 2024 ;
- Réclamation du groupement d'entreprises chargé de la réalisation des travaux de construction du nouveau terminal de l'aéroport Rabat-Salé ;
- Modifications organisationnelles ;
- Règlement de qualification des électroniciens de la sécurité aérienne civile de l'ONDA.



## 1.2.2. COMITÉ DE DIRECTION

### PRINCIPALES MISSIONS

Le Comité de Direction participe à l'élaboration de la stratégie de l'ONDA et discute des alternatives conformément à la politique gouvernementale et au schéma directeur sectoriel. Il évalue les risques associés à cette stratégie ainsi que les besoins en ressources. En outre, il examine en amont les projets techniques, les investissements stratégiques et toute opération majeure comme les acquisitions ou cessions, susceptibles d'avoir un impact significatif sur le périmètre, les activités, les résultats et la structure du bilan de l'ONDA. Le Comité analyse également le plan pluriannuel sur une période d'au moins trois ans et prépare les discussions relatives à la stratégie lors des séances du conseil.

**Le Comité de Direction a tenu deux réunions en 2023**, les 21 juillet et 1<sup>er</sup> décembre. Ces rencontres ont été consacrées à la revue à l'ensemble des sujets soumis au Conseil d'Administration.

### MEMBRES

- Secrétaire Général du Ministère du Transport et de la Logistique (MTL) : Président ;
- Représentant de l'ANGPSE ;
- Représentant du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) ;
- Directeur de la Stratégie, du Pilotage et de la coordination des Transports (MTL) ;
- Directeur du Transport Aérien (MTL) ;
- Directeur de l'Aéronautique Civile (MTL).

## 1.2.3. COMITÉ D'AUDIT

### PRINCIPALES MISSIONS

Le Comité d'Audit est chargé d'examiner le projet d'arrêté des comptes et d'évaluation des risques, d'informer le Conseil d'Administration des risques économiques, financiers et opérationnels, d'apprécier la régularité des opérations, la qualité de l'organisation, la fiabilité et la bonne application du système d'information, ainsi que d'analyser les performances de l'organisme. Il est également responsable de prescrire et réaliser des audits externes et des évaluations nécessaires, et peut solliciter des audits internes ou des expertises externes, voire inviter des experts indépendants à participer à ses travaux.

**Le Comité d'audit a tenu 4 réunions durant l'année 2023**, en date du 12 avril, 11 mai, 21 septembre et 15 décembre 2023, portant sur les sujets suivants :

- Examen des comptes 2022 et rapport d'opinion de l'Auditeur Externe ;
- Points particuliers : Crédit TVA, Inventaire des immobilisations, immobilisations en cours provisionnées ;
- Structure d'Audit Interne et Inspection : Bilan 2022 et programme 2023 ;
- Examen de la réclamation du groupement d'entreprises chargé de la réalisation des travaux de construction du nouveau terminal de l'aéroport de Rabat-Salé ;
- Examen de la provision relative à la créance de la MINURSO et l'éventuelle exonération de ses vols officiels.

## 1.2.4. COMITÉ DE GOUVERNANCE

### PRINCIPALES MISSIONS

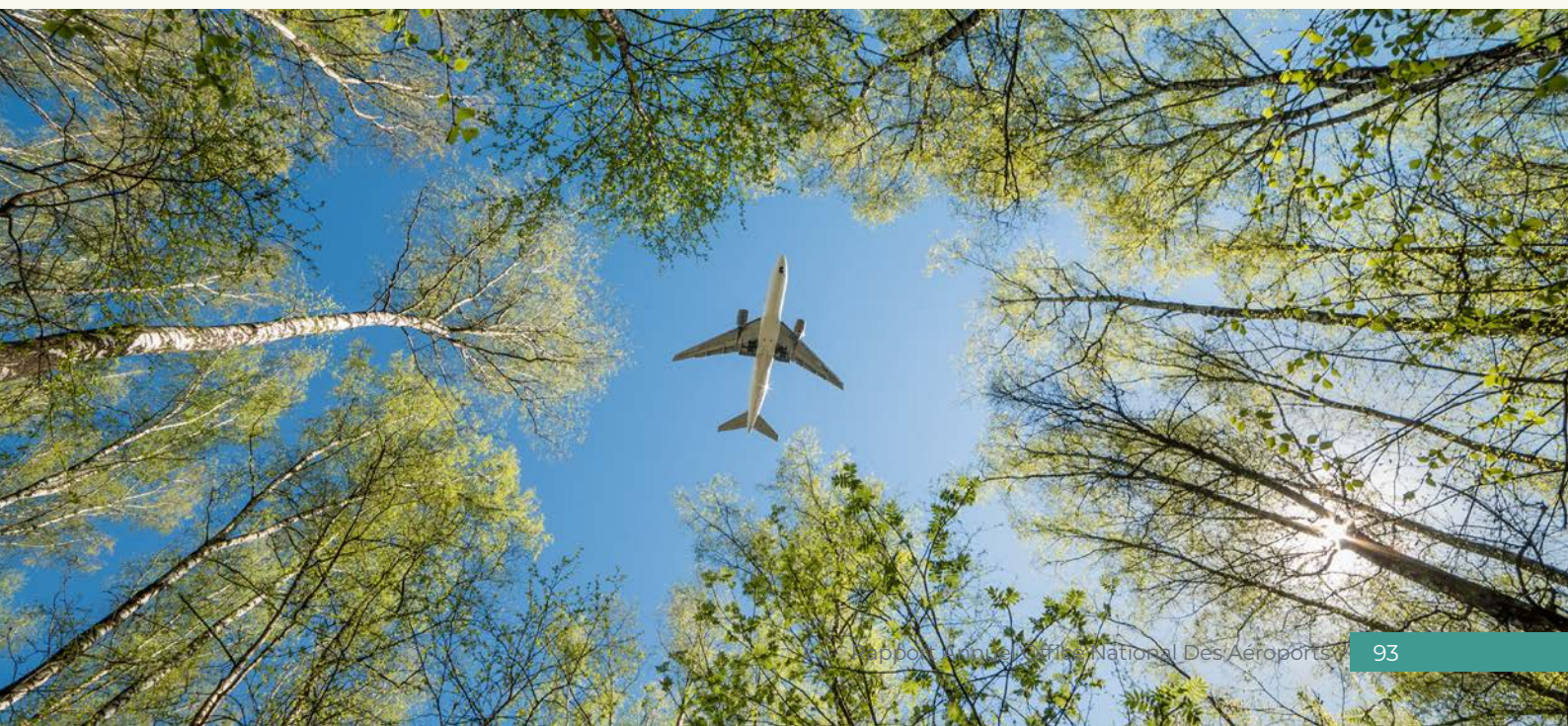
Le Comité de Gouvernance veille à l'efficacité du fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses comités spécialisés, en rendant compte périodiquement à cet organe. Il rédige les mandats des différents comités spécialisés relevant du Conseil d'Administration, supervise l'élaboration du règlement intérieur et de la charte du Conseil, assure le suivi de la formation des administrateurs, met en place des procédures pour la sélection et le renouvellement des membres de l'Organe de Gouvernance, ainsi qu'un plan de succession pour ces membres, et propose régulièrement une liste de nominations pour le renouvellement des Administrateurs Indépendants au Conseil d'Administration.

### MEMBRES

- Représentant de l'ANGPSE : Président ;
- Directeur du Transport Aérien (MTL) : Membre ;
- Chef de division à la Direction de la Stratégie, du Pilotage et de la Coordination des Transports (MTL) : Membre ;
- Contrôleur d'État auprès de l'ONDA : Membre.

### MEMBRES

- Représentant de l'ANGPSE : Président ;
- Directeur du Transport Aérien (MTL) : Membre ;
- Chef de division à la Direction de la Stratégie, du Pilotage et de la Coordination des Transports (MTL) : Membre.



## 1.3. LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ONDA

La Direction Générale de l'ONDA détient tous les pouvoirs et attributions nécessaires à la gestion de l'Office. Elle exécute les décisions du Conseil d'Administration, dirige tous les services, représente l'Office auprès des autorités et tiers, engage des actions judiciaires avec l'accord du Conseil, nomme le personnel conformément à la réglementation en vigueur, et est responsable des dépenses et des recettes de l'Office.

### 1.3.1. CHARTE ÉTHIQUE ET VALEURS DE L'ONDA

L'ONDA accorde une grande importance à l'intégrité de ses pratiques, un élément crucial pour maintenir la confiance de ses clients et fournisseurs. À ce titre, l'ONDA a mis en place un code d'éthique et de bonne conduite qui définit les engagements guidant les comportements et les activités professionnelles de ses équipes. Des valeurs fortes ses collaborateurs incarnent au quotidien :



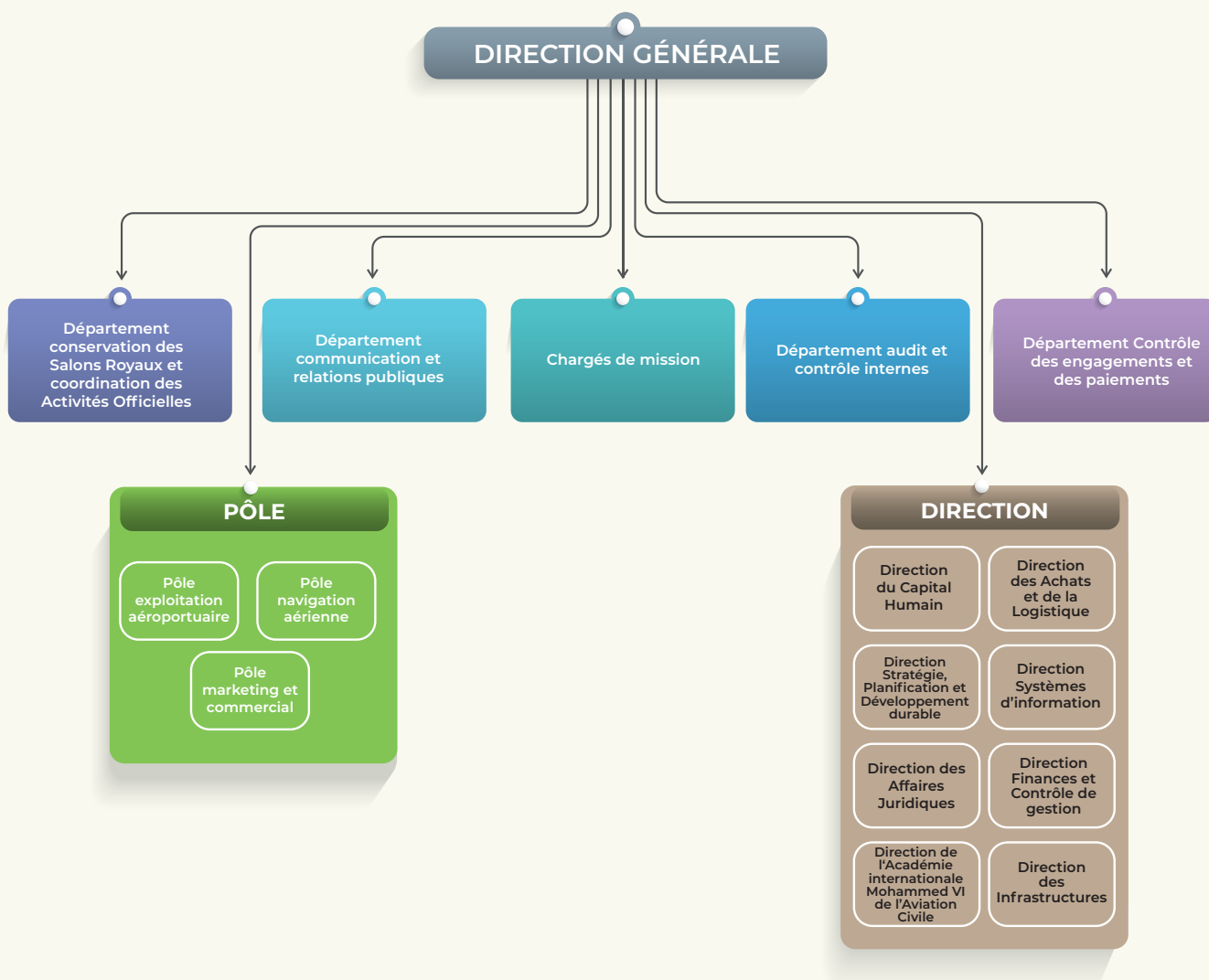
### 1.3.2. LE COMITÉ EXÉCUTIF (COMEX)

Le Comité exécutif de l'ONDA est composé des directeurs et chefs de département rattachés directement à la Direction Générale.

Dans le cadre du contrôle d'accompagnement, l'ONDA a créé un département de contrôle des engagements et paiements (DCEP), placé également sous l'autorité de la Direction. Cette initiative vise à garantir son indépendance et à prévenir les conflits d'intérêts avec les structures de soutien et opérationnelles.

**D'autres ajustements organisationnels ont été réalisés au cours de l'année 2023 :**

1. **Transformation de l'aéroport Marrakech-Ménara en Business Unit**, pour améliorer sa performance opérationnelle. Une initiative qui accorde une autonomie significative au Directeur de l'aéroport dans les domaines de la sûreté, la sécurité, la gestion des dépenses, le développement commercial et la qualité de service. Des contrats de service ont été mis en place avec les directions centrales pour la navigation, la gestion des aires de trafic, et les fonctions commerciales, RH, achats et finances. Cette expérience pourrait être étendue à d'autres grands aéroports marocains après une phase de mise en œuvre réussie.
2. **Organisation de la Direction des Infrastructures**, permettant une gestion optimisée des programmes de développement des capacités aéroportuaires. Des chefs de projets ont été promus au rang de chefs de département pour la réalisation des grands projets aéroportuaires et une entité PMO dédiée aux projets d'infrastructure a été créée.
3. **Organisation d'autres entités**, afin d'optimiser la performance de l'établissement, d'aligner sa structure avec ses besoins opérationnels et d'assurer une meilleure répartition des responsabilités.



### 1.3.3. LE DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

L'ONDA accorde une grande importance au dialogue social et aux relations professionnelles. En 2023, trois protocoles d'accord ont été signés avec les principales représentations syndicales, grâce à un dialogue social interne débuté en octobre 2022 avec l'appui du Gouvernement. Ces protocoles prévoient des revalorisations salariales significatives pour toutes les catégories de personnel, avec une enveloppe annuelle dédiée de 146,5 MDH.

#### COMITÉ D'ENTREPRISE

Un Comité d'Entreprise a été instauré au sein de l'ONDA, incluant des délégués du personnel et des représentants syndicaux. Ce comité, à vocation consultative, traite des questions suivantes: les transformations structurelles et technologiques de l'établissement, le bilan social, la stratégie et l'amélioration de la rentabilité, l'élaboration et la mise en œuvre de projets sociaux pour le personnel, ainsi que les programmes d'apprentissage, de formation-insertion, de lutte contre l'analphabétisme et de formation continue des salariés.

Dans ce sens, une réunion du Comité d'Entreprise s'est tenue le 7 juin 2023 pour faire le point sur l'avancement du passage au contrôle d'accompagnement ainsi que sur les activités sociales.

#### DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

Des réunions périodiques avec les délégués du personnel sont organisées pour répondre aux requêtes non satisfaites. En 2023, neuf réunions ont eu lieu avec les délégués représentant les trois syndicats.



## 2. INDICATEURS SOCIAUX

La Politique de gestion du capital humain de l'ONDA s'inscrit dans la vision du plan stratégique « Envol 2025 ». Elle définit un cadre de référence basé sur des valeurs et des principes clés pour la gestion du Capital Humain. Cette politique respecte les accords avec les partenaires sociaux et tient compte des obligations légales et réglementaires, incluant le code du travail, le statut du personnel, le règlement intérieur, les circulaires, les procédures, les directives et les normes applicables.

### POLITIQUE RH DE L'ONDA

#### OBJECTIFS

La politique RH de l'ONDA met l'accent sur une gestion flexible et adaptable des ressources humaines, visant à promouvoir la sécurité, l'éthique, l'engagement volontaire, l'esprit d'équipe, la compétence et la performance. Elle valorise également la proximité et la responsabilité sociale, tout en intégrant des initiatives pour la protection de l'environnement.

#### PRINCIPES DIRECTEURS

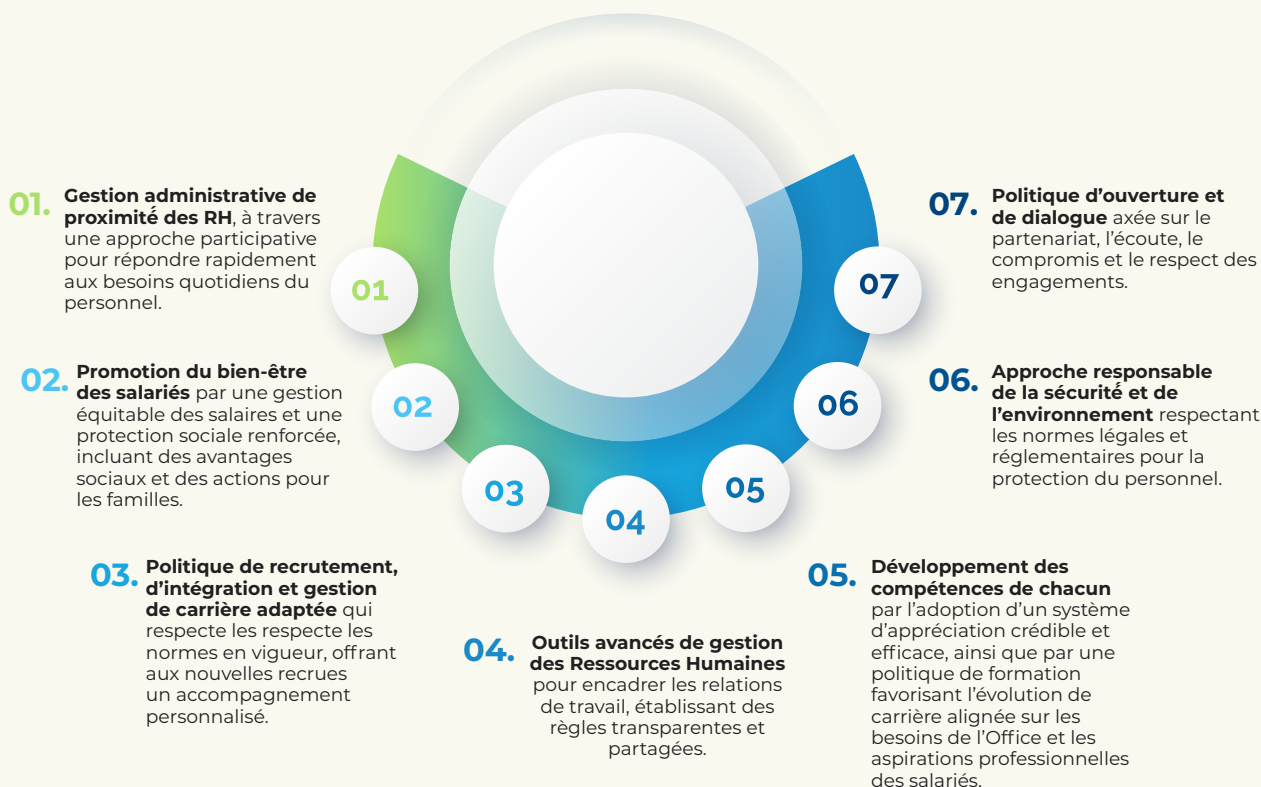
La politique RH de l'ONDA incarne les valeurs de l'Office à travers ses pratiques managériales et son engagement envers son environnement. Elle se fonde sur le strict respect de la loi, la protection des droits fondamentaux et des libertés syndicales, ainsi que sur la responsabilité sociale de l'Office.

#### ORIENTATIONS MAJEURES

La politique RH de l'ONDA repose sur trois axes stratégiques essentiels : promouvoir les compétences individuelles, renforcer la fidélisation des collaborateurs, et améliorer les performances tant individuelles que collectives.

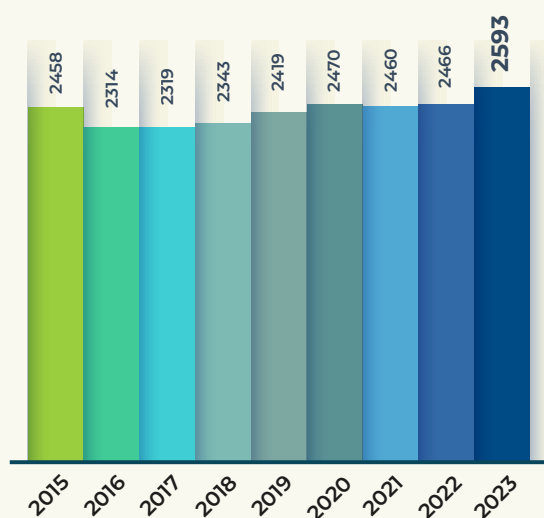
La Direction Capital Humain de l'ONDA joue un rôle clé en tant que Business Partner, pilotant des projets structurants alignés sur la nouvelle vision centrée sur la performance et l'excellence du capital humain. L'objectif commun est de devenir un opérateur global, centré sur le client, et de respecter les meilleurs standards internationaux.

En 2023, l'ONDA a poursuivi la mise en œuvre de sa feuille de route ambitieuse, notamment en renforçant la conformité légale, en améliorant le dialogue social, les conditions de travail et le développement des compétences, tout en accompagnant les transformations de l'Office.



## 2.1. ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

EVOLUTION DES EFFECTIFS ONDA



Bien que le trafic ait considérablement augmenté, les effectifs sont restés presque inchangés de 2015 à 2022. À la fin de 2023, l'ONDA compte 2593 employés.

### RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR MÉTIER

Métiers	2021	2022	2023
Contrôleur de la Circulation Aérienne	528	552	546
Electronicien de la Sécurité Aérienne	339	352	352
Pompiers	326	347	343
Autres Métiers	1 267	1 215	1 352
<b>Total général</b>	<b>2 460</b>	<b>2 466</b>	<b>2 593</b>

### HAUSSE DES RECRUTEMENTS

Pour accompagner les projets du plan stratégique «Envol 2025», l'ONDA se concentre sur le développement des capacités aéroportuaires, la digitalisation des processus, et l'autonomisation des aéroports via le modèle Business Unit. Cela implique une réorganisation structurelle et une mise à niveau des effectifs, notamment pour la DSI, le DIF, et l'Aéroport de Marrakech.

L'organisation doit également faire face aux départs à la retraite survenus entre 2020 et 2022 (177 départs), ainsi qu'anticiper ceux prévus de 2023 à 2026 (273 départs). Elle cherche à relancer les recrutements, largement gelés de 2020 à 2022, sauf pour les CCA et les ESA, en réponse aux exigences réglementaires comme la sécurité incendie et les certifications des aéroports.

### RÉPARTITION DES EFFECTIFS RESPONSABLES

Poste	2021	2022	2023
Directeur	16	16	17
Département	38	39	45
Division	128	122	124
Service	293	296	304
<b>Total</b>	<b>475</b>	<b>473</b>	<b>490</b>
<b>% Effectif</b>	<b>19,30%</b>	<b>19,20%</b>	<b>18,90%</b>

L'effectif responsable à l'ONDA a augmenté de 3,6% entre 2022 et 2023, avec la nomination d'un nouveau directeur, de 2 chefs de divisions, de 5 chefs de départements, et de 8 chefs de service, totalisant 17 promotions à des postes de responsabilité.

## ÉGALITÉ HOMME-FEMME ET DIVERSITÉ

Sexe	2021	2022	2023
Féminin	671	16	17
(dont responsables)	120	687	124
Masculin	1 789	1 779	1 871
<b>Total</b>	<b>2 460</b>	<b>2 466</b>	<b>2 593</b>
<b>% Effectif</b>	<b>27,27%</b>	<b>27,85%</b>	<b>27,84%</b>

En 2023, le taux de féminisation au sein de l'ONDA a augmenté de manière significative, avec 722 femmes contre 687 en 2022, soit une hausse de 5,1%. Le nombre de femmes responsables a également progressé légèrement, passant de 121 en 2022 à 127 en 2023.

## REPRÉSENTATIVITÉ DE LA FEMME DANS LES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

Catégorie	2021	2022	2023
Cadre	534	552	594
Maitrise/Haute Maitrise	123	122	124
Exécution/Exécution Principale	14	13	4
<b>Total</b>	<b>671</b>	<b>687</b>	<b>722</b>

## RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ÂGE ET GENRE

Tranche d'âge	Féminin	Masculin	%	Total
20 ans à 25 ans	107	173	10,8	<b>280</b>
25 ans à 30 ans	101	171	10,5	<b>272</b>
30 ans à 35 ans	130	326	17,58	<b>456</b>
35 ans à 40 ans	104	221	12,53	<b>325</b>
40 ans à 45 ans	78	231	11,91	<b>309</b>
45 ans à 50 ans	75	209	10,96	<b>284</b>
50 ans à 55 ans	69	274	13,22	<b>343</b>
>55 ans	58	266	12,5	<b>324</b>
<b>Total général</b>	<b>722</b>	<b>1871</b>	<b>100%</b>	<b>2593</b>

L'analyse de la pyramide des âges au sein de l'ONDA permet de constater que près des ¾ de l'effectif est âgé entre 20 et 50 ans, avec plus de 50% des effectifs âgés entre 20 et 40 ans, soit une population relativement jeune.

## RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ANCIENNETÉ

Ancienneté	Féminin	Masculin	Total	%
moins de 5 ans	189	327	516	19,9
5 ans et 10 ans	147	375	522	20,1
10 ans à 15 ans	110	255	365	14,1
15 ans à 20 ans	123	412	535	20,6
20 ans à 25 ans	63	250	313	12,1
25 ans à 30 ans	45	106	151	5,8
plus de 30 ans	45	146	191	7,4
<b>Total</b>	<b>722</b>	<b>1871</b>	<b>2593</b>	<b>100%</b>

## RECRUTEMENTS

L'ONDA mène un processus de recrutement selon les exigences de la circulaire du Chef de Gouvernement et aux procédures internes, se basant sur les principes de transparence, d'équité et d'égalité des chances. L'Office vise à recruter des profils diversifiés en termes d'âge, de formation et d'expérience, recherchant des candidats disposant d'une forte capacité d'adaptation et prêts à s'investir dans le développement d'un Office dynamique, à fortes valeurs d'excellence, de responsabilité et d'intégrité.

Le recrutement se déroule en trois phases principales : identification et étude des besoins, validation de la loi cadre par les instances compétentes, et lancement de la campagne de recrutement suivie de l'intégration des nouvelles recrues.

**Durant les 3 dernières années, l'ONDA a procédé au recrutement de 264 collaborateurs répartis entre les différentes entités et plateformes aéroportuaires :**

Année	Ingénieur	Cadre	CCA	ESA	Technicien	Total
2020						
2021			22	28		50
2022	6	1	25	17	36	85
2023	17	34			128	179
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>35</b>	<b>25</b>	<b>17</b>	<b>164</b>	<b>264</b>

En 2023, l'ONDA a recruté 34 cadres, 17 ingénieurs d'État et 128 techniciens spécialisés/BTS. Pour faciliter l'intégration des nouveaux collaborateurs, l'ONDA a organisé un programme du 25 au 29 décembre 2023 à l'Académie Internationale Mohammed VI de l'Aviation Civile. Un programme visant à familiariser les nouvelles recrues avec la culture de l'établissement, ses missions, et à partager des expériences pratiques et des connaissances essentielles.

## DÉPARTS

### DÉPARTS PAR MÉTIER

	2021	2022	2023	Total
Contrôleurs de la Circulation Aérienne	4	1	6	11
Electroniciens de la Sécurité Aérienne	2	4	0	6
Ingénieur	1	7	7	15
Pompier	5	5	6	16
Autre métiers	45	62	41	148
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>79</b>	<b>60</b>	<b>196</b>

### ÉVOLUTION DES DÉPARTS À LA RETRAITE DURANT LES TROIS PROCHAINES ANNÉES

	2024	2025	2026	Total
Contrôleurs de la Circulation Aérienne	3	9	7	19
Electroniciens de la Sécurité Aérienne	1	2	3	6
Pompier	6	6	3	15
Autre métiers	47	59	67	173
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>76</b>	<b>80</b>	<b>213</b>

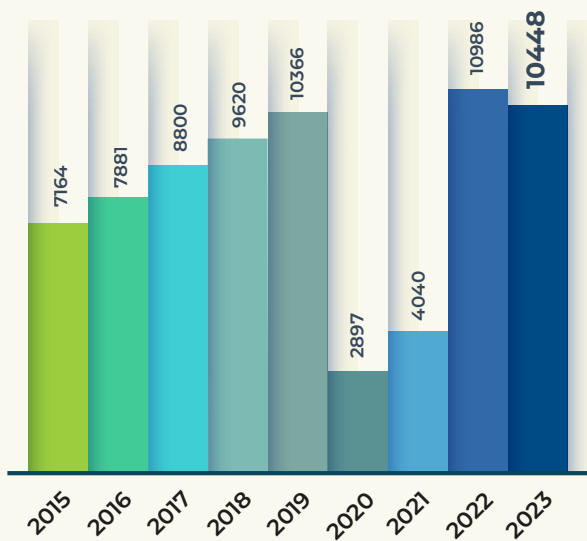
Comparé à des organismes similaires, le turnover de l'ONDA reste principalement lié à la nature de son activité et à la spécificité de ses métiers. Cela témoigne également d'un climat social de qualité et sain, reflétant le dynamisme de l'entité dans la rétention de ses collaborateurs.

	2021	2022	2023
Effectif 31 janvier de l'année N	2 460	2 466	2 593
Nombre d'arrivées au cours de l'année N	50	85	191
Nombre de départs (démissions) au cours de l'année N	5	11	7
<b>Taux de turnover</b>	<b>1%</b>	<b>2%</b>	<b>4%</b>

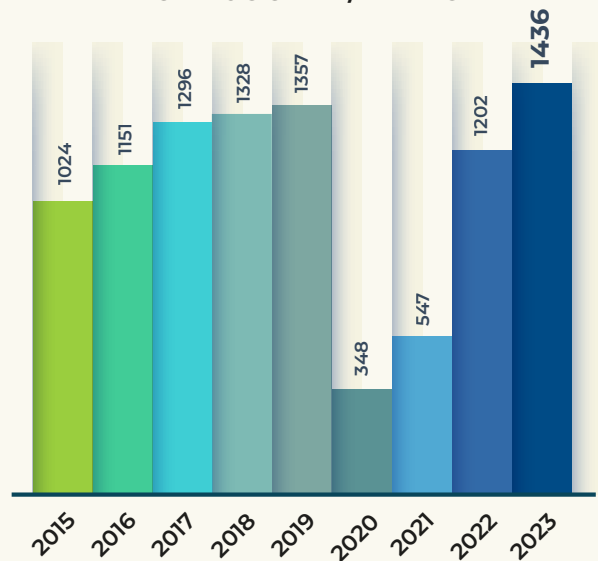
## PRODUCTIVITÉ DU PERSONNEL

La valeur ajoutée par agent a augmenté de 4% par an en moyenne et le trafic passagers / effectif a évolué de 5%.

EVOLUTION DU TRAFIC / EFFECTIF



EVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTÉE / EFFECTIF



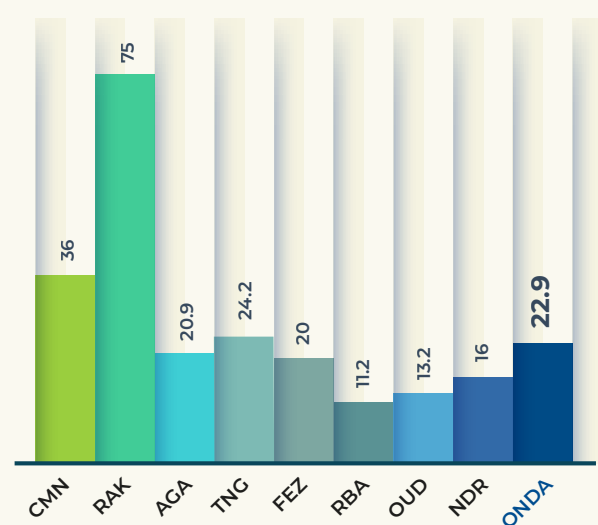
## PRODUCTIVITÉ DES CONTRÔLEURS DE LA CIRCULATION AÉRIENNE

Selon les indicateurs de performance définis par Eurocontrol, la productivité des contrôleurs de la navigation aérienne se mesure à travers l'indicateur ATCO-Hour. Cet indicateur est calculé en divisant le nombre d'heures des vols IFR combinées<sup>1</sup> (vols aux instruments) par le nombre d'heures totales des contrôleurs de survol et d'approche en poste. En 2023, cette productivité est de 1,66 pour le CCR de Casablanca.

## PRODUCTIVITÉ DU PERSONNEL AÉROPORTUAIRE

La productivité la plus élevée est constatée au niveau de l'aéroport de Marrakech (75K pax/employé), aéroport mixte civil/militaire, dont le service SLIA est géré par les militaires. Elle est suivie par celle de Casablanca (36K pax/employé) qui avoisine celle de grands hubs et aéroports internationaux comme Schiphol-Amsterdam.

TRAFIC PAX / EFFECTIF 2023



1. La formule des heures de vol IFR combinées selon la référence d'Eurocontrol est égale aux heures de vols IFR+ (0,27 x nombre de mouvements IFR en aéroports). Cet indicateur prend à la fois la charge de travail des contrôleurs d'en-route et des contrôleurs d'approche. Le facteur 0,27 est la moyenne européenne des poids des coûts des services de survol et d'approche.

## 2.2. FORMATION

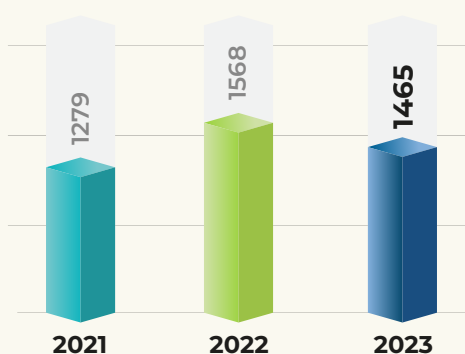
Le maintien et l'évolution des compétences des collaborateurs de l'ONDA sont cruciaux. L'Office continue d'investir dans le développement des compétences en co-construisant des parcours de formation adaptés et en intégrant le digital dans les actions de formation. Le Schéma Directeur de la Formation Continue 2021-2025 place la mobilisation et la valorisation du capital humain au cœur de la vision stratégique de l'Office. Ce plan inclusif, prévu pour les cinq prochaines années, est soutenu par des valeurs qui orientent les stratégies, maximisant ainsi les efforts et les ressources dédiés au renforcement des compétences des collaborateurs.

La stratégie de Formation Continue 2021-2025 de l'ONDA propose des approches et méthodes innovantes pour moderniser et transformer les processus de formation continue. Elle vise une planification pilotée par la demande et un dispositif de formation agile et de qualité. En 2023, l'ONDA a atteint un total de 6087 NJHF (Nombre Jour Homme Formation) pour 1465 collaborateurs, soit un NJHF moyen de 2,4, marquant une nette progression par rapport aux années précédentes. Le budget de formation en 2023 s'élevait à 5 MDH, soit 0,50% du budget de la masse salariale, avec un effort de formation de 0,38%.

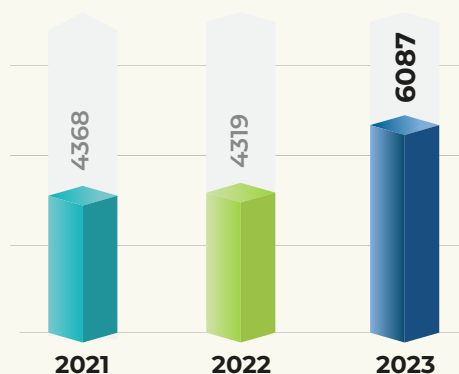
Domaine de formation	Nb d'apprenants	Nb de JH
Navigation Aérienne	195	782
Exploitation Aéroportuaire	48	1 700
Infrastructure	116	563
Maintenance	90	303
Supports & Soft Skills	821	1 976
Qualité, Hygiène, Sécurité & Environnement (QHSE)	15	30
Systèmes d'Informations & Bureautique	180	553
<b>Total</b>	<b>1 465</b>	<b>6 087</b>



ÉVOLUTION DU NOMBRE DES PARTICIPANTS



ÉVOLUTION DU NJHF



## 2.3. CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Créé en 2021, le Comité de sécurité et d'hygiène de l'ONDA a été renouvelé en 2021, suite aux élections professionnelles des représentants du personnel, et nommé par décision directoriale en date du 03 novembre 2021.

### PRINCIPALES MISSIONS

Les principales missions de ce comité sont de détecter les risques professionnels, d'assurer l'application des textes de sécurité et d'hygiène, de veiller à l'entretien des dispositifs de protection, et de protéger l'environnement. Il suscite des initiatives sur les méthodes de travail et le matériel, présente des propositions pour la réadaptation des salariés handicapés, donne son avis sur le service médical du travail, développe la prévention des risques, enquête sur les accidents et maladies professionnelles, et établit un rapport annuel sur l'évolution des risques professionnels.

### MEMBRES

- Présidente du CSH ;
- Membre représentant du Pôle Exploitation Aéroportuaire ;
- Membre représentant de la Direction Qualité ;
- Médecin du travail ;
- 2 délégués du personnel ;
- 2 représentants syndicaux.



## CELLULE D'ÉCOUTE ET D'ACCOMPAGNEMENT

Depuis 2022, l'ONDA a mis en place une cellule d'écoute et d'accompagnement permanente dirigée par un psychologue du travail au sein de la Direction Capital Humain. Cette initiative vise à améliorer les conditions de travail et à promouvoir le bien-être des collaborateurs en leur offrant un soutien adapté pour faire face aux difficultés professionnelles et personnelles.

## SANTÉ AU TRAVAIL

Depuis 2022, l'ONDA a mis en place une cellule d'écoute et d'accompagnement permanente dirigée par un psychologue du travail au sein de la Direction Capital Humain. Cette initiative vise à améliorer les conditions de travail et à promouvoir le bien-être des collaborateurs en leur offrant un soutien adapté pour faire face aux difficultés professionnelles et personnelles.

## LANCEMENT DU PROGRAMME DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'ONDA a initié un projet pour déployer un programme de santé et sécurité au travail, ainsi que pour établir une cartographie des risques professionnels, conforme à la réglementation en vigueur (article 325 du code du travail).

**Ce projet s'articule autour de cinq principales étapes :**

**1. Enquêtes et visites des lieux**

**2. Élaboration des rapports d'enquêtes, plans de surveillance et mise en place d'un plan d'action en collaboration avec les entités concernées**

**3. Établissement de la cartographie des risques professionnels**

**4. Suivi de la mise en place des actions correctives, selon les plans d'action établis par les entités concernées**

**5. Mise à jour continue de la cartographie des risques professionnels**

Par ailleurs, durant l'année 2023, l'ONDA a enregistré 43 accidents déclarés dont 14 survenus pendant le trajet d'aller-retour entre le lieu de travail et le lieu de résidence.

	2021	2022	2023
Nombre total d'accidents survenus (hors accident de trajet)	29	26	29
Nombre d'accidents déclarés	29	34	43
Nombre d'accidents avec arrêt de travail	29	33	39
Nombre d'accidents survenus pendant le trajet d'aller ou de retour entre le lieu du travail et de résidence	4	8	14
Nombre d'accidents sans arrêt	0	1	4
Nombre d'accidents du travail survenus lors de déplacement	1	1	1
Nombre de jours perdus pour AT	990	1609	1582
<b>Taux de fréquence (*)</b>	<b>4,41</b>	<b>4,6</b>	<b>4,88</b>
<b>Taux de gravité (**)</b>	<b>0,17</b>	<b>0,22</b>	<b>0,19</b>

(\*) Le taux de fréquence mesure le nombre total d'accidents survenus aux salariés de l'établissement (hors accident de trajet) x 1000000 / Nombre d'heures travaillées

(\*\*) Le taux de gravité mesure le nombre de journées indemnisées x 1000 / Nombre d'heures travaillées

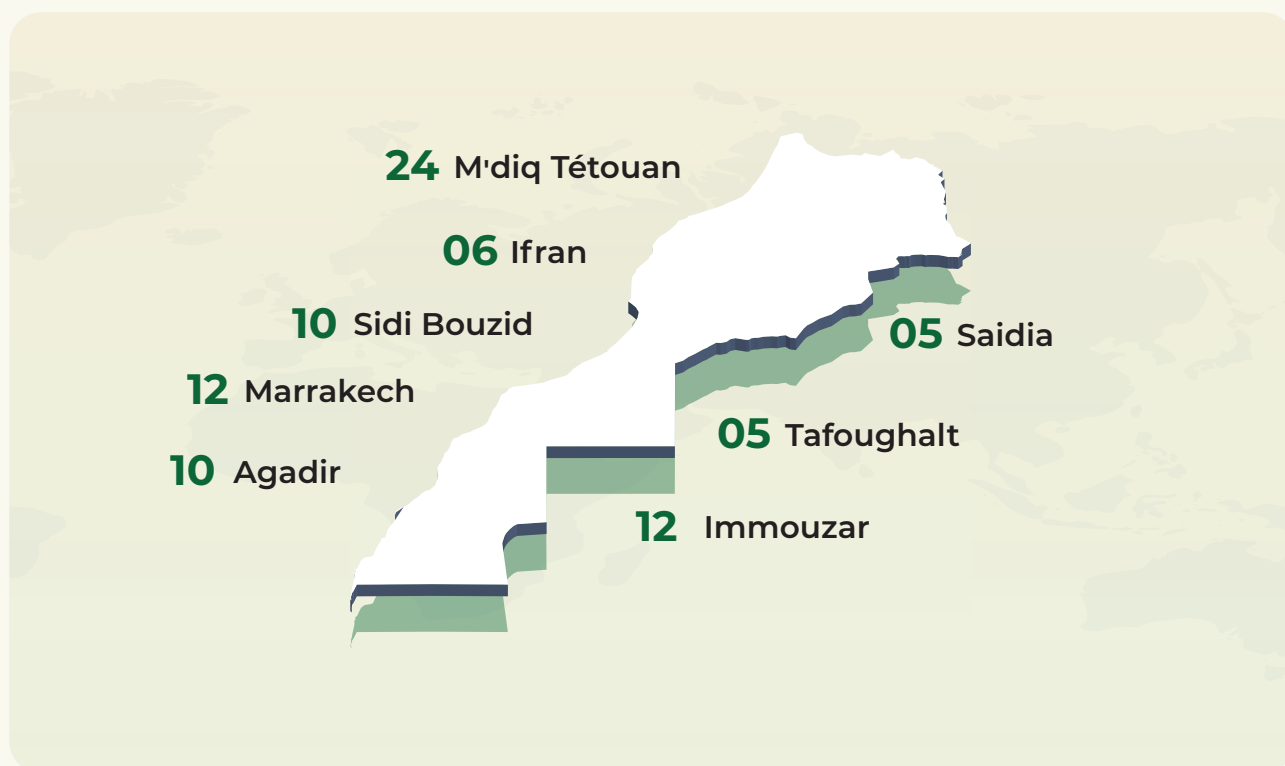
## 2.4. ACTIVITÉS SOCIALES

La politique sociale de l'ONDA repose depuis plusieurs années sur un développement continu et la promotion des prestations offertes aux collaborateurs et à leur famille, visant à renforcer leur motivation et leur bien-être.

L'ONDA propose une gamme variée de prestations pour son personnel et organise des événements sociaux tout au long de l'année, notamment des activités estivales, des colonies de vacances, la célébration de la Journée de la femme, des team buildings, l'organisation de la Omra, et bien d'autres.

L'ONDA propose à son personnel une prestation d'estivage incluant l'accès à 84 logements situés dans les principales destinations touristiques du Royaume. Chaque année, un budget est alloué pour couvrir les dépenses de gestion et d'entretien des logements d'estivage, comprenant la gestion externe des centres, les travaux d'entretien annuels, et le remplacement des équipements électroménagers, ustensiles de cuisine, et draperies au besoin.

### PATRIMOINE SOCIAL DE L'ONDA : 84 LOGEMENTS



Chaque année, l'ONDA organise deux périodes de 14 jours de colonie de vacances au centre d'Ifrane, spécialement aménagé depuis 2005 pour accueillir les enfants du personnel âgés de 8 à 13 ans. Le centre dispose de toutes les infrastructures nécessaires, dont trois dortoirs pouvant accueillir jusqu'à 160 enfants, six chalets, un restaurant, une piscine, ainsi que des terrains de mini-foot et de basket-ball.

## 3. PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

L'ONDA s'engage résolument depuis plusieurs années dans le développement durable en intégrant la dimension environnementale au cœur de sa stratégie et de sa culture. Ses efforts incluent la lutte contre le changement climatique, la protection de la nature, une gestion plus efficace des ressources naturelles et énergétiques, la réduction des déchets et des émissions polluantes, ainsi que la préservation du patrimoine, des paysages et de la biodiversité biologique.

### 3.1. SYSTÈME DE MANAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

En tant qu'acteur clé de l'aviation au Maroc, l'ONDA participe activement à la protection de l'environnement. Depuis 2009, l'ONDA a lancé un projet de déploiement des systèmes de Management de l'Environnement dans ses principaux aéroports, résultant en la certification ISO 14001 de 7 aéroports marocains. Cette initiative vise à réduire et contrôler l'impact environnemental, diminuer l'empreinte carbone, assurer la conformité aux normes réglementaires, améliorer la gestion des déchets et promouvoir une utilisation responsable des ressources naturelles.

#### CERTIFICATS ISO 14001

Aéroport	Norme	Certification initiale	Etat certification
CASABLANCA MOHAMMED V	ISO 14001	avr-13	Maintien en septembre 2022
MARRAKECH	ISO 14001	févr-11	Maintien en février 2023
AGADIR	ISO 14001	févr-10	Maintien en février 2023
FÈS	ISO 14001	mars-11	Maintien en janvier 2023
TANGER	ISO 14001	avr-14	Maintien en mars 2023
RABAT	ISO 14001	juil-12	Maintien en juin 2021
OIJDA	ISO 14001	oct-13	Maintien en mars 2023

### 3.2. RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO2

#### 3.2.1. ACTIVITÉ AÉROPORTUAIRE

Les aéroports de Casablanca et Marrakech ont obtenu avec succès le renouvellement de leur accréditation carbone de niveau 2 ACA (Airport Carbon Accreditation), conforme aux normes de l'ACI. Cette accréditation résulte de la mise en place de plans de management carbone et de multiples actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

En parallèle, les aéroports de Fès-Saïs et Rabat-Salé ont également renouvelé leur accréditation ACA niveau 1 en 2023.

Les émissions directes et indirectes sont évaluées conformément au protocole sur les gaz à effet de serre.

## NIVEAUX DE CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE

Niveau 1  
**CARTOGRAPHIE**

Identification des sources d'émission contrôlées par l'aéroport et établissement d'un bilan carbone

Niveau 2  
**RÉDUCTION**

Recensement des émissions sur les trois dernières années avec un plan de gestion visant à fixer des objectifs de réduction

Niveau 3  
**OPTIMISATION**

Gestion avancée des émissions, intégrant des mesures d'optimisation continue

Niveau 3+  
**NEUTRALITÉ**

Atteinte de la neutralité carbone par la réduction des émissions et la compensation des émissions restantes

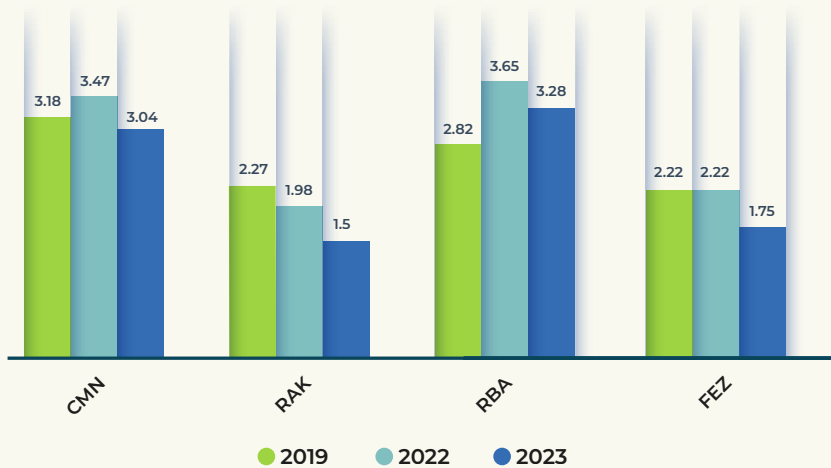
Niveau 4  
**TRANSFORMATION**

Engagement dans des initiatives de transformation structurelle visant à réduire de manière significative les émissions

Niveau 4+  
**TRANSITION**

Transition vers une économie à faibles émissions de carbone

EMISSIONS CO<sub>2</sub> EN KG/PAX



Les émissions de CO<sub>2</sub> (scope 1 et 2) par passager à l'aéroport de Marrakech ont connu une baisse continue depuis 2017 pour atteindre 1,5 kg/pax en 2023. À l'aéroport Mohammed V, ces émissions se chiffrent à 3,04 kg/pax en 2023, marquant une diminution par rapport à 2019. Pour les aéroports de Fès et Rabat, les émissions de CO<sub>2</sub> par passager sont respectivement de 1,7 kg/pax à Fès et de 3,3 kg/pax à Rabat en 2023.

L'augmentation du taux d'émissions de CO<sub>2</sub> par passager à l'aéroport de Rabat s'explique principalement par la conception de son terminal datant de 2012, qui consomme plus d'électricité que les aéroports plus récents équipés de façades double peau, de patios paysagers, de ventilation naturelle et mécanique, ainsi que de vitres teintées anti-UV.

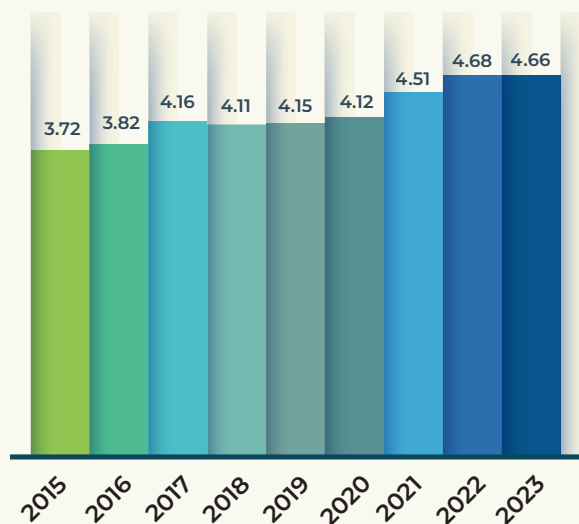
L'augmentation du taux d'émissions de CO<sub>2</sub> par passager de l'aéroport de Rabat est due essentiellement à la conception de son aérogare datant de 2012, qui consomme beaucoup d'électricité contrairement aux autres aéroports de conception beaucoup plus moderne, adoptant les façades double peau, les patios paysagers, la ventilation naturelle et mécanique, les vitres teintées anti UV), ...

### 3.2.2. ACTIVITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

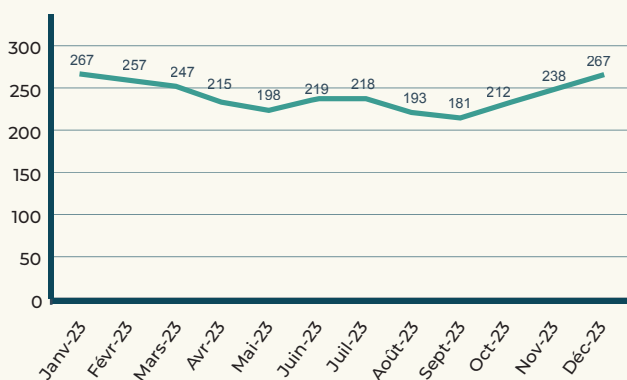
L'ONDA met au cœur de ses priorités la réduction de l'impact environnemental de la navigation aérienne en visant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre dans l'espace aérien marocain, notamment en réduisant les distances parcourues par les compagnies aériennes. Depuis 2017, le Pôle de la navigation aérienne dépasse chaque année l'objectif de réduction de 4%.

En outre, l'octroi des routes directes par les organes de contrôle de la circulation aérienne en-route a généré d'importantes économies en termes d'émissions de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>), de consommation de carburant et de temps de vol dans l'espace aérien marocain.

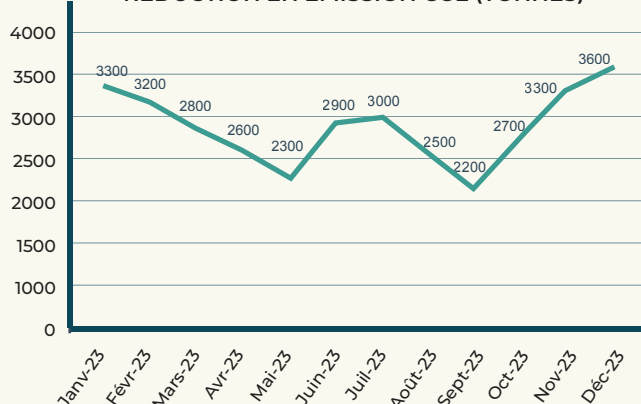
### TAUX DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE



### MOYENNE JOURNALIÈRE (/MOIS) DES VOLS AYANT BÉNÉFICIÉ DE DCT



### RÉDUCTION EN ÉMISSION CO<sub>2</sub> (TONNES)



## 3.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### 3.3.1. GESTION DE L'ÉNERGIE

En 2023, la consommation électrique est en moyenne de 3,4 Kwh par passager pour les grands aéroports contre 3,9 Kwh par passager en 2019, soit une réduction de l'ordre de 11%. Cependant, la consommation d'électricité varie selon les aéroports : Agadir (2,3 kwh/Pax), Marrakech (2,4 kwh/Pax), Casablanca et Rabat (4,6 Kwh / Pax).

Les principales actions liées à la réduction des consommations électriques concernent les aéroports suivants :

#### AÉROPORT FÈS-SAÏSS :

- Remplacement des écrans d'information des vols par d'autres à base de technologie à LED économiques en matière de consommation d'énergie ;
- Installation de mâts d'éclairage équipés de projecteurs à lampes à LED au niveau du parking avions et salons ;
- Mise en place des films réfléchissants aux niveaux des skydomes du Terminal 2 (Energie solaire totale rejetée 80 %) ;
- Actions de délestage de l'éclairage en fonction de l'activité et des créneaux horaires ;
- Utilisation d'un système de gestion technique centralisé GTC.

#### AÉROPORT CASABLANCA MOHAMMED V :

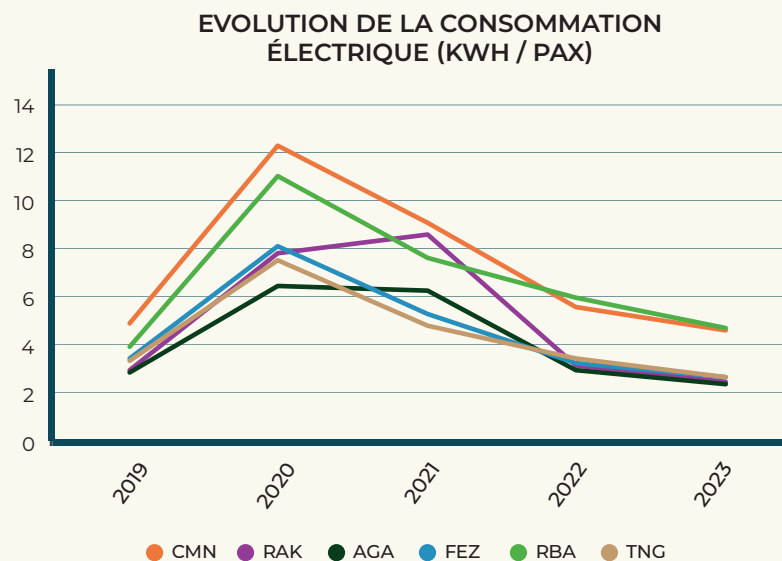
- Gestion des installations liées à la production du froid et de la chaleur ;
- Délestage de l'éclairage selon la configuration suivante :
  - Diminution de 50% de l'éclairage des voies d'accès à l'aéroport ;
  - Diminution de 40% de l'éclairage des grandes surfaces et parking avions/voitures ;
  - Diminution de 50% de l'éclairage des aérogares (délestage ciblé).
- Mise en arrêt d'une partie des équipements sûreté ;
- Gestion des équipements aérogares en fonction de l'activité ;
- Remplacement de l'éclairage public à base de lampes halogènes par éclairage à LED : voies d'accès, parking voitures, esplanades et parking avions ;
- Travaux de rénovation et de mise à niveau du balisage lumineux piste 35L/17R.

#### AÉROPORT MARRAKECH-MÉNARA :

- Éclairage à LED 70% (100% dans le nouveau Terminal) ;
- Installation de mâts d'éclairage équipés de projecteurs à lampes à LED au niveau du parking avions ;
- Installation de luminaires d'éclairage équipés de lampes à LED au niveau des voies d'accès de l'aéroport ;
- Production d'une partie de l'énergie électrique grâce à des panneaux photovoltaïques ;
- Changement du balisage bord de taxiway parallèle par des bâtons réfléchissants au lieu des feux lumineux ;
- Installation des rideaux d'air au niveau des accès de l'aéroport ;
- Délestage de l'éclairage en fonction de l'activité et des créneaux horaires.

## AÉROPORT RABAT-SALÉ :

- Éclairage à LED 90% au niveau du Terminal 1 ;
- Installation de 80% de mâts d'éclairage équipés de projecteurs à lampes à LED au niveau du parking avions ;
- Installation de luminaires d'éclairage équipés de lampes à LED au niveau des voies d'accès de l'aéroport ;
- Changement à 100% du système de balisage à LED ;
- Délestage de l'éclairage en fonction de l'activité et des créneaux horaires ;



- Mise en place de 04 alimentations électriques 400 Hz destinées aux avions (convertisseurs 400 Hz-90 KVA) permettant d'éviter l'utilisation des groupes électrogènes Diesel au niveau de la zone de stationnement avions au contact.



La sous-activité enregistrée en 2020 et 2021 a fait augmenter mécaniquement la consommation électrique par passager en dépit des mesures de rationalisation entreprises, notamment l'arrêt de certains équipements.

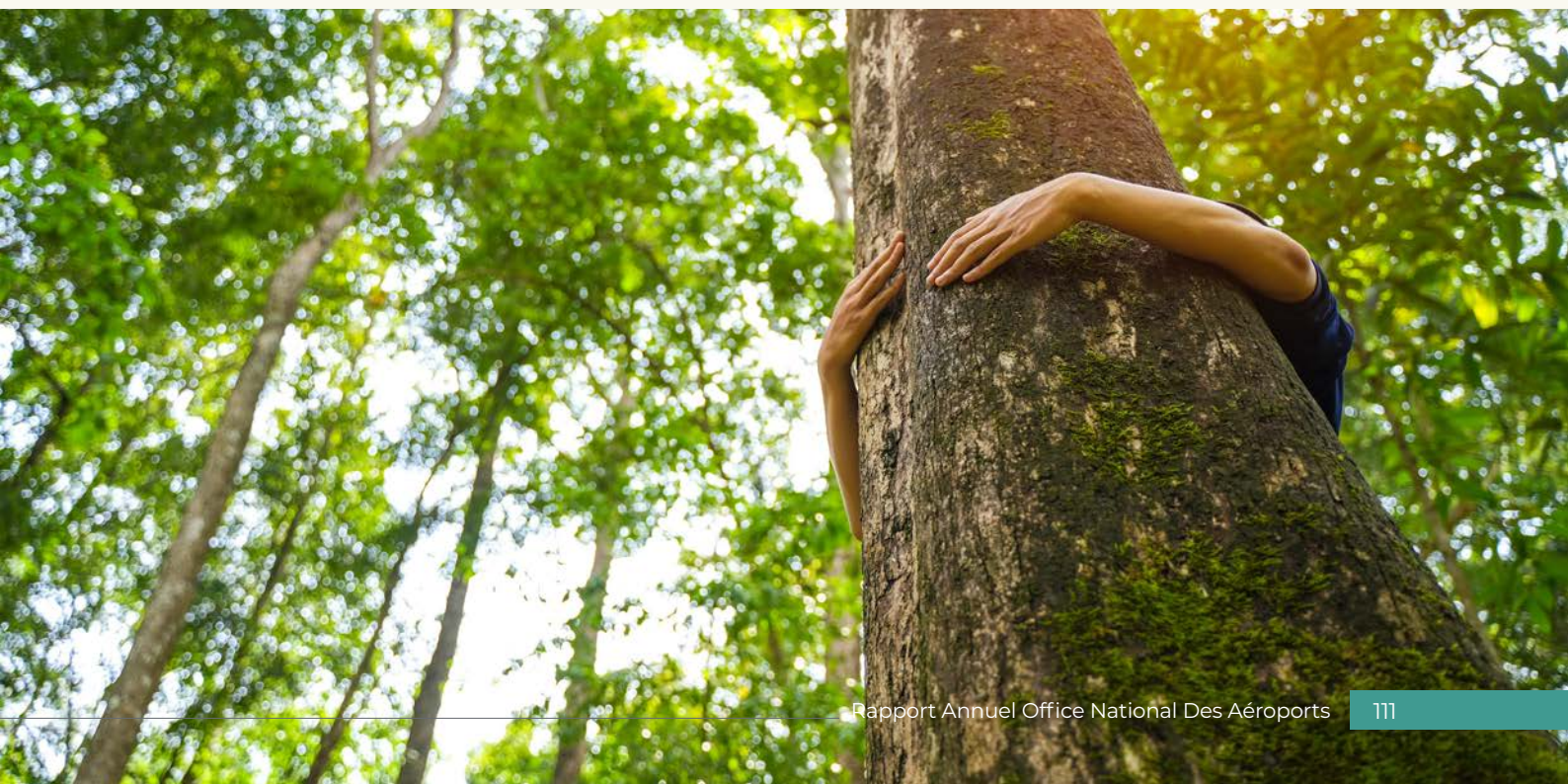
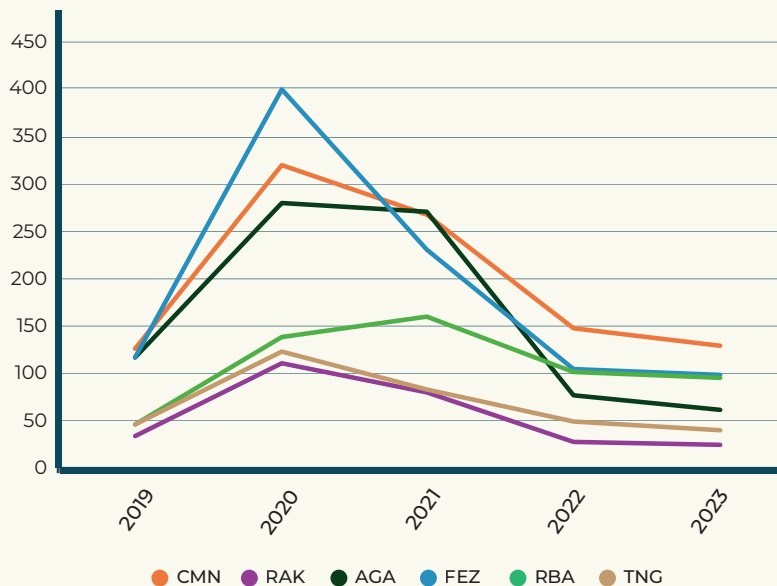
### 3.3.2. GESTION DE L'EAU

La consommation d'eau est en moyenne de 74 litres par passager pour les grands aéroports contre 84 litres par passager en 2019, soit une réduction de l'ordre de 12%. Cependant, la consommation d'eau varie entre 15 litres par passager à l'aéroport de Marrakech et 124 litres par passager à l'aéroport Mohammed V.

L'optimisation des consommations d'eau est assurée par une taskforce au sein de l'ONDA, dont les missions consistent en :

- L'installation des compteurs d'eau ;
- Le changement des sanitaires à arrêt manuel avec ceux à arrêt automatique et bas débit ;
- Le renforcement de l'utilisation des eaux usées épurées pour l'arrosage et les activités ne nécessitant pas un degré de purification élevé ;
- L'instauration de contrôle régulier du réseau afin de détecter d'éventuelles fuites d'eau et anticiper toute augmentation de consommation anormale ;
- L'analyse de la qualité d'eau potable et usée ;
- La mesure des paramètres des rejets liquides par des organismes agréés.

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'EAU (LITRE / PAX)



### 3.3.3. GESTION DES DÉCHETS

Les actions mises en place au sein des aéroports pour la gestion des déchets sont les suivantes :

- Mise à disposition des moyens nécessaires au tri à la source (bacs de tri sélectif, etc.) ;
- Suivi de la traçabilité des déchets ;
- Contrats avec des entreprises spécialisées dans le traitement des déchets industriels ;
- Élimination des équipements à PCB (polychlorobiphényles) ;
- Conventions avec des organismes spécialisés pour le transport et l'élimination des déchets médicaux et pharmaceutiques issus des Unités Médicales d'Urgence des aéroports.

### 3.3.4. ACHATS PUBLICS DURABLES ET CHOIX DES PARTENAIRES COMMERCIAUX

L'ONDA intègre les aspects environnementaux dans son processus de passation des marchés et des concessions commerciales. À titre d'exemples, l'Office a exigé les points ci-après au niveau des appels d'offres :

- *Acquisition des véhicules SLIA (Sécurité Sauvetage et Lutte contre l'Incendie des Aéronefs)* : des spécifications des moteurs ayant un niveau d'émissions de gaz à effet de serre très bas.
- *Assistance en escale* : La désignation d'un interlocuteur chargé de l'environnement, le dépôt d'un plan de gestion de l'environnement et un parc des GSE devant être composé d'engins et de véhicule hybrides à hauteur de 30% minimum.

## 3.5. OPÉRATIONS PLAGES PROPRES

L'ONDA est partenaire depuis 2001, avec la Commune de M'diq, du programme national « Plages Propres », initié par la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement présidée par SAR La Princesse Lalla Hasnaa. Un programme pris en charge par l'ONDA, relatif notamment à l'équipement, l'entretien et l'animation de la plage de la ville de M'diq.

Ce partenariat est acté dans le cadre d'une convention trisannuelle cosignée par les intervenants dans la prise en charge de la plage de M'diq (Commune de M'diq, Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement, Préfecture de M'diq et Direction Générale des Collectivités Locales relevant du Ministère de l'Intérieur).

Pour réaliser les différentes actions liées à cette opération, un plan d'action annuel est établi chaque année, d'un commun accord entre l'ONDA et la Commune de M'diq, pour définir les actions à prévoir et le rôle de chacune des parties.

L'exécution de ladite convention est suivie au niveau national par un comité national institué par la Fondation, qui regroupe des représentants issus de plusieurs départements ministériels. Une personne ressource de l'aéroport de Tétouan Saniat R'mel veille chaque année au suivi quotidien de cette opération.

Chaque année, l'ONDA se charge aux côtés de la commune de M'diq à réaliser les actions ci-après :

- Nettoyage quotidien de la plage de M'diq et de sa corniche durant la saison estivale par une société de nettoyage spécialisée ;
- Mise en place d'environ 400 parasols en chaume ;
- Réfection de deux blocs sanitaires construits par l'ONDA (peinture, quincaillerie, robinetterie...) ;
- Mise en place d'une signalétique propre à cette opération (panneaux d'indication, de sensibilisation et grands panneaux d'information de la plage) ;
- Rénovation des supports métalliques des sacs-poubelles ;
- Rénovation des équipements de la plage en bois (chemins caillebotis, rampes PMR d'accès, miradors, panneaux d'indication) ;
- Mise en place d'un village dédié aux activités d'éducation et de sensibilisation à la protection de l'environnement durant le pic de la saison estivale, et mise en place d'un programme quotidien d'animation.

L'ONDA élabore également des capsules de sensibilisation à la protection de l'environnement du littoral de la ville de M'diq et veille à leur partage via les comptes sociaux de l'ONDA, notamment un compte Facebook dédié et mis à jour régulièrement durant la période estivale.

Parallèlement, l'ONDA contribue activement à l'initiative nationale « BharBlaPlastic » initiée par la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'Environnement, à travers la collecte quotidienne des déchets plastiques. L'effort de l'ONDA dans cette opération est couronné par :

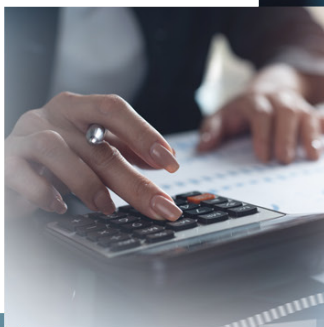
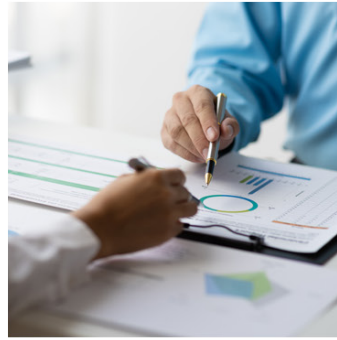
- Le Label international « Pavillon Bleu » ;
- Le prix d'engagement Plages Propres (2006) ;
- Le prix de l'innovation (2007) ;
- Le prix de l'initiative (2011) ;
- Les Trophées Lalla Hasnaa « Littoral Durable » - Catégorie « Éducation et Jeunesse » 2019.
- Les Trophées Lalla Hasnaa « Littoral Durable » - Catégorie « Éducation et Jeunesse » 2023.

### Opération Plages Propres – Saison 2023

En 2023, l'ONDA a initié plusieurs actions innovantes au niveau de la plage de M'diq, à travers l'élaboration de cahiers de charge exigeants, basés sur son expérience acquise des éditions précédentes concernant le nettoyage et les activités d'éducation et de sensibilisation à la protection de l'environnement. Ainsi, l'ONDA a mis en place des actions innovantes, qui ont permis d'offrir aux estivants une plage propre et agréable, à travers notamment :

- La mise en place d'un **local** en bois pour la coordination des opérations de nettoyage, qui s'intègre harmonieusement dans le paysage et qui respecte l'environnement ;
- L'utilisation de **bicyclettes munies de bacs poubelles**, qui permettent de faciliter la mobilité du personnel de nettoyage et de sensibiliser les estivant sur la protection de l'environnement ;
- L'utilisation de souffleurs pour l'appui des opérations de nettoyage de la corniche, facilitant le ramassage des déchets et améliorent l'efficacité ainsi que la rapidité du travail ;
- La mise en place du **village d'animation** pour une durée de 60 jours, qui offre aux estivants des activités ludiques, culturelles et sportives, pour sensibiliser les enfants des estivants sur les questions liées à la protection du littoral ;
- La mise en place de **trois poissons comme poubelles**, pour sensibiliser les estivants sur les dangers de la pollution marine, attirer l'attention sur la fragilité des écosystèmes marins et inciter les estivants à adopter des gestes responsables ;
- La candidature avec la commune de M'diq pour l'obtention du **Pavillon bleu** et l'obtention de ce label écologique, qui témoigne de la qualité de l'eau, de la propreté de la plage, de la gestion efficace des déchets et de la sensibilisation des estivants.







# ANNEXES

1. ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2023
2. RAPPORT D'OPINION DE L'AUDITEUR EXTERNE
3. HONORAIRES DE L'AUDITEUR EXTERNE
4. LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE PUBLIÉS EN 2023
5. GLOSSAIRE



# ANNEXE 1 - ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2023

## BILAN ACTIF

(En Dirhams)	31 décembre 2023			31 décembre 2022
	Brut exercice	Amortissements et provisions : exercice	Net exercice	Net exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)</b>	<b>330 499 954,93</b>	<b>237 169 296,10</b>	<b>93 330 658,83</b>	<b>223 665 385,57</b>
Frais préliminaires	39 217 556,00	23 510 533,66	15 707 022,34	<b>23 550 533,54</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	291 282 398,93	213 658 762,44	77 623 636,49	<b>200 114 852,03</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)</b>	<b>213 963 224,47</b>	<b>190 773 132,10</b>	<b>23 190 092,37</b>	<b>33 045 351,14</b>
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	208 642 610,47	190 773 132,10	17 869 478,37	<b>27 724 737,14</b>
Autres immobilisations incorporelles	5 320 614,00	0,00	5 320 614,00	<b>5 320 614,00</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)</b>	<b>28 006 144 173,96</b>	<b>16 667 331 740,93</b>	<b>11 338 812 433,03</b>	<b>11 227 253 118,47</b>
Terrains	2 151 543 627,90	0,00	2 151 543 627,90	<b>2 110 056 800,90</b>
Constructions	13 981 520 883,52	8 570 011 606,48	5 411 509 277,04	<b>5 768 800 660,94</b>
Installations techniques, matériel et outillage	8 328 477 038,35	6 664 239 079,91	1 664 237 958,44	<b>1 713 224 712,98</b>
Matériel de transport	534 200 288,30	476 844 595,45	57 355 692,85	<b>82 170 244,12</b>
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	681 857 613,50	591 733 786,33	90 123 827,17	<b>88 750 821,43</b>
Autres immobilisations corporelles	7 609 342,06	7 609 342,06	0,00	<b>0,00</b>
Immobilisations corporelles en cours	2 320 935 380,33	356 893 330,70	1 964 042 049,63	<b>1 464 249 878,10</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)</b>	<b>50 474 208,71</b>	<b>10 330 873,86</b>	<b>40 143 334,85</b>	<b>39 015 332,96</b>
Prêts immobilisés	1 645 033,52	1 404 429,48	240 604,04	<b>312 602,15</b>
Autres créances financières	42 404 175,19	8 501 444,38	33 902 730,81	<b>32 702 730,81</b>
Titres de participation	6 425 000,00	425 000,00	6 000 000,00	<b>6 000 000,00</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION -ACTIF (E)</b>	<b>83 447 066,70</b>		<b>83 447 066,70</b>	<b>197 112 057,76</b>
Augmentation des dettes financières	83 447 066,70		83 447 066,70	<b>197 112 057,76</b>
<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>28 684 528 628,77</b>	<b>17 105 605 042,99</b>	<b>11 578 923 585,78</b>	<b>11 720 091 245,90</b>
<b>STOCKS (F)</b>	<b>98 746 146,87</b>	<b>37 262 159,04</b>	<b>61 483 987,83</b>	<b>64 489 773,80</b>
Marchandises	230 250,73	230 250,73	0,00	<b>0,00</b>
Matières et fournitures, consommables	36 816 496,91	12 301 999,18	24 514 497,73	<b>27 546 433,70</b>
Produits en cours	6 265 721,47	6 265 721,47	0,00	<b>0,00</b>
Produits finis	55 433 677,76	18 464 187,66	36 969 490,10	<b>36 943 340,10</b>
<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)</b>	<b>3 207 162 425,30</b>	<b>782 103 388,31</b>	<b>2 425 059 036,99</b>	<b>2 706 678 157,33</b>
Fournis. Débiteurs, avances et acomptes	10 691 978,38	10 443 588,55	248 389,83	<b>115 077,60</b>
Clients et comptes rattachés	1 826 889 458,83	747 824 272,23	1 079 065 186,60	<b>1 568 080 052,27</b>
Personnel	5 364 153,24	1 771 671,15	3 592 482,09	<b>4 082 651,17</b>
Etat	1 312 613 031,22		1 312 613 031,22	<b>1 116 585 806,32</b>
Autres débiteurs	41 325 274,99	22 063 856,38	19 261 418,61	<b>16 324 509,99</b>
Comptes de régularisation-Actif	10 278 528,64		10 278 528,64	<b>1 490 059,98</b>
<b>TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (I)</b>	<b>6 408 426,64</b>		<b>6 408 426,64</b>	<b>7 558 112,84</b>
<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>3 312 316 998,81</b>	<b>819 365 547,35</b>	<b>2 492 951 451,46</b>	<b>2 778 726 043,97</b>
<b>TRESORERIE-ACTIF</b>				
Chèques et valeurs à encaisser	687 078,31		687 078,31	9 414 693,66
Banques, TG et CCP	1 084 863 826,71		1 084 863 826,71	674 472 989,16
Caisse, Régie d'avances et accreditifs	11 466,86		11 466,86	11 466,86
<b>TOTAL III</b>	<b>1 085 562 371,88</b>	<b>0,00</b>	<b>1 085 562 371,88</b>	<b>683 899 149,68</b>
<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>33 082 407 999,46</b>	<b>17 924 970 590,34</b>	<b>15 157 437 409,12</b>	<b>15 182 716 439,55</b>

## BILAN PASSIF

(En Dirhams)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou personnel (1)( Fonds de dotation)	3 974 819 699,47	3 974 819 699,47
Report à nouveau (2)	-37 773 248,75	-360 384 855,68
Résultat net en instance d'affectation (2)	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice (2)	1 065 727 040,49	322 611 606,93
<b>Total des capitaux propres (A)</b>	<b>5 002 773 491,21</b>	<b>3 937 046 450,72</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)</b>	<b>33 385 683,09</b>	<b>36 961 283,09</b>
Subventions d'investissement	33 385 683,09	36 961 283,09
<b>DETTES DE FINANCEMENT (C)</b>	<b>7 305 284 713,48</b>	<b>7 989 421 262,52</b>
Emprunts obligataires	1 065 000 000,00	1 210 000 000,00
Autres dettes de financement	6 240 284 713,48	6 779 421 262,52
<b>PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)</b>	<b>83 447 060,51</b>	<b>197 112 051,57</b>
Provisions pour risques	83 447 060,51	197 112 051,57
<b>ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (E)</b>	<b>78 828,66</b>	<b>0,00</b>
Diminution des dettes de financement	78 828,66	0,00
<b>Total I(A+B+C+D+E)</b>	<b>12 424 969 776,95</b>	<b>12 160 541 047,90</b>
<b>DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)</b>	<b>1 848 420 354,00</b>	<b>2 037 286 184,65</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	585 334 703,75	791 890 388,20
Clients créditeurs, avances et acomptes	263 790 842,11	210 276 499,27
Personnel	143 114 758,76	226 612 110,88
Organismes sociaux	53 530 317,52	70 133 277,47
Etat	261 648 917,51	373 212 331,26
Comptes d'associés	0,00	0,00
Autres créanciers	433 213 273,58	308 067 320,48
Comptes de régularisation passif	107 787 540,77	57 094 257,09
<b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)</b>	<b>883 158 447,05</b>	<b>977 089 939,45</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (Eléments circulants) (H)</b>	<b>888 831,12</b>	<b>7 680 342,27</b>
<b>Total II (F+G+H)</b>	<b>2 732 467 632,17</b>	<b>3 022 056 466,37</b>
<b>TRESORERIE-PASSIF</b>		
Crédits d'escompte	0,00	5 710,00
Crédits de trésorerie	0,00	0,00
Banques de régularisation	0,00	113 215,28
<b>Total III</b>	<b>0,00</b>	<b>118 925,28</b>
<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>15 157 437 409,12</b>	<b>15 182 716 439,55</b>

## COMPTE DES PRODUITS ET DES CHARGES

(En Dirhams)	Opérations		Totaux	
	Propres à l'exercice (1)	Concernant les exercices précédents (2)	Exercice 2023 (3 = 2+1)	Exercice 2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Ventes de biens et services produits chiffre d'affaires	4 711 430 621,24	-975 991,40	4 710 454 629,84	3 875 056 407,84
Autres produits d'exploitation	432,28	0,00	432,28	508,32
Reprises d'exploitation : transferts de charges	46 662 334,24	0,00	46 662 334,24	53 486 845,99
<b>Total I</b>	<b>4 758 093 387,76</b>	<b>-975 991,40</b>	<b>4 757 117 396,36</b>	<b>3 928 543 762,15</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats consommés (2) de matières et fournitures	427 730 776,97	76 339,32	427 807 116,29	382 569 515,67
Autres charges externes	564 217 103,55	666 029,78	564 883 133,33	527 180 957,50
Impôts et taxes	149 528 135,61	490 664,00	150 018 799,61	150 482 126,72
Charges de personnel	1 151 143 584,43	11 009,55	1 151 154 593,98	1 011 559 200,95
Autres charges d'exploitation	9 236,45	0,02	9 236,47	250,57
Dotations d'exploitation	1 059 654 091,01	2 706 842,07	1 062 360 933,08	1 058 052 450,11
<b>Total II</b>	<b>3 352 282 928,02</b>	<b>3 950 884,74</b>	<b>3 356 233 812,76</b>	<b>3 129 844 501,52</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>1 400 883 583,60</b>	<b>798 699 260,63</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Gains de change	18 024 484,48	928 270,42	18 952 754,90	32 421 199,30
Intérêts et autres produits financiers	12 980 900,52	52,07	12 980 952,59	3 251 170,10
Reprises financières : transferts de charges	204 670 170,03	0,00	204 670 170,03	17 869 888,48
<b>Total IV</b>	<b>235 675 555,03</b>	<b>928 322,49</b>	<b>236 603 877,52</b>	<b>53 542 257,88</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Charges d'intérêts	272 924 226,77	0,00	272 924 226,77	205 973 203,48
Pertes de change	44 659 349,77	225 270,23	44 884 620,00	20 590 497,65
Dotations financières	89 855 492,77	0,00	89 855 492,77	204 670 170,03
<b>Total V</b>	<b>407 439 069,31</b>	<b>225 270,23</b>	<b>407 664 339,54</b>	<b>431 233 871,16</b>
<b>V. RESULTAT FINANCIER (IV-V)</b>			<b>-171 060 462,02</b>	<b>-377 691 613,28</b>
<b>VII. RESULTAT COURANT (III+VI)</b>			<b>1 229 823 121,58</b>	<b>421 007 647,35</b>
<b>PRODUITS NON COURANTS</b>				
Produits des cessions d'immobilisations	425 740,00	0,00	425 740,00	178 620,00
Reprises sur subventions d'investissement	3 575 600,00	0,00	3 575 600,00	3 575 600,00
Autres produits non courants	17 601 379,24	930 584,22	18 531 963,46	27 295 644,81
Reprises non courantes ; transferts de charges	136 311 727,32	0,00	136 311 727,32	31 950 217,67
<b>Total VIII</b>	<b>157 914 446,56</b>	<b>930 584,22</b>	<b>158 845 030,78</b>	<b>63 000 082,48</b>
<b>CHARGES NON COURANTES</b>				
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	444,57	0,00	444,57	0,00
Subventions accordées	20 000 000,00	0,00	20 000 000,00	39 000 000,00
Autres charges non courantes	233 242 237,90	1 005 096,12	234 247 334,02	12 389 793,65
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	56 789 966,28	0,00	56 789 966,28	94 253 514,25
<b>Total IX</b>	<b>310 032 648,75</b>	<b>1 005 096,12</b>	<b>311 037 744,87</b>	<b>145 643 307,90</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>			<b>-152 192 714,09</b>	<b>-82 643 225,42</b>
			<b>1 077 630 407,49</b>	<b>338 364 421,93</b>
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>			<b>11 903 367,00</b>	<b>15 752 815,00</b>
<b>RESULTAT NET</b>			<b>1 065 727 040,49</b>	<b>322 611 606,93</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)</b>			<b>5 152 566 304,66</b>	<b>4 045 086 102,51</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)</b>			<b>4 086 839 264,17</b>	<b>3 722 474 495,58</b>

## ETAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G)

(en dirhams)	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>I. Tableau de formation des Résultats (T.F.R )</b>		
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>4 710 454 629,84</b>	<b>3 875 056 407,84</b>
Ventes de biens et services produits	4 710 454 629,84	3 875 056 407,84
<b>CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE</b>	<b>992 690 249,62</b>	<b>909 750 473,17</b>
Achats consommés de matières et fournitures	427 807 116,29	382 569 515,67
Autres charges externes	564 883 133,33	527 180 957,50
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>3 717 764 380,22</b>	<b>2 965 305 934,67</b>
Impôts et taxes	150 018 799,61	150 482 126,72
Charges de personnel	1 151 154 593,98	1 011 559 200,95
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)</b>	<b>2 416 590 986,63</b>	<b>1 803 264 607,00</b>
<b>OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION(IBE)</b>		
Autres produits d'exploitation	432,28	508,32
Autres charges d'exploitation	9 236,47	250,57
Reprises d'exploitation, transferts de charges	46 662 334,24	53 486 845,99
Dotations d'exploitation	1 062 360 933,08	1 058 052 450,11
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 400 883 583,60</b>	<b>798 699 260,63</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-171 060 462,02</b>	<b>-377 691 613,28</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>1 229 823 121,58</b>	<b>421 007 647,35</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>-152 192 714,09</b>	<b>-82 643 225,42</b>
Impôts sur les résultats	<b>11 903 367,00</b>	<b>15 752 815,00</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>1 065 727 040,49</b>	<b>322 611 606,93</b>
<b>II. Capacité d'autofinancement (C.A.F.) - Autofinancement</b>		
Résultat net de l'exercice	1 065 727 040,49	322 611 606,93
Bénéfice	1 065 727 040,49	322 611 606,93
Perte	0,00	0,00
Dotations d'exploitation	999 652 751,67	1 000 419 691,60
Dotations financières	83 447 066,13	197 112 057,19
Dotations non courantes	21 061 504,58	52 716 376,26
Reprises d'exploitation	0,00	0,00
Reprises financières	197 112 057,19	10 327 725,16
Reprises non courantes	11 377 059,42	13 910 447,20
Produits des cessions d'immobilisation	425 740,00	178 620,00
Valeurs nettes d'amortiss. des immo. cédées	444,57	0,00
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)</b>	<b>1 960 973 950,83</b>	<b>1 548 442 939,62</b>
Distributions de bénéfices		
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>1 960 973 950,83</b>	<b>1 548 442 939,62</b>

## TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE

### I. Synthèse des masses du bilan

(En Dirhams)	Exercice 2023		Exercice 2022		Variation(a-b)	
	a	b	Emplois	Ressources		
Financement permanent	12 424 969 776,95	12 160 541 047,90	0,00	264 428 729,05		
Moins Actif immobilisé	11 578 923 585,78	11 720 091 245,90	0,00	141 167 660,12		
<b>=FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL(1-2)A</b>	<b>846 046 191,17</b>	<b>440 449 802,00</b>	<b>0,00</b>	<b>405 596 389,17</b>		
Actif circulant	2 492 951 451,46	2 778 726 043,97	0,00	285 774 592,51		
Moins Passif circulant	2 732 467 632,17	3 022 056 466,37	289 588 834,20	0,00		
<b>=BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL(4-5)(B)</b>	<b>-239 516 180,71</b>	<b>-243 330 422,40</b>	<b>3 814 241,69</b>	<b>0,00</b>		
<b>TRESORERIE NETTE(ACTIF-PASSIF)=A-B</b>	<b>1 085 562 371,88</b>	<b>683 780 224,40</b>	<b>401 782 147,48</b>	<b>0,00</b>		

### II-Emplois et ressources

(En Dirhams)	Exercice 2023		Exercice 2022	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
<b>AUTOFINANCEMENT(A)</b>		<b>1 960 973 950,83</b>		<b>1 548 442 939,62</b>
Capacité d'autofinancement		1 960 973 950,83		1 548 442 939,62
-Distribution de bénéfice		0,00		0,00
<b>CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS(B)</b>		<b>2 394 596,48</b>		<b>6 397 883,95</b>
Cession d'immob corporelles		425 740,00		178 620,00
Reduction d'immob corporelles		1 896 858,37		5 993 700,73
Récupération sur créances immobilisées		71 998,11		225 563,22
<b>AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT(D)</b>		<b>241 969 569,83</b>		<b>1 159 593 979,57</b>
<b>TOTAL I DES RESSOURCES STABLES(A+B+C+D)</b>		<b>2 205 338 117,14</b>		<b>2 714 434 803,14</b>
<b>ACQUISITIONS ET AUGMEN D'IMMOBILISATIONS(E)</b>	<b>983 226 848,41</b>		<b>964 908 102,84</b>	
Acquisitions d'immob.incorp.	2 192 139,26		8 370 090,85	
Acquisitions d'immob.corp.	979 834 709,15		956 158 075,07	
Acquisitions d'immob.financ.	1 200 000,00		379 936,92	
<b>REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT(G)</b>	<b>812 362 299,10</b>		<b>593 394 283,64</b>	
<b>EMPLOIS EN NON VALEURS(H)</b>	<b>4 152 580,47</b>		<b>39 365 527,54</b>	
<b>TOTAL II DES EMPLOIS STABLES(E+F+G+H)</b>	<b>1 799 741 727,97</b>		<b>1 597 667 914,03</b>	
<b>III VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL(BFG)</b>	<b>3 814 241,69</b>	<b>0,00</b>	<b>130 038 837,78</b>	<b>0,00</b>
<b>IV VARIATION DE LA TRESORERIE</b>	<b>401 782 147,48</b>	<b>0,00</b>	<b>986 728 051,33</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 205 338 117,14</b>	<b>2 205 338 117,14</b>	<b>2 714 434 803,14</b>	<b>2 714 434 803,14</b>

## ETAT A1 : PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION SPECIFIQUES A L'ENTREPRISE

### INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE

#### **(a) ACTIF IMMOBILISE**

##### **Evaluation à l'entrée**

Immobilisations en non-valeurs	(Conforme au CGNC). L'ONDA a constaté la Contribution au Fonds Spécial Covid pour un montant de 200 MMAD au niveau des charges à répartir.
Immobilisations incorporelles	(Conforme au CGNC).
Immobilisations corporelles	(Conforme au CGNC).
Immobilisations financières	(Conforme au CGNC).

##### **Corrections de valeurs**

Méthodes d'amortissements	(Conforme au CGNC).
Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	(Conforme au CGNC).
Méthodes de détermination des écarts de conversion-actif	(Conforme au CGNC).

#### **(b) ACTIF CIRCULANT**

##### **Evaluation à l'entrée**

Stocks	(Conforme au CGNC).
Créances et autres actifs circulants	(Conforme au CGNC).
Titres et autres valeurs de placement	(Conforme au CGNC).

##### **Corrections de valeurs**

Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	(Conforme au CGNC).
Méthodes de détermination des écarts de conversion-actif	(Conforme au CGNC).

#### **(c) FINANCEMENT PERMANENT**

Méthodes de réévaluation	(Conforme au CGNC).
Méthodes d'évaluation des provisions réglementées	(Conforme au CGNC).
Dettes de financement permanent	(Conforme au CGNC).
Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges	(Conforme au CGNC).
Méthodes de détermination des écarts de conversion-passif	(Conforme au CGNC).

Reprises sur subventions d'investissements	Les taxes d'équipement aéroportuaire comptabilisées en tant que subventions d'investissement sont reprises sur une durée de 10 ans, car non rattachées à une immobilisation
--	---

#### **(d) PASSIF CIRCULANT (Hors trésorerie)**

Dettes du passif circulant	
Méthodes d'évaluation des provisions pour risques et charges	(Conforme au CGNC).
Méthodes de détermination des écarts de conversion-passif	(Conforme au CGNC).

#### **(e) TRESORERIE**

Trésorerie-Actif	(Conforme au CGNC).
Trésorerie-Passif	(Conforme au CGNC).
Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	(Conforme au CGNC).

## ETAT A2 : ETAT DES DEROGATIONS

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I Dérogations aux principes comptables fondamentaux		NEANT
II Dérogations aux méthodes d'évaluation		NEANT
III Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèses		NEANT

## ETAT A3 : ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
<b>I Changement affectant les méthodes d'évaluation</b>	Aucun changement	
<b>I Changement affectant les règles de présentation</b>	Aucun changement	

## ETAT B1 : DETAIL DES NON-VALEURS

COMPTE PRINCIPAL	INTITULE	MONTANT
21130000	Frais d'Augmentation du Capital	39 217 556,00
21210000	Frais d'acquisition des immobilisations	6 392 038,44
21250000	Frais d'émission des emprunts	690 000,00
21281000	Programmes de formation à répartir s/plusieurs exe	2 232 546,40
21282000	Etudes à répartir s/plusieurs exercices	15 349 215,89
21283000	Contributions au fonds spécial Covid -19	200 000 000,00
21287000	Autres charges à répartir	66 618 598,20
	<b>TOTAL</b>	<b>330 499 954,93</b>

## ETAT B2: TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES

(en KDH)	Augmentations			Diminutions			Montant brut fin de l'exercice
	Montant brut début de l'exercice	Acquisition	Virement	Cession	Retrait	Virement	
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>667 812</b>	<b>4 153</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>341 465</b>	<b>0</b>	<b>330 500</b>
Frais préliminaires	39 218						39 218
Charges à répartir sur plusieurs exercices	628 595	4 153			341 465		291 282
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>211 570</b>	<b>2 192</b>	<b>201</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>213 963</b>
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	206 249	2 192	201				208 643
Fonds commercial	0						0
Autres immobilisations incorporelles	5 321						5 321
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>27 097 087</b>	<b>979 835</b>	<b>132 016</b>	<b>68 679</b>	<b>1 897</b>	<b>132 218</b>	<b>28 006 144</b>
Terrains	2 110 057	1 052	40 435				2 151 544
Constructions	13 867 963	92 213	21 347	2			13 981 521
Installat. techniques, matériel et outillage	8 105 360	213 420	69 684	59 986			8 328 477
Matériel de transport	538 381			4 181			534 200
Mobilier, matériel bureau et aménagements	661 911	23 907	550	4 510			681 858
Autres immobilisations corporelles	7 609						7 609
Immobilisations corporelles en cours	1 805 807	649 243			1 897	132 218	2 320 935
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>27 976 469</b>	<b>986 179</b>	<b>132 218</b>	<b>68 679</b>	<b>343 362</b>	<b>132 218</b>	<b>28 550 607</b>

## ETAT B2bis : TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

(En dirhams)	Cumul début exercice (1)	Dotation de l'exercice (2)	Amortissements sur immobilisations-sorties (3)	Cumul d'amortissement fin exercice (4 = 1+2-3)
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>444 146 972,63</b>	<b>134 487 307,21</b>	<b>341 464 983,74</b>	<b>237 169 296,10</b>
Frais préliminaires	15 667 022,46	7 843 511,20	0,00	23 510 533,66
Charges à répartir sur plusieurs exercices	428 479 950,17	126 643 796,01	341 464 983,74	213 658 762,44
Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>178 524 253,07</b>	<b>12 248 879,03</b>	<b>0,00</b>	<b>190 773 132,10</b>
Immobilisation en recherche et développement	0,00	0,00	0,00	0,00
Brevets, marques droits et valeurs similaires	178 524 253,07	12 248 879,03	0,00	190 773 132,10
Fonds commercial	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>15 438 839 401,31</b>	<b>858 593 589,18</b>	<b>68 678 762,24</b>	<b>16 228 754 228,25</b>
Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	8 024 352 494,74	477 143 218,43	1 411,01	8 501 494 302,16
Installations techniques matériel et outillage	6 386 937 577,52	333 139 618,96	59 985 743,51	6 660 091 452,97
Matériel de transport	456 211 210,29	24 814 551,27	4 181 166,11	476 844 595,45
Mobilier, matériel de bureau et aménagements	571 268 118,76	23 496 200,52	4 510 441,61	590 253 877,67
Autres immobilisations corporelles	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>16 061 510 627,01</b>	<b>1 005 329 775,42</b>	<b>410 143 745,98</b>	<b>16 656 696 656,45</b>

## ETAT B3: TABLEAU DES PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

Date de cession ou de retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissements cumulés	VNA	Produit de cession	Plus values	Moins values
31/12/2023	2323	1 847,33	1 402,76	444,57	0,00	0,00	-444,57
31/12/2023	2331	42 413 643,87	42 413 643,87	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2023	2332	17 572 099,64	17 572 099,64	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2023	2340	4 181 166,11	4 181 166,11	0,00	409 670,00	409 670,00	
31/12/2023	2351	44 033,20	44 033,20	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2023	2352	90 794,29	90 794,29	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2023	2355	4 375 614,12	4 375 614,12	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>68 679 198,56</b>	<b>68 678 753,99</b>	<b>444,57</b>	<b>409 670,00</b>	<b>409 670,00</b>	<b>-444,57</b>

## ETAT B4: TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice : Date de clôture	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice : Situation nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice : résultat net	Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
ADM	GESTION DE LA PROMOTION DES AUTOROUTES	15 715 629	0,0382%	6 000	6 000	30/06/2023	27 021 391	918 614	0
GALILEO MOROCCO				425	425				
<b>TOTAL</b>		<b>15 715 629</b>		<b>6 425</b>	<b>6 425</b>		<b>27 021 391</b>	<b>918 614</b>	<b>0</b>

## ETAT B5: TABLEAU DES PROVISIONS

NATURE	Montant début exercice	Dotations d'exploitation	Dotations financières	Dotations non courantes	Reprises d'exploitation
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	441 325	0	0	15 384	0
2. Provisions règlementées	0	0	0	0	0
3. Provisions durables pour risques et charges	197 112	0	83 447	0	0
<b>SOUS TOTAL (A)</b>	<b>638 437</b>	<b>0</b>	<b>83 447</b>	<b>15 384</b>	<b>0</b>
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	803 320	62 708	0	0	46 662
5. Autres Provisions pour risques et charges	977 090	0	6 408	35 728	0
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	0	0	0	0	0
<b>SOUS TOTAL (B)</b>	<b>1 780 410</b>	<b>62 708</b>	<b>6 408</b>	<b>35 728</b>	<b>46 662</b>
<b>TOTAL (A+B)</b>	<b>2 418 847</b>	<b>62 708</b>	<b>89 855</b>	<b>51 113</b>	<b>46 662</b>

## ETAT B6 : TABLEAU DES CREANCES

(En KDH)	Total	Analyse par échéance			Autres analyses		
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payés	Montants en devises	Mt /'Etat et org publics	Montants / effets
<b>CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>44 049</b>	<b>1 645</b>	<b>0</b>	<b>1 610</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Prêts immobilisés	1 645	1 645		1 610			
Autres créances financières	42 404						
<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>3 207 162</b>	<b>0</b>	<b>3 207 162</b>	<b>0</b>	<b>834 208</b>	<b>1 318 974</b>	<b>0</b>
Fournis. débiteurs, avances et acomptes	10 692		10 692				
Clients et comptes rattachés	1 826 889		1 826 889		834 208	6 374	
Personnel	5 364		5 364				
Etat	1 312 613		1 312 613			1 312 601	
Comptes d'associés	0		0				
Autres débiteurs	41 325		41 325				
Comptes de régularisation-Actif	10 279		10 279				

## ETAT B7 : TABLEAU DES DETTES

		Plus d'un an	Moins d'un an
<b>DETTES DE FINANCEMENT</b>	<b>7 305 285</b>	<b>6 168 493</b>	<b>1 136 541</b>
Emprunt obligataires	1 065 000	920 000	145 000
Autres dettes de financement	6 240 285	5 248 493	991 541
<b>DETTES DU PASSIF CIRCULANT</b>	<b>1 848 420</b>	<b>43 420</b>	<b>1 805 000</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	585 335		585 335
Clients créditeurs, avances et acomptes	263 791		263 791
Personnel	143 115		143 115
Organismes sociaux	53 530		53 530
Etat	261 649	43 420	218 228
Comptes d'associés	0		0
Autres créditeurs	433 213		433 213
Compte de régularisation du passif	107 788		107 788

## ETAT B9 : ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

Engagements reçus	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Avals et cautions	187 244 191,78	173 390 646,06
Autres engagements reçus		
Emprunt Agence française de Développement	186 056 500,00	191 090 699,80
Emprunt Bad / projet Rabat	677 186 785,05	939 842 806,72
Emprunt BERD	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 050 487 476,83</b>	<b>1 304 324 152,58</b>

## ETAT B11: DETAIL DES POSTES DU C.P.C. (1/2)

Poste	Produits	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>711</b>	<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
	<b>* Ventes de marchandises</b>		
	<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>712</b>	<b>* Ventes de biens et services produits</b>		
	*Ventes des services au Maroc	5 247 820 189,43	4 288 710 991,60
	* Reste du poste des ventes et services produits	-537 365 559,59	-413 654 583,76
	<b>Total</b>	<b>4 710 454 629,84</b>	<b>3 875 056 407,84</b>
<b>713</b>	<b>*Variation des stocks de produits</b>		
	<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>718</b>	<b>* Autres produits d'exploitation</b>		
	*Reste du poste (produits divers)	432,28	508,32
	<b>Total</b>	<b>432,28</b>	<b>508,32</b>
<b>719</b>	<b>Reprises d'exploitation transferts de charges</b>		
	*Reprises	46 662 334,24	53 486 845,99
	<b>Total</b>	<b>46 662 334,24</b>	<b>53 486 845,99</b>
	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
<b>738</b>	<b>* Intérêts et autres produits financiers</b>		
	*Intérêts et produits assimilés	12 980 900,52	3 252 141,59
	*Reste du poste intérêts et autres produits financiers	52,07	-971,49
	<b>Total</b>	<b>12 980 952,59</b>	<b>3 251 170,10</b>

## ETAT B11: DETAIL DES POSTES DU C.P.C. (2/2)

Poste	Charges	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
<b>612</b>	<b>Achats consommés de matières et fournitures</b>		
	*Variation des stocks de matières premières (+)		
	* Achats de matériel et fournitures consommables	22 669 222,76	25 830 924,30
	Variation des stocks de matières, fournitures et emballages (+/-)	1 219 179,56	632 976,41
	*Achats non stockés de matières et de fournitures	136 909 694,95	124 871 654,00
	*Achats de travaux, études et prestations de services	267 009 019,02	231 233 960,96
	<b>Total</b>	<b>427 807 116,29</b>	<b>382 569 515,67</b>
<b>613/614</b>	<b>*Autres charges externes</b>		
	*Locations et charges locatives	10 021 575,39	10 373 491,27
	*Redevances de crédit-bail	0,00	0,00
	*Entretien et réparations	325 597 723,72	300 408 542,69
	*Primes d'assurances	8 611 020,21	7 533 382,45
	*Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	71 046 500,00	79 793 577,00
	*Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	55 070 339,40	41 376 160,60
	*Redevances pour brevets, marques, droits.....	6 026 731,34	5 646 024,33
	*Transports	14 343 165,27	14 532 626,40
	*Déplacements, missions et réceptions	19 356 512,11	16 406 542,84
	*Reste du poste des autres charges externes	54 809 565,89	51 110 609,92
	<b>Total</b>	<b>564 883 133,33</b>	<b>527 180 957,50</b>
<b>617</b>	<b>* Charges de personnel</b>		
	*Rémunération du personnel	1 006 599 258,27	854 546 504,95
	*Charges sociales	110 527 515,93	103 154 905,69
	*Reste du poste des charges de personnel	34 027 819,78	53 857 790,31
	<b>Total</b>	<b>1 151 154 593,98</b>	<b>1 011 559 200,95</b>
<b>618</b>	<b>Autres charges d'exploitation</b>		
	*Jetons de présence	0,00	0,00
	*Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00
	*Reste du poste des autres charges d'exploitation	9 236,47	250,57
	<b>Total</b>	<b>9 236,47</b>	<b>250,57</b>
<b>638</b>	<b>*Autres charges financières</b>		
	* Charges nettes sur cessions de titres	0,00	0,00
	*Reste du poste des autres charges financières	0,00	0,00
	<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>658</b>	<b>Autres charges non courantes</b>		
	* Pénalités sur marchés et dédits	0,00	0,00
	*Rappels d'impôts (autres qu'impôts sur les résultats)	0,00	0,00
	*Pénalités et amendes fiscales	5 274 149,68	687 331,13
	*Créances devenues irrécouvrables	0,00	0,00
	*reste du poste des autres charges non courantes	228 973 184,34	11 702 462,52
	<b>Total</b>	<b>234 247 334,02</b>	<b>12 389 793,65</b>

## ETAT B12 : PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL

INTITULES	MONTANT	MONTANT
<b>I. RESULTAT NET COMPTABLE</b>		<b>1 065 727 040,49</b>
*Bénéfice net		1 065 727 040,49
<b>II. REINTEGRATIONS FISCALES COURANTES</b>	<b>39 635 221,82</b>	
GAIN SUR OPERATION DE CONVERSION	967 659,78	
CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS	4 176 154,95	
DONS NON DEDUCTIBLES	2 076 641,00	
PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES DOUTEUSES	31 999 806,09	
EXCEDENT DE LA REDEVANCE SUR LES VEHICULES DE SERVICE	414 960,00	
<b>II. REINTEGRATIONS FISCALES NON COURANTES</b>	<b>302 940 667,30</b>	
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	35 728 461,70	
PROVISION POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS	15 384 489,08	
IMPOT SUR LES SOCIETES	11 903 367,00	
PENALITES ET AMENDES FISCALES ET PENALES	5 274 149,68	
AUTRES CHARGES NON COURANTES	228 973 184,34	
AMORTISSEMENTS NON COURANTS	5 677 015,50	
<b>II. DEDUCTIONS FISCALES COURANTES</b>		<b>25 420 907,60</b>
ECART DE CONVERSION PASSIF N-1		7 680 342,27
REPRISE PROV POUR CREANCES DOUTEUSES		17 722 767,41
REPRISE SUR PROVISION POUR DEPRECIATION DES STOCKS ( 3126 )		17 797,92
<b>II. DEDUCTIONS FISCALES NON COURANTES</b>		<b>138 661 727,32</b>
REPRISE PROV POUR RISQUE ET CHARGES		128 510 267,90
REPRISE SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS		7 801 459,42
REPRISE SUR SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		2 350 000,00
<b>Total</b>		<b>1 244 220 294,69</b>
<b>IV. RESULTAT BRUT FISCAL</b>		Montants
Bénéfice brut si T1> T2 (A)		<b>1 244 220 294,69</b>
Déficit brut fiscal si T2> T1 (B)		
<b>V. REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)</b>		
Exercice n-4		
Exercice n-3	123 926 833,89	
Exercice n-2	791 864 952,03	
Exercice n-1	328 428 508,77	
<b>VI. RESULTAT NET FISCAL</b>		<b>0,00</b>
Bénéfice net fiscal (A-C)		
ou déficit net fiscal (B)		<b>0,00</b>
<b>VII. CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES</b>	<b>656 603 053,69</b>	<b>656 603 053,69</b>

## ETAT B13 : DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS

DETERMINATION DU RESULTAT		MONTANT
Résultat courant d'après CPC	(+)	1 229 823 121,58
Réintégrations fiscales sur opérations courantes	(+)	39 635 221,82
Déductions fiscales sur opérations courantes	(-)	25 420 907,60
<b>Résultat courant théoriquement imposable</b>	<b>(=)</b>	<b>1 244 037 435,80</b>
Impôt théorique sur résultat courant	(-)	0,00
<b>Résultat courant après impôts</b>	<b>(=)</b>	<b>1 244 037 435,80</b>

**INDICATION DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES  
PAR LES CODES D'INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS  
LEGALES SPECIFIQUES**

**Régime de droit commun**

## ETAT B14: DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

NATURE	solde au début de l'exercice (1)	Opérations comptables de l'exercice (2)	Déclarations T.V.A de l'exercice (3)	Solde fin d'exercice (1+2-3=4)
<b>A. T.V.A. Facturée</b>	<b>34 701 389,27</b>	<b>128 420 611,67</b>	<b>137 285 420,10</b>	<b>25 836 580,84</b>
<b>B. T.V.A. Récupérable</b>	<b>181 082 183,93</b>	<b>356 393 124,45</b>	<b>390 337 654,94</b>	<b>147 137 653,44</b>
Sur charges	53 361 639,95	207 637 257,33	191 178 014,24	69 820 883,04
Sur immobilisations	127 720 543,98	148 755 867,12	199 159 640,70	77 316 770,40
<b>C. Crédit de TVA (A-B)</b>	<b>857 635 870,13</b>	<b>1 603 898,00</b>	<b>253 052 234,84</b>	<b>1 109 084 206,97</b>

## ETAT B15: PASSIFS EVENTUELS

### Passifs éventuels

Les déclarations fiscales au titre de l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur les revenus et celles de la taxe sur la valeur ajoutée, relatives aux exercices 2021, 2022 et 2023, ne sont pas encore prescrites et pourraient faire l'objet de contrôles fiscaux qui pourraient donner lieu à d'éventuels redressements.

## ETAT C2 : TABLEAU D'AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER	MONTANT
<b>. Report à nouveau</b>	<b>-360 384 855,68</b>
. Résultats nets en instance d'affectation	322 611 606,93
. Résultat net de l'exercice	
. Prélèvements sur les réserves	
. Autres prélèvements	
<b>TOTAL A</b>	<b>-37 773 248,75</b>
B. AFFECTATION DES RESULTATS	MONTANT
. Réserve légale (capital social) --	
. Autres affectations	
<b>. Report à nouveau</b>	<b>-37 773 248,75</b>

## ETAT C3 : RESULTAT ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTREPRISE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
<b>Situation Nette de L'entreprise</b>	<b>3 332 971 847,41</b>	<b>3 750 342 348,24</b>	<b>4 942 828 515,47</b>
Capitaux propres plus capitaux propres assimilés moins immobilisation en non-valeurs	3 332 971 847,41	3 750 342 348,24	4 942 828 515,47
<b>Opérations et résultat de l'exercice</b>			
Chiffre d'affaires hors taxes	2 123 676 913,31	3 875 056 407,84	4 710 454 629,84
Résultat avant impôts	-985 413 398,95	338 364 421,93	1 077 630 407,49
Impôts sur les résultats	10 765 037,00	15 752 815,00	11 903 367,00
Bénéfices distribués	0,00	0,00	0,00
Résultats non distribués (mis en réserves ou en instances d'affectation)	0,00	0,00	0,00
<b>Résultat par titre</b>			
Résultat net par action	0,00	0,00	0,00
Bénéfices distribués par action	0,00	0,00	0,00
<b>Personnel</b>			
Montant des salaires bruts de l'exercice	727 735 511,57	854 546 504,95	1 006 599 258,27
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2463	2428	2465

## ETAT C4 : TABLEAU DES OPERATIONS EN DEVISES COMPTABILISEES PENDANT L'EXERCICE

Nature	Entrée contre-valeur en DH	Sortie contre-valeur en DH
Financement permanent	237 943 178,39	
Immobilisations brutes		207 469 861,32
Rentrées sur immobilisations		
Remboursement des dettes de Financement		124 602 573,17
	<b>237 943 178,39</b>	<b>332 072 434,49</b>
Autres produits	2 422 413 132,97	
Autres charges		209 744 538,23
<b>Total des entrées</b>	<b>2 660 356 311,36</b>	
<b>Total des sorties</b>		<b>541 816 972,72</b>
<b>Balance en devises</b>		<b>2 118 539 338,63</b>
<b>Total</b>	<b>2 660 356 311,36</b>	<b>2 660 356 311,36</b>

## ETAT C5 : DATATIONS ET EVENEMENTS POSTERIEURS

### 1 – DATATION

Date de clôture (1)

31-déc-23

Date d'établissement des états de synthèses (2)

04-mars-23

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse

### 2 - EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA PREMIERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESES

DATE	INDICATION DES EVENEMENTS
	* FAVORABLES
	*DEFAVORABLES

## ETAT C6 : ETAT DETAILLE DES STOCKS

(en KDH)	Stock final			Stock initial			Variation de stock en valeur (+ ou - (7=6-3))
	Montant brut (1)	Provision pour dépréciation (2)	Montant net (3)	Montant brut (4)	Provision pour dépréciation (5)	Montant net (6)	
<b>I. Stocks Approvisionnement</b>							
1- Biens et produits destinés à la revente en l'état	230	230	0	230	230	0	0
<b>3- Matières premières</b>	<b>2 090</b>	<b>0</b>	<b>2 090</b>	<b>2 090</b>	<b>0</b>	<b>2 090</b>	<b>0</b>
<b>4- Matières consommables</b>	<b>34 726</b>	<b>12 302</b>	<b>22 424</b>	<b>35 963</b>	<b>10 507</b>	<b>25 456</b>	<b>3 032</b>
<b>10- Total Stocks des encours</b>	<b>37 047</b>	<b>12 532</b>	<b>24 514</b>	<b>38 284</b>	<b>10 737</b>	<b>27 546</b>	<b>3 032</b>
<b>II. Stock en cours Production de biens et service</b>							
11- Produits en cours	6 266	6 266	0	6 266	6 266	0	0
<b>15- Total Stocks des encours</b>	<b>6 266</b>	<b>6 266</b>	<b>0</b>	<b>6 266</b>	<b>6 266</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>III. Stock Produits finis</b>							
16- Produits finis	55 434	18 464	36 969	55 434	18 490	36 943	-26
17- Biens finis							
<b>18- Total Stocks Produits et Biens finis</b>	<b>55 434</b>	<b>18 464</b>	<b>36 969</b>	<b>55 434</b>	<b>18 490</b>	<b>36 943</b>	<b>-26</b>
<b>IV . Stock Produits résiduels</b>							
<b>22- Total Stocks Produits résiduels</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>23- TOTAL GENERAL (ligne 10+15+18+22)</b>	<b>98 746</b>	<b>37 262</b>	<b>61 484</b>	<b>99 983</b>	<b>35 493</b>	<b>64 490</b>	<b>3 006</b>

# ANNEXE 2 - RAPPORT D'OPINION DE L'AUDITEUR EXTERNE

Aux membres du Conseil d'Administration

Office National des Aéroports (ONDA)  
Aéroport Mohammed V, Nouaceur B.P. : 52  
Maroc

## AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

### Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'Office National des Aéroports – ONDA – dans le cadre du marché n°048/21, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de l'Office, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 5 036 159 174,30 MAD dont un bénéfice net de 1 065 727 040,49 MAD.

A notre avis, les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Office National des Aéroports au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Office conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Office à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Office ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Office.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants

suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Office ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Office à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Office à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Fait à Rabat, le 20 mai 2024

**Monsieur Adib BENBRAHIM**  
**Expert-comptable DPLE**

**HORWATH MAROC AUDIT**  
90, Avenue Mehdi Ben Barka  
Hay Riad, Rabat  
Tél : 05.37.77.46.70 / 71  
Fax : 05.37.77.46.76

## ANNEXE 3 - HONORAIRES DES AUDITEURS EXTERNES

(DH)	au 31/12/2021	au 31/12/2022	au 31/12/2023
	HORWATH MAROC AUDIT	HORWATH MAROC AUDIT	HORWATH MAROC AUDIT
<b>Audit des comptes</b>	<b>290 000</b>	<b>290 000</b>	<b>290 000</b>
- Mission d'audit des comptes	130 000	130 000	130 000
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission d'audit des comptes	160 000	160 000	160 000
<b>Autres prestations rendues</b>	<b>0</b>	<b>560 000</b>	<b>660 000</b>
- Certification du crédit de TVA objet des demandes trimestrielles de remboursement	0	560 000	560 000
- Concordance des informations figurant dans l'état joint à la déclaration des délais de paiement	0	0	100 000
<b>Total</b>	<b>290 000</b>	<b>850 000</b>	<b>950 000</b>

## ANNEXE 4 - LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE PUBLIÉS EN 2023

N°	Objet	Date de diffusion
23/2023	L'ONDA lance un nouveau projet d'aménagement d'un espace de vie à l'extérieur de l'aéroport Casablanca Mohammed V	26/12/2023
22/2023	Conseil d'Administration de l'ONDA Session du 18 décembre 2023	21/12/2023
21/2023	Trafic du mois de Novembre et des 11 premiers mois de l'année 2023	
20/2023	Nouvelles nominations à la tête de cinq Aéroports du Maroc	08/12/2023
19/2023	L'aéroport Agadir Al Massira franchit à nouveau le cap de 2 millions de passagers	25/11/2023
18/2023	Trafic du mois d'octobre et des 10 premiers mois de l'année 2023	18/11/2023

17/2023	Tempête de vent	22/10/2023
16/2023	Aéroports du Maroc : Trafic aérien des 9 premiers mois de l'an 2023	20/10/2023
15/2023	Les Aéroports du Maroc à l'honneur en Corée du Sud (Incheon) : Participation de l'ONDA à « ACI Customer Experience Global Summit »	07/09/2023
14/2023	Impact des Inondations de la région de l'Oriental sur l'aéroport d'Oujda	04/09/2023
13/2023	Aéroports du Maroc : Trafic aérien du premier semestre de l'année 2023	17/09/2023
12/2023	La Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et l'Office National Des Aéroports (ONDA) signent un Mémoire d'Entente visant à soutenir le développement des activités aéroportuaires et extra-aéroportuaires de l'ONDA	04/07/2023
11/2023	Mise en service de la nouvelle zone arrivée de l'aéroport CASABLANCA MOHAMMED V	28/06/2023
10/2023	Eclaircissement de l'ONDA relatifs à la publication d'une vidéo d'un bloc sanitaire dans un état insalubre	14/05/2023
09/2023	Aéroport Marrakech Menara : Mise en service du Guichet unique « kech.cab » pour la précommande et la réservation des taxis	12/05/2023
08/2023	Aéroports du Maroc : Trafic aérien du 1 <sup>er</sup> trimestre 2023	21/04/2023
07/2023	Aéroports du Maroc : Trafic aérien du mois de février 2023	21/03/2023
06/2023	Conseil d'Administration de l'ONDA : Session du 10 mars 2023 sous le signe de la reprise et de la performance	14/03/2023
05/2023	Triple distinction pour l'aéroport Casablanca Mohammed V par le Conseil international des Aéroports	07/03/2023
04/2023	Aéroports du Maroc : Trafic aérien du mois de janvier 2023	27/02/2023
03/2023	L'ONDA et l'ONMT accueillent le Forum Connect 2023 à Tanger	22/02/2023
02/2023	Aéroport Marrakech Menara : Migration vers un nouveau Système des Opérations Aéroportuaires Multiplateforme (SOAM)	24/01/2023
01/2023	Aéroports du Maroc : Trafic aérien de l'année 2022	20/01/2023

## ANNEXE 5 - GLOSSAIRE

- Le **Chiffre d'affaires** correspond aux produits des activités ordinaires de vente de biens et services et des activités.
- **L'EBE** correspond à la mesure de la performance opérationnelle de l'ONDA. Il est constitué du chiffre d'affaires diminué des achats et charges courantes opérationnelles à l'exclusion des amortissements et des dépréciations d'actifs corporels et incorporels.
- Le **Résultat d'exploitation** est destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrent hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est constitué de l'EBE, des dotations aux amortissements, des dépréciations d'actifs corporels et incorporels.
- Le **Résultat net** correspond à la mesure des ressources nettes restantes à l'ONDA à la clôture de son exercice.
- La **Capacité d'autofinancement** désigne l'ensemble des ressources internes générées par l'ONDA dans le cadre de son activité qui permettent d'assurer son financement.
- Les **immobilisations corporelles** correspondent aux actifs physiques que l'ONDA entend utiliser sur plus d'un exercice comptable. On retrouve ainsi dans les immobilisations corporelles : les terrains, les constructions des aérogares, les infrastructures aéroportuaires, le mobilier, les équipements aéroportuaires et de la navigation aérienne, etc.
- Les **immobilisations incorporelles** correspondent à des actifs non monétaires sans substance physique que l'ONDA entend utiliser sur plus d'un exercice comptable. On retrouve ainsi dans les immobilisations incorporelles : les logiciels, les brevets, les marques, etc.
- Les **immobilisations financières** correspondent aux titres de participation, cautions ou encore les prêts accordés par l'ONDA.x
- **L'endettement financier brut** comprend les emprunts et dettes financières à long et moyen terme.
- **L'endettement financier net** (ou dette financière nette) correspond à l'endettement financier brut diminué de la trésorerie.
- Le **Gearing** est le ratio correspondant au rapport : Endettement financier net/Capitaux propres.
- Le **Ratio Dette Financière Nette/EBE** est le ratio correspondant au rapport : Endettement financier net/EBE, il mesure la capacité de l'entreprise à rembourser sa dette sur la base de son EBE.
- **Actifs circulants** sont mobilisables sur le court-terme. Par exemple : les soldes de trésorerie, les créances clients, le stock (marchandises, matières premières), les valeurs mobilières de placements ou autre placements financiers à court-terme.
- **Passifs circulants** correspondent à l'ensemble des dettes de l'ONDA dont le dénouement est prévu à court terme. Il est principalement constitué des dettes fournisseurs, fiscales et sociales.
- **ACI** : Conseil International des Aéroports
- **OACI** : Organisation de l'Aviation Civile Internationale
- **IATA** : Association du transport aérien international
- **ESG** : Environnement, Social et de Gouvernance
- **DGAC** : Direction Générale de l'Aviation Civile
- Codes IATA des aéroports :
  - **CMN** : Aéroport Casablanca Mohammed V
  - **RAK** : Aéroport Marrakech-Ménara
  - **AGA** : Aéroport Agadir Al Massira
  - **TNG** : Aéroport Tanger Ibn Batouta
  - **FEZ** : Aéroport Fès-Saïss
  - **RBA** : Aéroport Rabat-Salé
  - **NDR** : Aéroport Nador El Aroui
  - **OUD** : Aéroport Oujda Angads
  - **VIL** : Aéroport Dakhla
  - **EUN** : Aéroport Laâyoune Hassan 1<sup>er</sup>
  - **OZZ** : Aéroport Ouarzazate
  - **ESU** : Aéroport Essaouira Mogador
  - **AHU** : Aéroport Al Hoceima Chérif El Idrissi
  - **TTU** : Aéroport Tétouan Saniat R'mel





المكتب الوطني للمطارات  
Office National Des Aéroports